

**Comparatif 2004  
des finances cantonales  
et communales**

Avec le soutien de ...



**Nils Soguel**  
**Toni Beutler**  
**Simon logna-Prat**

## **Comparatif 2004 des finances cantonales et communales**

Cahier de l'IDHEAP 225/2005  
Chaire de finances publiques

© 2005 IDHEAP, Chavannes-Lausanne  
ISBN 2-940177-93-7



**Institut de hautes études en administration publique**  
Swiss Graduate School of Public Administration  
Institut universitaire autonome  
Route de la Maladière 21 CH-1022 – Chavannes-Lausanne  
T : +41(0)21 557 40 00 – F : +41(0)21 557 40 09  
idheap@idheap.unil.ch – www.idheap.ch



## Sommaire

Avant-propos	VII
1 Comparer la situation financière des collectivités suisses	1
1.1 Objectif	1
1.2 Structure du comparatif	1
1.3 Limites	3
2 Définition des indicateurs	9
2.1 Indicateurs de santé financière	9
2.1.1 Couverture des charges (I1)	9
2.1.2 Autofinancement de l'investissement net (I2)	13
2.1.3 Engagements nets supplémentaires (I3)	17
2.1.4 Poids des intérêts nets (I4)	20
2.2 Indicateurs de qualité de la gestion financière	24
2.2.1 Maîtrise des dépenses courantes (I5)	24
2.2.2 Flexibilité du budget (I6)	26
2.2.3 Exactitude de la prévision fiscale (I7)	30
2.2.4 Intérêt moyen de la dette (I8)	33
2.3 Indicateurs globaux	36
3 Résultats des indicateurs de santé financière	39
3.1 Couverture des charges (I1)	41
3.2 Autofinancement de l'investissement net (I2)	49
3.3 Engagements nets supplémentaires (I3)	57
3.4 Poids des intérêts nets (I4)	65
4 Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière	73
4.1 Maîtrise des dépenses courantes (I5)	75
4.2 Flexibilité du budget (I6)	83
4.3 Exactitude de la prévision fiscale (I7)	91
4.4 Intérêt moyen de la dette (I8)	99
5 Résultats globaux	107
5.1 Santé financière	108
5.2 Qualité de la gestion financière	114
5.3 Indicateur synthétique	120

6	Commentaire des cantons et des communes sur leur situation financière en 2003	127
6.1	Bern (BE)	127
6.2	Fribourg (FR)	127
6.3	Jura (JU)	128
6.4	Neuchâtel (NE)	128
6.5	Nidwalden (NW)	129
6.6	Zürich (ZH)	129
6.7	Ville de Sion	130
	<b>Annexe</b>	<b>131</b>

## Tableaux

Tableau 1	Evaluation du degré de couverture des charges (I1)	10
Tableau 2	Evaluation de l'autofinancement de l'investissement net (I2)	14
Tableau 3	Evaluation des engagements nets supplémentaires (I3)	18
Tableau 4	Evaluation du poids des intérêts nets (I4)	21
Tableau 5	Evaluation de la maîtrise des dépenses courantes (I5)	25
Tableau 6	Evaluation de la flexibilité du budget (I6)	27
Tableau 7	Evaluation de l'exactitude de la prévision fiscale (I7)	31
Tableau 8	Evaluation de l'intérêt moyen de la dette (I8)	35
Tableau 9	Pondérations des indicateurs	37
Tableau 10	Cantons : Couverture des charges (I1) selon l'ordre usuel des cantons	44
Tableau 11	Cantons : Couverture des charges (I1) par ordre décroissant des notes de la dernière année	46
Tableau 12	Villes : Couverture des charges (I1) par ordre décroissant des notes de la dernière année	48
Tableau 13	Cantons : Autofinancement de l'investissement net (I2) selon l'ordre usuel des cantons	52
Tableau 14	Cantons : Autofinancement de l'investissement net (I2) par ordre décroissant des notes de la dernière année	54
Tableau 15	Villes : Autofinancement de l'investissement net (I2) par ordre décroissant des notes de la dernière année	56
Tableau 16	Cantons : Engagements nets supplémentaires (I3) selon l'ordre usuel des cantons	60
Tableau 17	Cantons : Engagements nets supplémentaires (I3) par ordre décroissant des notes de la dernière année	62

Tableau 18	Villes : Engagements nets supplémentaires (I3) par ordre décroissant des notes de la dernière année	64
Tableau 19	Cantons : Poids des intérêts nets (I4) selon l'ordre usuel des cantons	68
Tableau 20	Cantons : Poids des intérêts nets (I4) par ordre décroissant des notes de la dernière année	70
Tableau 21	Villes : Poids des intérêts nets (I4) par ordre décroissant des notes de la dernière année	72
Tableau 22	Cantons : Maîtrise des dépenses courantes (I5) selon l'ordre usuel des cantons	78
Tableau 23	Cantons : Maîtrise des dépenses courantes (I5) par ordre décroissant des notes de la dernière année	80
Tableau 24	Villes : Maîtrise des dépenses courantes (I5) par ordre décroissant des notes de la dernière année	82
Tableau 25	Cantons : Flexibilité du budget (I6) selon l'ordre usuel des cantons	86
Tableau 26	Cantons : Flexibilité du budget (I6) par ordre décroissant des notes de la dernière année	88
Tableau 27	Villes : Flexibilité du budget (I6) par ordre décroissant des notes de la dernière année	90
Tableau 28	Cantons : Exactitude de la prévision fiscale (I7) selon l'ordre usuel des cantons	94
Tableau 29	Cantons : Exactitude de la prévision fiscale (I7) par ordre décroissant des notes de la dernière année	96
Tableau 30	Villes : Exactitude de la prévision fiscale (I7) par ordre décroissant des notes de la dernière année	98
Tableau 31	Cantons : Intérêt moyen de la dette (I8) selon l'ordre usuel des cantons	102
Tableau 32	Cantons : Intérêt moyen de la dette (I8) par ordre décroissant des notes de la dernière année	104
Tableau 33	Villes : Intérêt moyen de la dette (I8) par ordre décroissant des notes de la dernière année	106

Tableau 34	Cantons : Indicateur de santé financière selon l'ordre usuel des cantons (notes moyennes pondérées)	110
Tableau 35	Cantons : Indicateur de santé financière par ordre décroissant des notes de la dernière année	111
Tableau 36	Villes : Indicateur de santé financière par ordre décroissant des notes de la dernière année	113
Tableau 37	Cantons : Indicateur de qualité de la gestion financière selon l'ordre usuel des cantons (notes moyennes pondérées)	116
Tableau 38	Cantons : Indicateur de qualité de la gestion par ordre décroissant des notes de la dernière année	117
Tableau 39	Villes : Indicateur de qualité de la gestion financière par ordre décroissant des notes de la dernière année	119
Tableau 40	Cantons : Indicateur synthétique selon l'ordre usuel des cantons (notes moyennes pondérées)	122
Tableau 41	Cantons : Indicateur synthétique par ordre décroissant des notes de la dernière année	123
Tableau 42	Villes : Indicateur synthétique par ordre décroissant des notes de la dernière année	125

## Figures

Figure 1	Structure du comparatif	2
Figure 2	Schéma d'évaluation de la couverture des charges (I1)	11

## Cartes

Carte 1	Cartographie des cantons suisses	40
Carte 2	Couverture des charges (I1)	43
Carte 3	Autofinancement de l'investissement net (I2)	51
Carte 4	Engagements nets supplémentaires (I3)	59
Carte 5	Poids des intérêts nets (I4)	67
Carte 6	Maîtrise des dépenses courantes (I5)	77
Carte 7	Flexibilité du budget (I6)	85
Carte 8	Exactitude de la prévision fiscale (I7)	93
Carte 9	Intérêt moyen de la dette (I8)	101
Carte 10	Indicateur de santé financière	112
Carte 11	Indicateur de qualité de la gestion financière	118
Carte 12	Indicateur synthétique	124

## Avant-propos

Pour la sixième année consécutive, l'Institut de hautes études en administration publique–IDHEAP élabore et publie le comparatif des finances cantonales et communales. Cette démarche est graduellement entrée dans les mœurs, même si elle a initialement été critiquée, voire contestée par certains. Les commentaires portaient d'ailleurs le plus souvent sur le fait que « l'on ne peut pas comparer les collectivités les unes aux autres » ou que « les données comptables ne s'y prêtent pas ». Nous avons toutefois pris le parti de postuler que les collectivités doivent pouvoir être comparées, y compris sur la base de leurs états financiers. Rappelons d'ailleurs que, dans le manuel de comptabilité publique qu'elle a édité, la Conférence des directeurs cantonaux des finances précise que le modèle harmonisé de comptabilité publique « rend possible de larges comparaisons entre collectivités » (1982, p.20). Certes, les pratiques des cantons s'écartent souvent des recommandations formulées par la Conférence. Mais, année après année, un travail de bénédictins nous permet de constituer une base de données uniformisée, complète et exacte. Ce travail commence dès la publication des comptes et s'achève quatre mois plus tard. Il nous permet ainsi d'offrir rapidement une vue d'ensemble de la situation financière des collectivités suisses.

L'addition des années permet de répondre aux critiques initiales selon lesquelles la comparaison ne porte que sur la dernière année connue et ne procède pas à une évaluation intertemporelle. Certes, les tableaux que nous publions informent sur les résultats de la dernière année. Mais, ils comprennent aussi les résultats des années précédentes. Ainsi, ils permettent de juger l'évolution de la situation financière de la Confédération, des cantons et des villes considérés. Ainsi les personnes intéressées pourront mettre en évidence les tendances plus ou moins favorables que les collectivités concernées ont pu suivre au cours de la période sous revue. Cela s'avère souvent particulièrement instructif !

Comme les années précédentes, le comparatif est accessible à toutes les collectivités locales qui souhaiteraient comparer leur situation financière

à celle de leur canton ou à celle d'autres communes. A cette fin, il est possible de télécharger sur le site internet de l'IDHEAP ([www.idheap.ch](http://www.idheap.ch) > finances publiques), un fichier Excel®. Ce fichier permet le calcul automatique des indicateurs. Ainsi, l'utilisateur peut facilement juger la situation de sa collectivité. Par échange de bons procédés, nous souhaiterions que le fichier une fois rempli nous soit renvoyé à l'adresse [comparatif@idheap.unil.ch](mailto:comparatif@idheap.unil.ch). L'idée est qu'une base de données puisse être constituée et consultée sur le site internet de l'IDHEAP. Il est par ailleurs intéressant de constater que le comparatif inspire d'autres publications. En effet, quatre indicateurs développés par le comparatif sont repris par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne dans le cadre de la comparaison annuelle des communes bernoises<sup>1</sup>.

A côté de cela, la banque de données sur les administrations cantonales et communales suisses ([badac.ch](http://badac.ch)) donne accès à tous les indicateurs calculés par nos soins (Confédération, cantons et chefs-lieux).

Les auteurs tiennent à remercier vivement ...

- ... la Banque de données des cantons et des villes ([badac.ch](http://badac.ch)) ;
- ... la société MicroGIS pour la réalisation de la cartographie ;
- ... Jean-Raphaël Fontannaz du magazine économique Bilan de ses encouragements ;
- ... Franziska Gholam (Administration fédérale des finances), Christian Meyer (Groupe d'études pour les finances cantonales) et les membres des administrations cantonales et communales des finances pour les informations mises à disposition.

**Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.**

---

<sup>1</sup> Finances communales dans le canton de Berne

# 1 Comparer la situation financière des collectivités suisses

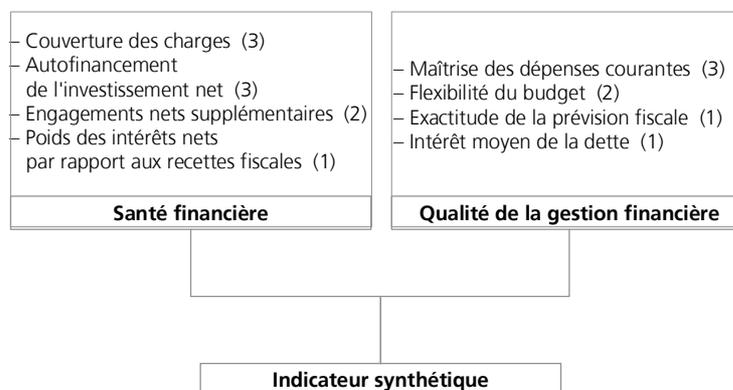
## 1.1 Objectif

Le but de ce comparatif est de confronter les cantons (et les communes) les uns aux autres sur la base de leur situation financière annuelle au cours des deux derniers exercices comptables connus. Cela permet d'évaluer la situation actuelle en laissant de côté les jugements basés sur la réputation ou l'histoire. Fonder un comparatif sur des données annuelles a évidemment pour conséquence que les résultats sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre. C'est bien là son intérêt. Les comptes trahissent la gestion –plus ou moins bonne– d'une collectivité et l'environnement dans lequel s'exerce cette gestion, environnement plus ou moins favorable lui aussi. Par conséquent un **comparatif annuel** permet de saisir l'état de la gestion et l'environnement sur le court terme. Jeter un regard sur la situation financière qui a prévalu en moyenne au cours des cinq ou dix dernières années est certes toujours instructif. Toutefois, cela n'est pas suffisant pour déterminer si des mesures correctives doivent être rapidement introduites.

## 1.2 Structure du comparatif

Il faut bien être conscient que l'évolution de la situation financière d'un canton ou d'une commune ne dépend pas uniquement de sa gestion financière. Des facteurs exogènes, géographiques, démographiques, sociaux, économiques ou politiques, jouent également un rôle. On ne peut donc attribuer les mérites de bons résultats financiers aux seules autorités et aux seuls responsables des finances. Par contre, il est des domaines moins tributaires de facteurs exogènes. C'est dans ces domaines que se révèlent les aptitudes des collectivités et de leurs responsables financiers à mener une gestion financière efficace.

**Figure 1**  
**Structure du comparatif <sup>a</sup>**



<sup>a</sup> En regard des différents indicateurs figure leur pondération dans l'indicateur synthétique.

Partant de ce constat, le comparatif utilise plusieurs indicateurs que l'on peut classer en deux groupes (cf. Figure 1 ci-dessus). Un premier groupe d'indicateurs s'intéresse à la **santé financière** de la collectivité, reconnaissant que cette santé –plus ou moins bonne– peut être due à des facteurs exogènes. Ces indicateurs renseignent sur quatre facteurs clés : la collectivité parvient-elle à financer ses charges courantes, peut-elle payer ses investissements, s'est-elle trop engagée financièrement et s'engage-t-elle encore trop ?

Un second groupe d'indicateurs tente de cerner la **qualité de la gestion financière**. Quatre aspects de la gestion financière sont abordés : la capacité à maîtriser l'évolution des dépenses, à prévoir les recettes fiscales avec exactitude, à allouer les ressources budgétaires en fonction de priorités changeantes et à emprunter à des conditions avantageuses.

Le résultat pour chaque indicateur est évalué sur une échelle allant de 6 (excellente situation) à 1 (mauvaise situation nécessitant des mesures

correctives). Il s'agit moins de 'donner une note' que de standardiser le résultat des indicateurs sur une échelle commune. Cette standardisation permet ensuite de regrouper les indicateurs. Le premier groupe d'indicateurs est ainsi réuni en un **indicateur de santé financière**. Le second groupe d'indicateurs conduit à un **indicateur de qualité de la gestion financière**. Finalement, un **indicateur synthétique** réunit les résultats pour l'ensemble des indicateurs. La valeur de ces derniers indicateurs est également donnée sur une échelle allant de 6 à 1.

Il est important de savoir comment les finances cantonales et communales se portent. Mais il est tout aussi important d'examiner la qualité de la gestion financière. En effet, un lien existe entre la qualité de la gestion financière et la santé financière. A terme, la première influence la seconde. Parmi deux collectivités dont la santé financière est problématique, celle qui affiche une meilleure gestion financière se positionne plus favorablement. De même, pour une collectivité en bonne santé financière, une gestion financière performante constitue une garantie pour le futur.

### 1.3 Limites

Le comparatif se concentre donc sur les finances des collectivités cantonales (et communales) et leur évolution dans le court terme. Il laisse de côté d'autres aspects qui, certes exercent une influence sur les finances, mais qui n'appartiennent pas strictement au domaine financier. Mentionnons la croissance de l'économie cantonale, le taux d'occupation de la main-d'œuvre, la force fiscale, la répartition des tâches entre les cantons et les communes. Ces aspects font l'objet des *ratings* développés par certains instituts bancaires. Ces ratings s'intéressent à la bonité et à l'évolution de cette bonité sur une période correspondant à l'horizon des prêts octroyés aux collectivités. Le but du comparatif est autre, puisqu'il se concentre sur la santé financière et sur la qualité de la gestion à court terme des collectivités.

De même, le comparatif n'inclut pas une analyse de la structure démographique ou de la structure d'activités actuelles et futures. Il

s'agit là d'éléments importants : une collectivité ne vit, dit-on, que par les personnes et les entreprises qui la composent. Toutefois cette question déborde du cadre strict des finances cantonales et communales.

Par ailleurs, le comparatif n'inclut pas une analyse de la qualité des infrastructures publiques ou une analyse des prestations publiques offertes à la population. Un canton, une commune peut ainsi apparaître en bonne santé financière et parallèlement souffrir d'un retard d'équipement ou de prestations publiques déficientes.

L'utilisation d'une échelle allant de 6 à 1 apporte une norme de jugement. Toutefois, le jugement doit être relativisé selon les circonstances. Ainsi une note de 6 doit être considérée de manière différente selon l'état de la conjoncture ou selon le niveau d'équipement du canton ou de la commune. Les notes fournissent un éclairage. Mais cet éclairage doit s'accompagner d'une nécessaire interprétation permettant de placer le résultat dans son environnement socio-économique.

Mentionnons enfin que le comparatif est tributaire des pratiques comptables. Certes un modèle harmonisé, recommandé par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances, existe. Mais ce modèle, lorsqu'il est utilisé, est appliqué de manière fort différente. Cela explique que les données relatives au bouclage du dernier exercice comptable ne sont pas disponibles rapidement de manière uniformisée et centralisée. Le Groupe d'études pour les finances cantonales et l'Administration fédérale des finances effectuent un gros travail pour apurer ce qu'il est possible de ramener au plus petit dénominateur commun<sup>2</sup>. Reste que les résultats comptables découlent de pratiques qui peuvent diverger. Mentionnons uniquement la question des pratiques en matière d'amortissement, de dotation aux provisions, de

---

<sup>2</sup> Les données recensées par le Groupe d'études pour les finances cantonales peuvent être consultées sur le site internet de la Conférence des Directeurs cantonaux des finances ([www.fdk-cdf.ch](http://www.fdk-cdf.ch)).

L'Administration fédérale des finances élabore deux statistiques dans ce domaine : *Finances publiques en Suisse* et *Finances des cantons : statistiques financières des collectivités publiques*.

définition de l'investissement ou de délimitation des périodes comptables<sup>3</sup>. Le lecteur gardera donc toujours en mémoire que le comparatif est tributaire de pratiques hétérogènes<sup>4</sup>.

A ce titre, la pratique des dotations aux provisions requiert une mention particulière. Les collectivités y ont recours afin de constater comptablement un appauvrissement probable mais non encore réalisé. L'appauvrissement résulte par exemple d'une diminution potentielle d'un élément d'actif. On parle alors de provisions pour dépréciation d'actifs. L'appauvrissement peut aussi découler d'un accroissement possible du passif exigible. Il s'agit alors de provisions pour risques et charges. Ces provisions sont une charge et non une dépense puisqu'elles ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. A partir de là il est nécessaire de s'interroger sur l'impact des dotations aux provisions sur les engagements et sur l'autofinancement.

D'abord une telle provision est assimilable à un capital étranger provisionné. En effet, si le risque se réalise, la charge doit être effectivement payée et la provision se transforme en dette financière. Par conséquent, la provision accroît d'autant les engagements de la collectivité vis-à-vis de l'extérieur (à moins que la provision ne soit constituée ; auquel cas elle est sans effet sur les engagements nets, même si elle accroît les engagements bruts).

Le lien entre dotations aux provisions et autofinancement donne lieu à davantage de discussions. Dans la mesure où une dotation constitue une charge et n'occasionne pas de décaissement, elle fait partie de l'épargne de la collectivité. Par conséquent, elle devrait contribuer à l'autofinancement. Toutefois, les dotations aux provisions pour risques et charges constituent des charges décaissables à échéance indéterminée. Elles permettent ainsi la constitution de capitaux permanents, mais qui

---

<sup>3</sup> Sur les limites de l'analyse comparative, voir notamment Stadler M. (1999), *Öffentliches Rechnungswesen*, Publications du Groupe d'études pour les finances cantonales vol. 6, Solothurn.

<sup>4</sup> La Conférence des Directeurs cantonaux des finances cherche à introduire une certaine uniformité. Elle a notamment édité un manuel afin d'harmoniser les pratiques en matière de comptabilité analytique dans les cantons suisses : *Modèle de comptabilité analytique harmonisé pour les cantons et les communes (2003)*.

ne sont pas pour autant des capitaux propres puisqu'ils sont exigibles par des tiers. D'autres dotations peuvent avoir lieu au profit de provisions ayant un caractère de réserve. C'est en particulier le cas des provisions non justifiées ou excessives (échéance lointaine, risques imprécis ou à faible probabilité). Ces dotations peuvent alors être considérées comme des capitaux propres qui ne sont pas exigibles par des tiers. Une interprétation stricte voudrait que seules contribuent à l'autofinancement les dotations à des provisions ayant un caractère de réserve, donc qui contribuent à créer des fonds propres par définition non exigibles par des tiers. Cette approche est certes rigoureuse. Mais elle se heurte à des difficultés pratiques. En effet, elle nécessiterait d'établir le caractère de réserve ou non pour toutes les provisions de toutes les collectivités. Cela n'est évidemment pas réalisable pour un analyste extérieur. C'est pourquoi, nous considérons que les dotations aux provisions, pour autant qu'elles soient comptabilisées comme amortissements sous la rubrique 33 (hormis 330, 'Amortissements du patrimoine financier'), constituent un élément de l'autofinancement. Nous adoptons ainsi la même optique que le Groupe d'études pour les finances cantonales.

En ce qui concerne le traitement d'un éventuel découvert au bilan, nous pouvons également relever que les pratiques diffèrent selon les collectivités. Dans certains cantons et communes, la loi prévoit que celui-ci soit amorti, ce qui est effectué par l'intermédiaire du compte 333 ('amortissement du découvert'). D'autres présentent un découvert au bilan, mais ne l'amortissent pas. Pour ces derniers, le total des charges est donc sous-estimé. Afin de ne pas préjudicier les collectivités qui supportent une charge liée à l'amortissement du découvert, une possibilité aurait été de comptabiliser un amortissement supplétif du découvert pour celles qui n'amortissent pas leur découvert. Cependant, une telle démarche aurait été discutable compte tenu de l'hétérogénéité des cadres comptables et légaux. De plus, lors de la transmission des données, certains cantons, en particulier Soleure, qui amortissent leur découvert, déduisent cet amortissement du total des charges. Cela conduit à une sous-estimation des charges et affecte en conséquence l'indicateur de couverture des charges. D'autres, en revanche, ne

procèdent à aucun ajustement. Cette approche nous paraît être la pratique la plus juste, car elle aboutit à une comptabilisation pertinente au sens économiques des charges supportées par la collectivité.

Compte tenu du caractère discutable et des difficultés liées aux différents ajustements possibles nous avons décidé d'adopter à nouveau la même optique que le Groupe d'études pour les finances cantonales. Le lecteur intéressé trouvera en annexe la liste des cantons en situation de découvert au bilan, ainsi que ceux qui procèdent à l'amortissement d'un tel découvert.

La question de la comptabilisation des prestations en nature se pose également dans le cadre de la comparaison. En effet, certaines collectivités, dans un souci accru de transparence s'efforcent de comptabiliser les prestations en nature qu'elles octroient (par exemple, mise à disposition gratuite de locaux). Ainsi, depuis 1999, la Ville de Genève comptabilise par le biais du compte 36 (subventions accordées) de la classification par nature des charges de fonctionnement, les prestations en nature qu'elle accorde. Cela revient à compter à double certaines charges<sup>5</sup>. Afin de compenser ce phénomène, la ville comptabilise un montant équivalent en revenus par le biais du compte 42 (revenus des biens). L'inventaire, démarré en 1999, devient au fil des années plus complet. Ainsi, d'une année à l'autre, une partie des subventions accordées en nature augmente par le seul effet d'une liste plus exhaustive. Cette double écriture – une fois en charges, une fois en revenus – s'apparente à la pratique des imputations internes. C'est pourquoi afin de neutraliser leur effet sur l'évolution des charges et des revenus, les subventions en nature comptabilisées au compte 36 et 42 sont déduites respectivement du total des charges et des revenus.

Enfin, en raison de son caractère extraordinaire, la part cantonale au bénéfice de la vente des réserves d'or excédentaires de la BNS, lorsqu'elle a été comptabilisée par le canton, n'a pas été prise en compte

---

<sup>5</sup> La charge « économique » des subventions en nature octroyées est déjà comptabilisée par le biais des comptes nécessaires à leur production, ex : charges liées aux bâtiments dont les locaux sont mis à disposition gratuitement.

dans le calcul des indicateurs. Pour l'année 2004, seul le canton du Valais a comptabilisé ce versement.

Il est à noter que le passage du système prae- au postnumerando engendre des difficultés de prévision et de cloisonnement des périodes comptables dans les collectivités concernées. De même, certaines villes sont victimes du secret fiscal qui les empêche de procéder à leurs prévisions tandis que d'autres ont des contraintes qui les empêchent d'utiliser et de publier leurs propres estimations. Dans un cas comme dans l'autre, cela les oblige à s'en remettre aux estimations fournies par le canton, au risque de manquer d'exactitude dans leur provision fiscale et de réduire la note de l'indicateur concerné.

## 2 Définition des indicateurs

### 2.1 Indicateurs de santé financière

#### 2.1.1 Couverture des charges (I1)

##### Présentation

Cet indicateur renseigne sur l'état du compte de fonctionnement : il permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants permettent de couvrir les charges courantes. Par conséquent, il correspond aux revenus courants exprimés en pourcentage des charges courantes :

$$\text{Couverture des charges} = \frac{\text{revenus courants}}{\text{charges courantes}} \times 100$$

Le compte de fonctionnement est l'équivalent du compte d'exploitation de l'entreprise. Il est donc au cœur de la gestion financière des collectivités. Selon un principe fondamental de gestion financière, il devrait être équilibré au moins à moyen terme. Cela signifie que les revenus courants devraient correspondre à environ 100 % des charges courantes sur une période de quelques années.

Un résultat inférieur à 100% traduit un excédent de charges, autrement dit une perte. Le canton, la commune vit au-dessus de ses moyens : ses revenus sont insuffisants ou ses charges sont trop élevées.

Un résultat supérieur à 100% traduit un boni : les revenus sont excédentaires par rapport aux charges. Un boni est communément considéré comme un résultat favorable. Toutefois cette perception doit être relativisée. En effet, cela peut indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et que cette charge devrait être revue à la baisse. En conséquence, un ratio supérieur à 100% ne correspond pas à une gestion financière plus respectueuse du principe de l'équilibre qu'un ratio inférieur à 100%. Il est toutefois vrai qu'un ratio supérieur à 100% offre généralement davantage de marge de manœuvre pour faire face à l'avenir.

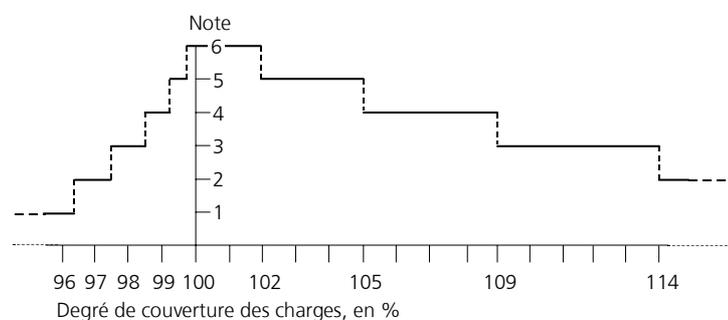
**Tableau 1**  
**Evaluation du degré de couverture des charges (I1)**

Limites de la couverture des charges [I1]	Appréciation	Note
99,75 % ≤ I1 ≤ 102,00 %	Equilibre ou quasi-équilibre	6
102,00 % < I1 ≤ 105,00 % 99,25 % ≤ I1 < 99,75 %	Léger excédent de revenus ou de charges (non problématique)	5
105,00 % < I1 ≤ 109,00 % 98,50 % ≤ I1 < 99,25 %	Excédent de revenus ou de charges à surveiller	4
109,00 % < I1 ≤ 114,00 % 97,50 % ≤ I1 < 98,50 %	Excédent de revenus ou de charges à surveiller de près	3
114,00 % < I1 ≤ 120,00 % 96,25 % ≤ I1 < 97,50 %	Excédent de revenus ou de charges problématique	2
120,00 % < I1 I1 < 96,25 %	Excédent de revenus ou de charges très problématique	1

Il faut donc évaluer différemment un excédent de charges et un excédent de revenus, même si ces excédents sont de même ampleur (en valeur absolue). Le Tableau 1 indique comment les résultats sont évalués sur une échelle allant de 6 (résultat respectant le principe de l'équilibre budgétaire) à 1 (résultat reflétant une situation problématique appelant des mesures correctives rapides).

La Figure 2 souligne ainsi qu'un excédent de revenus, comme un excédent de charges, n'est pas en soi une bonne chose. Elle met en relation le degré de couverture des charges –reporté sur l'axe horizontal– avec la note –reportée sur l'axe vertical. Elle permet de montrer qu'une insuffisance de couverture est jugée plus sévèrement qu'un excédent : les paliers sont dans ce cas significativement plus courts.

**Figure 2**  
**Schéma d'évaluation de la couverture des charges (I1)**



#### Détails techniques

Dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques suisses, les revenus courants correspondent à l'ensemble des revenus du compte de fonctionnement (rubrique 4 du modèle de comptabilité harmonisé). Il est préférable d'en déduire certains éléments qui perturbent l'analyse. Il s'agit notamment des subventions à redistribuer qui ne font que transiter par le budget des collectivités (47), des prélèvements sur les financements spéciaux qui n'ont souvent pas de lien avec l'évolution structurelle de la situation financière (48) et des imputations internes qui gonflent artificiellement le budget des collectivités qui les pratiquent plus systématiquement que les autres (49)<sup>6</sup>.

Les charges courantes représentent les charges du compte de fonctionnement (3). Pour des raisons identiques à celles mentionnées ci-dessus, nous préférons exclure les subventions redistribuées (37), les

<sup>6</sup> y compris la compensation en revenus des charges liées à des subventions en natures (42)

attributions aux financements spéciaux (38) et les imputations internes (39)<sup>7</sup>.

Dans le modèle comptable de la Confédération, les revenus courants correspondent aux revenus totaux du compte de résultats statistique, desquels on soustrait les prélèvements sur les financements spéciaux par analogie au traitement réservé aux données cantonales et communales. Les charges courantes sont données par les charges totales du compte de résultats statistique après déduction des attributions aux financements spéciaux.

---

<sup>7</sup> y compris d'éventuelles subventions en nature (36)

### 2.1.2 Autofinancement de l'investissement net (I2)

#### Présentation

L'autofinancement de l'investissement net est également un indicateur classique d'appréciation de la situation financière. Les comparaisons intercantionales l'utilisent d'ailleurs de façon systématique. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets que la collectivité peut financer par ses propres ressources grâce à son autofinancement, sans avoir recours à l'emprunt. L'autofinancement est apporté par les amortissements auxquels s'ajoute l'excédent de revenus du compte de fonctionnement (ou desquels on soustrait l'excédent de charges). L'autofinancement est ici mesuré en pourcentage de l'investissement net (investissement brut déduction faite des recettes d'investissement) :

$$\text{Autofinancement de l'investissement net} = \frac{\text{autofinancement}}{\text{investissement net}} \times 100$$

Un résultat inférieur à 100% indique que l'autofinancement provenant de l'exploitation annuelle ne suffit pas à financer les investissements nets. L'insuffisance de financement doit être comblée par le recours à l'emprunt. Il en découle un accroissement de la dette.

Un résultat supérieur à 100% montre que la collectivité peut financer intégralement ses investissements par ses propres ressources. Une partie de l'autofinancement sert à amortir la dette ou à acquérir des actifs financiers.

Même si la valeur de 100% doit être visée, des valeurs situées entre 80 et 70%, voire 60% sont généralement considérées comme acceptables. Il faut toutefois tenir compte de la situation conjoncturelle lors de l'appréciation. En période de basse conjoncture, les stabilisateurs automatiques du budget tendent à creuser le déficit du compte de fonctionnement : les recettes fiscales fléchissent et les dépenses sociales augmentent. Par conséquent, l'autofinancement des investissements est plus faible. Dans une certaine mesure cette situation se justifie et doit être tolérée, même si elle entraîne un alourdissement de la dette.

En période de haute conjoncture les stabilisateurs automatiques agissent en sens inverse. Un autofinancement supérieur peut être dégagé pour autant que le budget ne soit pas structurellement modifié (par exemple par des baisses d'impôt ou de nouvelles dépenses). Cela sert à amortir la dette précédemment accumulée et à reconstituer la marge de manœuvre financière en vue d'un prochain retournement conjoncturel.

Le Tableau 2 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (résultat d'une collectivité qui amortit sa dette) à 1 (résultat reflétant la situation problématique d'une collectivité qui doit emprunter plus de la moitié des ressources nécessaires pour financer ses investissements).

**Tableau 2**  
**Evaluation de l'autofinancement de l'investissement net (I2)**

Limites de l'autofinancement de l'investissement net [I2]	Appréciation	Note
$I2 \geq 100,0\%$	Pas de recours à l'emprunt et possibilité de rembourser la dette	6
$100,0\% > I2 \geq 90,0\%$	Très faible recours à l'emprunt	5
$90,0\% > I2 \geq 80,0\%$	Faible recours à l'emprunt	4
$80,0\% > I2 \geq 70,0\%$	Recours significatif à l'emprunt	3
$70,0\% > I2 \geq 50,0\%$	(Trop) Fort recours à l'emprunt	2
$50,0\% > I2$	Recours à l'emprunt excessif	1

Le tableau mentionne le cas de situations normales où l'autofinancement de même que l'investissement net sont positifs. Or, trois situations particulières peuvent apparaître. Il se peut en effet que l'autofinancement de la collectivité soit négatif, tandis que son investissement net est positif. Un tel cas se manifeste lorsque l'excédent de charges est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif. L'indicateur affiche alors une valeur négative puisque son numérateur est négatif. La note retenue est de 1 puisque la collectivité doit s'endetter pour financer ses opérations courantes. Un autofinancement positif accompagné d'un investissement net négatif constitue un deuxième cas particulier. Cela se présente lorsque les

recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses d'investissement, notamment parce que des subventions sont versées en retard par rapport au moment où la dépense d'investissement est engagée. L'indicateur prend ici également une valeur négative en raison d'un dénominateur négatif. Compte tenu du fait que l'autofinancement est malgré tout positif, une note de 6 est attribuée dans ce cas. Le troisième cas de figure correspond à une situation où tant l'autofinancement que l'investissement net sont négatifs. Même si arithmétiquement le résultat est positif, par analogie avec le cas où seul l'autofinancement est négatif, une note de 1 est retenue.

### Détails techniques

Dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques suisses, l'autofinancement correspond au solde du compte de fonctionnement (4-3) auquel s'ajoutent les amortissements ordinaires et extraordinaires du patrimoine administratif, ainsi que les amortissements du découvert au bilan (rubrique 33, hormis 330, 'Amortissements du patrimoine financier').

L'investissement net résulte de l'ensemble des dépenses d'investissement (50 à 58) desquelles on retranche les recettes d'investissement (60 à 67). Dans les collectivités de petite taille, le volume d'investissement varie parfois fortement d'un exercice à l'autre. En effet, le nombre de projets y est plus réduit que dans d'autres et le flux de dépenses lié à ces projets ne peut pas être réparti uniformément dans le temps. Par conséquent, ces collectivités ne disposent pas toujours d'un autofinancement annuel assez important pour couvrir ces dépenses. Elles doivent alors recourir à l'emprunt, parfois massivement. Toutefois lorsqu'aucun gros projet ne doit être financé, ces collectivités peuvent dégager un excédent d'autofinancement et amortir leur dette. Il en résulte une forte variation de l'autofinancement. Pour éviter ces variations nous lisons le flux d'investissement en prenant la moyenne des trois dernières années. Notons que cela ne change pas les résultats pour les collectivités de grande taille. Ces dernières connaissent en effet un flux de dépenses d'investissement plus constant à travers les exercices comptables.

Dans le modèle comptable de la Confédération, l'autofinancement correspond à l'excédent de charges ou de revenus du compte de

résultats. Il faut y ajouter les amortissements du patrimoine administratif (y compris les contributions à des investissements non capitalisés). Les investissements nets s'obtiennent par différence entre les dépenses et les recettes d'investissement.

### 2.1.3 Engagements nets supplémentaires (I3)

#### Présentation

Cet indicateur mesure l'accroissement (ou la diminution) des engagements nets pendant l'exercice. Il témoigne de la politique actuelle d'endettement et de provisionnement de la collectivité<sup>8</sup>. La politique d'endettement peut être appréhendée de deux façons. Une première manière consiste à examiner l'insuffisance de financement du compte administratif, c'est-à-dire la part des dépenses d'investissement devant être financée par l'emprunt<sup>9</sup>. Toutefois cette approche ne tient pas compte des réaménagements intervenus dans le bilan de la collectivité. Elle ne reflète en particulier pas les opérations sur provisions et réserves réalisées potentiellement hors compte administratif. C'est pourquoi nous mesurons l'évolution de l'ensemble des engagements nets (dettes et provisions notamment) au cours de l'exercice et nous rapportons cette variation aux dépenses courantes de l'exercice<sup>10</sup> :

$$\text{Engagements nets supplémentaires} = \frac{\left( \begin{array}{l} \text{engagements nets en fin d'exercice} \\ - \text{engagements nets en début d'exercice} \end{array} \right)}{\text{dépenses courantes de l'exercice}} \times 100$$

Un résultat inférieur à 0% indique que le canton –la commune– s'est désengagé vis-à-vis de tiers en termes nets au cours de l'exercice. Son stock d'engagements est inférieur à ce qu'il était en début d'exercice soit parce que la collectivité a réduit son endettement brut ou ses provisions, soit parce qu'elle a augmenté ses avoirs financiers.

<sup>8</sup> L'indicateur suivant 'poids des intérêts nets' reflète quant à lui l'héritage du passé.

<sup>9</sup> Voir l'indicateur précédent 'autofinancement de l'investissement net'.

<sup>10</sup> Il aurait aussi été possible de rapporter la variation du stock des engagements nets aux engagements en début d'exercice. Toutefois certaines collectivités ont très peu d'engagements. Dans ce cas, une faible variation en termes absolus provoque une grande variation en termes relatifs lorsque l'on utilise le stock d'engagements nets comme dénominateur. C'est pourquoi nous utilisons une grandeur qui témoigne mieux de la surface financière du canton ou de la commune : ses dépenses de fonctionnement (dépenses courantes).

**Tableau 3**  
**Evaluation des engagements nets supplémentaires (I3)**

Engagements nets supplémentaires [I3]	Appréciation	Note
$I3 \leq 0,0\%$	Pas d'engagements nets supplémentaires ou désengagement	6
$0,0\% < I3 \leq 1,0\%$	Faible hausse des engagements nets	5
$1,0\% < I3 \leq 2,0\%$	Accroissement tolérable	4
$2,0\% < I3 \leq 3,0\%$	Accroissement juste tolérable	3
$3,0\% < I3 \leq 4,0\%$	Accroissement problématique	2
$4,0\% < I3$	Accroissement excessif	1

Par contre, un résultat supérieur à 0% indique que le canton –la commune– pratique une politique de croissance de l'endettement et du provisionnement nets. Ses engagements sont supérieurs à ce qu'ils étaient en début de période. Cela témoigne donc d'une politique plus risquée.

Le Tableau 3 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (réduction des engagements nets) à 1 (accroissement excessif des engagements nets).

#### Détails techniques

Dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques suisses, les engagements nets correspondent aux engagements figurant au passif du bilan (20 'engagements courants', 21 et 22 'dettes', 23 'engagements envers des entités particulières', 24 'provisions', 25 'passifs transitoires') desquels on soustrait les éléments du patrimoine financier (10 à 13). Les dépenses courantes correspondent aux charges du compte de fonctionnement (3) dont on exclut par définition les opérations comptables comme les amortissements (33), d'éventuelles subventions en nature (36), les attributions aux financements spéciaux (38) et les imputations internes (39). On exclut également les subventions redistribuées qui ne font que transiter par le budget des collectivités (37).

Dans le modèle comptable de la Confédération, les engagements nets s'obtiennent de la même manière, en déduisant des engagements les composantes du patrimoine financier. Les dépenses courantes s'obtiennent grâce à la décomposition des dépenses figurant au compte financier entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Il n'est pas nécessaire de retrancher quoi que se soit. En effet par définition, le compte financier n'enregistre aucune opération purement comptable, comme des amortissements comptables, des attributions aux financements spéciaux ou des imputations internes. Par ailleurs, aucune subvention ne transite par le budget de la Confédération ; ce dernier est généralement à l'origine des transferts qui transitent ensuite par les comptes des collectivités locales.

### 2.1.4 Poids des intérêts nets (I4)

#### Présentation

Cet indicateur renseigne sur la part des recettes fiscales directes qui doivent être consacrées au paiement des intérêts de la dette déduction faite des intérêts sur les placements du patrimoine financier. Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes. Par ailleurs, un canton –une commune– ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pourcentages des recettes fiscales directes :

$$\text{Poids des intérêts nets} = \frac{\text{intérêts nets}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Un poids élevé témoigne des excès passés d'un canton –d'une commune– qui s'est passablement endetté. Mais il témoigne aussi de mauvaises perspectives d'avenir. En effet, les recettes fiscales consacrées au paiement des intérêts de la dette ne sont plus disponibles pour le financement des prestations publiques.

Un résultat inférieur à 0% indique que les intérêts créanciers sont supérieurs aux intérêts débiteurs (intérêts nets positifs). La marge de manœuvre d'une telle collectivité ne subit aucune restriction dans ce domaine ; bien au contraire son patrimoine financier lui apporte des ressources additionnelles.

Par contre, un résultat supérieur à 0% indique qu'une hypothèque plane sur les recettes, notamment fiscales (intérêts nets négatifs). La collectivité peut disposer d'une partie seulement de ces recettes, une partie d'autant plus faible que le pourcentage est élevé. La conjoncture joue évidemment un rôle : en phase de récession, le poids des intérêts nets tend à s'accroître essentiellement parce que les recettes fiscales diminuent. Une reprise conjoncturelle conduit à l'amélioration du résultat.

Le Tableau 4 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (résultat d'une collectivité qui bénéficie d'intérêts nets positifs) à 1 (résultat reflétant la situation problématique d'une collectivité qui doit consacrer plus de 11% de ses recettes fiscales directes au paiement d'intérêts nets négatifs).

**Tableau 4**  
**Évaluation du poids des intérêts nets (I4)**

Poids des intérêts nets [I4]	Appréciation	Note
$I4 \leq 0,0\%$	Intérêts nets nuls ou négatifs	6
$0,0\% < I4 \leq 4,0\%$	Très faible hypothèque des intérêts nets sur les recettes fiscales directes	5
$4,0\% < I4 \leq 7,0\%$	Faible hypothèque	4
$7,0\% < I4 \leq 9,0\%$	Hypothèque significative	3
$9,0\% < I4 \leq 11,0\%$	(Trop) Forte hypothèque	2
$11,0\% < I4$	Hypothèque excessive	1

#### Détails techniques

Nous choisissons de retenir les intérêts nets plutôt que les intérêts bruts au numérateur de l'indicateur. En effet, les responsables des finances mentionnent souvent que l'endettement d'un canton –d'une commune– sert aussi à financer des placements dans le patrimoine financier. Or ces placements génèrent des recettes qui alimentent le compte de fonctionnement et couvrent en totalité ou en partie les intérêts passifs. Par conséquent, selon le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques suisses, il faut déduire les intérêts actifs (420 à 422) et les loyers (423) du patrimoine financier des intérêts passifs (32). Nous renonçons à déduire les gains comptables sur les placements du patrimoine financier (424) : ces gains ne sont pas des rendements, mais des revenus ponctuels résultant de l'évolution de la valeur

marchande des placements à travers le temps<sup>11</sup>. Nous ne déduisons pas non plus les revenus du patrimoine administratif (425 à 429). En effet, ces éléments résultent de la gestion courante des collectivités et non pas de la gestion de leur dette et de leur trésorerie. De plus, la manière de les comptabiliser varie d'une collectivité à l'autre, ce qui pourrait fausser la comparaison<sup>12</sup>.

Ne considérer que les intérêts passifs présente des avantages. D'abord les informations statistiques sont plus facilement disponibles et ne donnent pas lieu à discussion sur ce qu'il convient de retenir à titre d'intérêts créanciers. Ensuite, la notion d'intérêt et de dette renvoie communément aux données brutes. D'ailleurs, le critère de Maastricht fixant comme norme un endettement des collectivités publiques inférieur à 60% du produit intérieur brut se réfère à l'endettement brut. Toutefois, outre les réserves des responsables des finances mentionnées ci-dessus, relevons que raisonner sur des données brutes donne une image alarmiste de la situation.

Les recettes fiscales directes correspondent au produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (400) et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (401). S'y ajoutent les recettes des impôts sur la propriété foncière (402), sur les gains en capitaux (403) et les droits de mutation et de timbre (404). Nous utilisons ce dénominateur de préférence à l'ensemble des recettes courantes. D'abord, certaines recettes courantes proviennent du patrimoine financier ou résultent de l'application du principe de l'utilisateur-payeur (principe d'équivalence fiscale). Ces recettes doivent financer les charges pour lesquelles elles sont perçues et ne devraient par principe pas être utilisées pour payer le service de la dette. Ensuite

---

<sup>11</sup> Nous partons là du principe que la gestion des collectivités publiques ne doit pas être spéculative.

<sup>12</sup> Par exemple, la part des cantons au bénéfice de la Banque nationale suisse est tantôt enregistrée comme le revenu d'une participation permanente (426), comme un autre revenu (429), voire comme une part à des recettes sans affectation (44). Notons que certains cantons ou communes enregistrent des éléments à caractère de recettes du patrimoine financier sous la rubrique 429. Il peut s'agir notamment de revenus sur swaps ou caps. La définition retenue pour cet indicateur ne permet donc pas de les déduire des intérêts passifs.

certaines recettes sont irrégulières et la collectivité ne peut tabler sur elles dans la durée pour financer les intérêts. Mentionnons à titre d'exemple les recettes des impôts sur les successions. Toutefois limiter le dénominateur aux seules recettes fiscales directes nécessite de relativiser le résultat en particulier dans le cas de collectivités qui mettent leur infrastructure à disposition d'autres collectivités moyennant le paiement de contributions. En effet, ces infrastructures accroissent leur charge d'intérêts lorsqu'elles sont financées par emprunt.

Dans le modèle comptable de la Confédération, les éléments nécessaires au calcul des intérêts nets figurent dans le compte financier. Il s'agit des intérêts passifs desquels sont soustraits les produits du capital et les produits des immeubles. Les recettes fiscales directes apparaissent également dans le compte financier. Nous renonçons toutefois à englober le produit des impôts de consommation spéciaux. Ce produit est en effet souvent affecté au financement d'une tâche particulière et n'est donc pas disponible pour financer le service de la dette. Les recettes provenant des taxes d'incitation ne sont pas retenues non plus : elles sont prélevées selon le principe du pollueur-payeur ; leur produit devrait donc être utilisé pour compenser les coûts externes occasionnés. En définitive sont englobés dans les recettes fiscales directes les produits de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé, du droit de timbre et de la taxe à la valeur ajoutée.

## 2.2 Indicateurs de qualité de la gestion financière

### 2.2.1 Maîtrise des dépenses courantes (I5)

#### Présentation

Cet indicateur renseigne sur l'aptitude de la collectivité et de ses responsables financiers à maîtriser l'évolution des dépenses courantes. Notons qu'il figure parmi les indicateurs utilisés par le Ministère français de l'économie, de l'industrie et des finances pour évaluer la soutenabilité de la gestion financière du gouvernement<sup>13</sup>. Il mesure la progression (ou la baisse) des dépenses par rapport aux dépenses de l'exercice précédent :

$$\text{Maîtrise des dépenses courantes} = \frac{\left( \begin{array}{l} \text{dépenses de l'exercice} \\ - \text{dépenses de l'exercice précédent} \end{array} \right)}{\text{dépenses de l'exercice précédent}} \times 100$$

Rappelons que les dépenses courantes excluent par définition les opérations comptables comme les amortissements, les attributions aux financements spéciaux et les imputations internes. Par ailleurs il convient également d'en exclure les subventions redistribuées qui échappent au contrôle de la collectivité. Les dépenses courantes sont donc constituées d'éléments sur lesquels les responsables financiers disposent d'une certaine influence.

Les résultats dépendent évidemment de la conjoncture et en particulier de l'inflation puisque la variation des dépenses est mesurée en termes nominaux. Par conséquent les normes que l'on peut fixer doivent être assouplies en période de hausse des prix. Cependant l'influence de l'inflation est à relativiser lorsque l'on compare les collectivités entre elles. En effet, les collectivités sont globalement soumises aux mêmes conditions.

---

<sup>13</sup> Notes Bleues de Bercy, N° 180, 2000, p. 5.

**Tableau 5**  
**Evaluation de la maîtrise des dépenses courantes (I5)**

Maîtrise des dépenses courantes [I5]	Appréciation	Note
$15 \leq 1,0\%$	Dépenses très bien maîtrisées	6
$1,0\% < 15 \leq 2,0\%$	Dépenses bien maîtrisées	5
$2,0\% < 15 \leq 3,0\%$	Dépenses assez bien maîtrisées	4
$3,0\% < 15 \leq 4,0\%$	Dépenses faiblement maîtrisées	3
$4,0\% < 15 \leq 5,0\%$	Dépenses mal maîtrisées	2
$5,0\% < 15$	Dépenses potentiellement non maîtrisées	1

Un résultat inférieur à 0% indique que le canton –la commune– a réduit ses dépenses nominales par rapport à l'exercice précédent. Si le résultat est supérieur à 0%, on assiste à un accroissement des dépenses.

Le Tableau 5 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (réduction des dépenses courantes ou croissance inférieure ou égale à 1%) à 1 (résultat reflétant la situation problématique d'une collectivité dont les dépenses ont progressé de plus de 5%).

#### Détails techniques

Dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques suisses, comme indiqué précédemment, les dépenses courantes excluent les amortissements (33), d'éventuelles subventions en nature (36), les subventions redistribuées (37), les attributions aux financements spéciaux (38) et les imputations internes (39).

Nous avons indiqué précédemment que, dans le modèle comptable de la Confédération, les dépenses courantes s'obtiennent grâce à la décomposition des dépenses figurant au compte financier entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement.

## 2.2.2 Flexibilité du budget (I6)

### Présentation

Cet indicateur renseigne sur la flexibilité qu'une collectivité et ses responsables financiers sont parvenus à introduire dans le processus budgétaire. Il mesure l'importance des ressources qui ont pu être réallouées au financement de tâches différentes d'un exercice à l'autre. Plus la flexibilité est importante, moins la procédure budgétaire de la collectivité est marquée par une approche incrémentale. L'approche incrémentale consiste à ajouter (ou à retrancher) uniformément à chaque rubrique budgétaire un pourcentage donné par rapport au budget de l'année précédente, par exemple 2%. Une telle approche est généralement critiquable car elle ne permet pas de réorienter le budget au profit de prestations nouvelles ou devenues plus prioritaires.

Mesurer la flexibilité de la procédure budgétaire est une entreprise difficile pour trois raisons au moins. D'abord, la procédure budgétaire est une démarche politico-administrative qui n'est pas publique avant le débat parlementaire ; elle implique un grand nombre d'actes et d'acteurs ; par conséquent la résumer à un chiffre peut sembler réducteur. Ensuite, la solution pragmatique retenue fait appel à des informations comptables qui n'offrent pas toujours toutes les garanties de fiabilité (voir ci-dessous les détails techniques). Enfin, le fait que l'allocation des ressources change peu d'un exercice à l'autre ne signifie pas automatiquement que le budget soit rigide. Cela peut également correspondre à la situation d'une collectivité dans laquelle les préférences –et donc les priorités budgétaires– sont stables.

L'indicateur mesure comment la part des charges de fonctionnement pour chacune des dix grandes tâches –ou fonctions– par rapport au total des charges varie d'un exercice à l'autre. Une collectivité peut consacrer davantage de moyens à certaines tâches (par exemple l'éducation) et moins à d'autres (par exemple l'ordre public). Ainsi la part relative des unes s'accroît et celle des autres décroît. Cela signifie que la gestion financière de la collectivité est plus flexible que celle d'une collectivité où les parts relatives n'ont pas évolué. Du point de vue technique, on additionne les variations des parts relatives d'un

exercice à l'autre pour chacune des dix fonctions. Les variations sont mesurées en valeurs absolues. Le recours aux valeurs absolues permet d'éviter les compensations entre une fonction en croissance et une fonction en réduction. Notons que l'unité de mesure de cet indicateur n'est pas le pourcentage contrairement à celle des autres indicateurs. Il s'agit de points de pourcentage dans la mesure où les variations de parts relatives mesurées en pourcents s'additionnent.

$$\text{Flexibilité du budget} = \sum_{i=0}^9 \left( \left( \frac{\text{charges de la fonction } i \text{ pour l'exercice}}{\text{charges de l'exercice}} \times 100 \right) - \left( \frac{\text{charges de la fonction } i \text{ pour l'exercice précédent}}{\text{charges de l'exercice précédent}} \times 100 \right) \right)$$

Un résultat élevé montre que les responsables ont permis que d'importants arbitrages aient lieu entre les tâches du canton, de la commune. Nous considérons qu'il s'agit là d'un mérite à attribuer souvent aux responsables financiers. En effet, ce sont eux qui généralement proposent des nouvelles modalités afin de favoriser les réallocations de moyens budgétaires. Ce sont eux aussi qui animent la procédure budgétaire.

**Tableau 6**  
**Evaluation de la flexibilité du budget (I6)**

Flexibilité budgétaire [I6]	Appréciation	Note
I6 ≥ 7,5	Excellente flexibilité budgétaire	6
7,5 > I6 ≥ 6,0	Très bonne flexibilité	5
6,0 > I6 ≥ 4,5	Bonne flexibilité	4
4,5 > I6 ≥ 3,0	Flexibilité satisfaisante	3
3,0 > I6 ≥ 1,5	Flexibilité suffisante	2
1,5 > I6	Rigidité budgétaire excessive	1

Le Tableau 6 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (excellente flexibilité budgétaire) à 1 (rigidité budgétaire excessive). L'évaluation doit toutefois être relativisée sous plusieurs aspects. D'abord, les collectivités de faible taille ont probablement un budget plus flexible que les collectivités de plus grande taille. Pour ces derniers, l'inertie est en effet supérieure. Ensuite, certaines collectivités cherchent à améliorer le volume et la qualité des prestations dans des domaines présentant des insuffisances, tandis que le budget absolu d'autres domaines reste stable. Un tel effort provoque un accroissement de l'ensemble des charges de fonctionnement. Arithmétiquement, cet accroissement réduit la part budgétaire des domaines dont le budget absolu est stable ; il augmente celle des domaines dont le budget s'accroît. La valeur de l'indicateur s'élève sans que cela n'indique à proprement parler une plus grande flexibilité budgétaire.

#### Détails techniques

La Conférence des Directeurs cantonaux des finances préconise l'utilisation d'une classification fonctionnelle harmonisée. Selon cette classification, les charges du compte de fonctionnement (y compris les imputations internes) devraient être ventilées en dix grandes catégories : administration générale, sécurité publique, enseignement et formation, culture et loisirs, santé, prévoyance sociale, trafic, protection et aménagement de l'environnement, économie publique, finances et impôts.

Malgré ces recommandations, l'examen des rapports des comptes des collectivités révèle la plus grande diversité. Plusieurs collectivités publient cette statistique sous une forme différente<sup>14</sup> ou ne la publient pas du tout. Parmi elles, certaines ont bien voulu répondre à nos demandes et nous fournir ces renseignements. Sans cela, il nous a fallu recourir aux donnéesapurées disponibles au moment de l'établissement

---

<sup>14</sup> Par exemple en faisant abstraction du principe du produit brut ou en se basant uniquement sur les flux de fonds sans faire de distinction entre la section de fonctionnement et la section des investissements.

du comparatif auprès de l'Administration fédérale des finances ou à une solution de secours. Cette solution consiste à utiliser la classification organique, c'est-à-dire une répartition des charges de fonctionnement entre les différents départements cantonaux. Cette solution, certes moins satisfaisante, pose problème si l'administration subit une réorganisation d'un exercice à l'autre.

Les charges par fonction (ou département) sont rapportées au total des charges du compte de fonctionnement. Il n'y a pas lieu ici de se limiter aux dépenses courantes. En effet, au numérateur, les charges par fonction (ou département) incluent également des opérations comptables comme les imputations internes.

Pour la Confédération, nous utilisons ici le total des dépenses courantes par groupe de tâches publié dans la partie statistique des comptes fédéraux. Il ne s'agit donc pas de charges. Toutefois, à ce niveau de détail, l'utilisation des dépenses courantes plutôt que des charges ne biaise guère les résultats. Par contre, les comptes fédéraux utilisent treize groupes de tâches. Le fait que ce nombre soit supérieur aux dix catégories utilisées par la classification fonctionnelle des collectivités locales accroît le résultat de l'indicateur : le budget fédéral est donc plus flexible qu'il ne le serait si dix groupes de tâches seulement étaient utilisés. Ces groupes de tâches sont les suivants : administration générale et dépenses non ventilables ; justice et police ; relations avec l'étranger ; défense nationale ; formation et recherche fondamentale ; culture et loisirs ; santé ; prévoyance sociale ; trafic ; protection et aménagement de l'environnement ; agriculture et alimentation ; autres secteurs économiques ; finances et impôts.

### 2.2.3 Exactitude de la prévision fiscale (I7)

#### Présentation

Cet indicateur renseigne sur l'aptitude de la collectivité à prévoir les recettes fiscales avec exactitude. Reconnaissons que le produit de certains impôts est difficile à prévoir. Pensons notamment aux impôts sur les gains immobiliers ou aux impôts sur les successions. Par contre, on peut attendre des responsables qu'ils puissent mieux prévoir les recettes d'impôts comme l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés. C'est pourquoi cet indicateur mesure l'écart entre les recettes effectives et les recettes budgétées en pourcentage des recettes effectives pour ces deux types d'impôts :

$$\text{Exactitude de la prévision fiscale} = \frac{\left( \begin{array}{l} \text{recettes fiscales budgétées} \\ - \text{recettes fiscales effectives} \end{array} \right)}{\text{recettes fiscales effectives}} \times 100$$

La budgétisation des charges donne lieu à de larges discussions dans le cadre des commissions financières, puis des débats parlementaires. L'estimation des revenus se déroule différemment. Elle est confiée à quelques spécialistes. Par conséquent, l'écart mesuré reflète la capacité de ces personnes à prévoir de manière précise le produit des impôts. Il faut toutefois relever qu'une sous-estimation peut être délibérée afin de réduire le risque de déficit ou le risque de revendications budgétaires excessives.

Un résultat supérieur à 0% témoigne d'une surestimation : le produit de l'impôt s'avère plus faible que ce qui avait été prévu. Au contraire un résultat inférieur à 0% indique une sous-estimation. Les études montrent qu'une sous-estimation a généralement lieu. Une sous-estimation est souvent considérée comme un résultat plus favorable qu'une surestimation : dans l'hypothèse où un budget équilibré a été prévu, on préfère une 'bonne surprise' en forme d'excédent de revenus à une 'mauvaise surprise' en forme d'excédent de charges. Sous l'angle de l'exactitude de la prévision, ce n'est pas déterminant. C'est l'ampleur de

la sous-estimation ou de la surestimation qui compte. C'est donc la valeur absolue de l'écart qui doit être considérée. Relevons qu'il faut tenir compte de l'évolution du contexte dans l'évaluation. En effet, un retournement conjoncturel abrupt ou une modification rapide des conditions socio-démographiques rendent plus difficile l'exercice de la prévision fiscale, en particulier dans les collectivités de petite taille ou dans les cantons dont l'économie est ouverte vers l'extérieur.

Le Tableau 7 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (prévision exacte ou quasi exacte) à 1 (résultat reflétant la situation problématique d'une collectivité dont la prévision fiscale est en deçà de 5% (en valeur absolue)).

**Tableau 7**  
**Evaluation de l'exactitude de la prévision fiscale (I7)**

Exactitude de la prévision fiscale [I7]			Appréciation	Note
	I7	≤  1,0 %	Prévision exacte ou quasi exacte	6
1,0 %	< I7	≤  2,0 %	Ecart insignifiant	5
2,0 %	< I7	≤  3,0 %	Ecart peu important	4
3,0 %	< I7	≤  4,0 %	Ecart important	3
4,0 %	< I7	≤  5,0 %	Ecart trop important	2
5,0 %	< I7		Mauvaise prévision fiscale	1

#### Détails techniques

D'après le modèle de compte harmonisé et comme indiqué précédemment, les recettes fiscales correspondent pour chaque collectivité à celles figurant au budget et aux comptes de la même année. Elles incluent les produits de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (400) et de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (401).

Pour la Confédération, la définition est identique à celle utilisée dans l'évaluation du poids des intérêts nets (cf. Rubrique 2.1.4, page 20). Les recettes fiscales directes correspondent au produit de l'impôt fédéral

direct, de l'impôt anticipé, du droit de timbre et de la taxe à la valeur ajoutée.

### 2.2.4 Intérêt moyen de la dette (I8)

#### Présentation

Cet indicateur tente de cerner la performance d'un domaine essentiellement technique de la gestion financière d'une collectivité, celui de la gestion de trésorerie. Une gestion de trésorerie efficace permet de limiter les coûts de la dette et plus généralement permet au canton d'être plus efficace. Pour simplifier nous nous intéressons ici au taux d'intérêt moyen de la dette brute<sup>15</sup>. C'est pourquoi cet indicateur met en relation le volume d'intérêts passifs payés par la collectivité et le stock moyen de la dette brute en début et fin d'année :

$$\text{Intérêt moyen de la dette} = \frac{\text{intérêts passifs}}{\text{moyenne de la dette brute en début et en fin d'exercice}} \times 100$$

Il serait faux de croire que cet indicateur renseigne en priorité sur la qualité de la gestion de trésorerie récente ou sur la bonité actuelle du canton, de la commune. En effet, cet indicateur est largement tributaire des performances antérieures de la gestion de trésorerie (choix des créanciers, du moment de l'emprunt, de ses modalités, de sa durée notamment, etc.). Il est également tributaire de la bonité de la collectivité au moment où les emprunts préexistants ont été contractés ; bonité qui, il faut le souligner, est intimement liée à la situation financière de la collectivité.

Certes, l'évolution récente de la gestion de trésorerie et de la bonité du canton –de la commune– influence le résultat. Toutefois, cette influence peut être mineure en regard du poids du passé.

Il n'en demeure pas moins qu'à bonité égale, une différence d'intérêt moyen de la dette entre deux collectivités reflète une différence

---

<sup>15</sup> Nous pourrions également nous intéresser au taux d'intérêt net moyen de la dette nette. Cela complique l'analyse sans pour autant la rendre plus révélatrice. En effet, on peut s'attendre à ce qu'une gestion de trésorerie efficace permette aussi bien de réduire le taux des intérêts passifs sur la dette brute que d'accroître les intérêts actifs sur les placements du patrimoine financier.

d'habileté –passée et présente– dans la gestion de trésorerie. Encore faut-il que les informations véhiculées par les comptes, c'est-à-dire le traitement comptable des intérêts passifs et de la dette brute soit rigoureusement identique entre les collectivités. Certains indices nous montrent qu'un risque existe pour que le traitement comptable réservé par certaines collectivités aux intérêts passifs et à la dette brute diffère du traitement appliqué par la majorité des collectivités. Toutefois le degré de détail offert par les comptes publiés n'est pas suffisant pour nous permettre de redresser ces cas là.

Il faut donc être extrêmement prudent dans l'évaluation des résultats. Nous avons néanmoins pris le parti d'inclure cet indicateur dans le comparatif puisque la performance de la gestion de trésorerie est un paramètre important. Par contre, nous avons tenu compte du risque de biais engendré pour certaines collectivités par un traitement comptable différent. C'est pourquoi la pondération de cet indicateur est de 1. Cela signifie que cet indicateur entre pour un septième dans l'indicateur de qualité de la gestion financière et pour un seizième dans l'indicateur synthétique.

Le Tableau 8 indique comment les résultats de cet indicateur sont évalués sur une échelle allant de 6 (faible taux moyen de la dette brute) à 1 (taux moyen excessif). Outre le fait qu'elle est tributaire des éléments mentionnés ci-dessus, l'évaluation dépend largement des conditions fixées par le marché monétaire et par le marché des capitaux. Par conséquent, le glissement à moyen terme d'une collectivité de la note 3 à la note 2 ne signifie pas automatiquement que sa gestion de trésorerie devient moins performante. Cela peut dénoter que le loyer de l'argent s'est durablement renchéri.

**Tableau 8**  
**Evaluation de l'intérêt moyen de la dette (I8)**

<b>Intérêt moyen de la dette [I8]</b>	<b>Appréciation</b>	<b>Note</b>
18 ≤ 2,5%	Très faible intérêt moyen	6
2,5% < 18 ≤ 3,5%	Faible intérêt	5
3,5% < 18 ≤ 4,5%	Intérêt acceptable	4
4,5% < 18 ≤ 5,5%	Intérêt déjà élevé	3
5,5% < 18 ≤ 6,5%	Intérêt potentiellement problématique	2
6,5% < 18	Intérêt excessif	1

### Détails techniques

Selon le modèle de compte harmonisé, la dette brute en début et en fin d'année d'exercice correspond aux engagements figurant au passif du bilan. Toutefois, pour obtenir une estimation de la dette brute portant intérêts, il convient d'en exclure les engagements courants (20), les provisions (24) et les passifs transitoires (25)<sup>16</sup>. Ces éléments n'apparaissent en effet parmi les engagements que de manière éphémère et/ou n'ont pas d'incidence sur les intérêts débiteurs. Par conséquent la dette brute se résume aux dettes à court terme (21), aux dettes à moyen et long termes (22) et aux engagements envers des entités particulières (23). Les intérêts passifs correspondent aux intérêts payés sur ces différents postes débiteurs (321, 322 et 323).

Pour la Confédération, les intérêts passifs sont repris du compte financier. La définition de la dette brute est identique à celle utilisée pour les collectivités locales : les engagements courants, les provisions et les passifs transitoires sont retranchés des engagements.

<sup>16</sup> Il est exceptionnel que des engagements courants nécessitent le paiement d'intérêts passifs. Etant donné que les comptes cantonaux ou communaux ne permettent pas de distinguer les engagements courants porteurs d'intérêts de ceux qui ne le sont pas, l'ensemble de ces engagements est exclu du calcul de la dette brute. Parallèlement, l'ensemble des intérêts passifs sur les engagements courants est ignoré.

### 2.3 Indicateurs globaux

Trois indicateurs globaux permettent d'avoir une vue d'ensemble de la situation financière des collectivités. Il s'agit (*a*) de l'indicateur de santé financière, (*b*) de l'indicateur de qualité de la gestion financière et finalement (*c*) de l'indicateur synthétique.

L'**indicateur de santé financière** consolide les résultats obtenus précédemment pour les indicateurs 'couverture des charges', 'autofinancement de l'investissement net', 'engagements nets supplémentaires' et 'poids des intérêts nets par rapport aux recettes fiscales'.

L'**indicateur de qualité de la gestion financière** consolide les résultats obtenus précédemment pour les indicateurs 'maîtrise des dépenses courantes', 'flexibilité du budget', 'exactitude de la prévision fiscale' et 'intérêt moyen de la dette'.

Finalement l'**indicateur synthétique** reflète à la fois la santé financière et la qualité de la gestion financière. Il permet de qualifier d'un chiffre la situation financière de chaque collectivité.

Pour parvenir à cette consolidation, il faut agréger les résultats. Cette agrégation nécessite que l'on pondère les indicateurs. Or la pondération accordée à chaque indicateur est une affaire de jugement de valeur.

Certains indicateurs nous apparaissent plus importants que d'autres en particulier pour juger de l'évolution annuelle. Il s'agit de la couverture des charges, de l'autofinancement de l'investissement net et de la maîtrise des dépenses. Ces indicateurs sont donc surpondérés (facteur 3). En effet pour nous ils montrent dans quelle mesure la collectivité suit –ou est décidée à suivre– les grands principes de la gestion financière publique : principe de l'équilibre budgétaire, principe d'un autofinancement approprié, principe d'une faible croissance des dépenses.

Les engagements nets supplémentaires et la flexibilité du budget sont également des critères assez importants à nos yeux. C'est pourquoi ils sont pondérés d'un facteur 2.

Le poids des intérêts nets par rapport aux recettes fiscales directes et l'intérêt moyen de la dette brute sont moins importants compte tenu de

l'objectif du comparatif. En effet, ils découlent largement de décisions antérieures à l'exercice évalué. C'est pourquoi le facteur de pondération est de 1. Ce facteur est le même pour l'exactitude de la prévision fiscale. Une mauvaise prévision est certes embarrassante. Mais son influence sur la situation financière générale est d'autant plus faible qu'elle est ponctuelle ou qu'elle génère des anticipations chez les acteurs du processus budgétaire.

**Tableau 9**  
**Pondérations des indicateurs**

Indicateur	Pondération
Santé financière	9
Couverture des charges (I1)	3
Autofinancement de l'investissement net (I2)	3
Engagements nets supplémentaires (I3)	2
Poids des intérêts nets par rapport aux recettes fiscales (I4)	1
Qualité de la gestion financière	7
Maîtrise des dépenses courantes (I5)	3
Flexibilité du budget (I6)	2
Exactitude de la prévision fiscale (I7)	1
Intérêt moyen de la dette (I8)	1
Somme des pondérations	16

Pour faciliter la lecture, les valeurs de l'indicateur de santé financière, de l'indicateur de qualité de la gestion financière et de l'indicateur synthétique sont données sur une échelle allant de 6 à 1, à l'instar des autres indicateurs. Ainsi, la somme pondérée des notes est-elle divisée par la somme des pondérations, soit 9 pour l'indicateur de santé financière, 7 pour l'indicateur de qualité de la gestion financière et 16 pour l'indicateur synthétique (Cf. Tableau 9).

Les pondérations des indicateurs peuvent évidemment être discutées. En effet, elles découlent d'un jugement de valeur. Rappelons toutefois que ne pas pondérer les indicateurs implique également un jugement de valeur. En effet, cela sous-entend que tous les indicateurs ont la même importance. Le prétendre n'est évidemment pas satisfaisant.



### **3 Résultats des indicateurs de santé financière**

Les résultats des indicateurs de santé financière sont présentés à l'aide de divers tableaux et cartes.

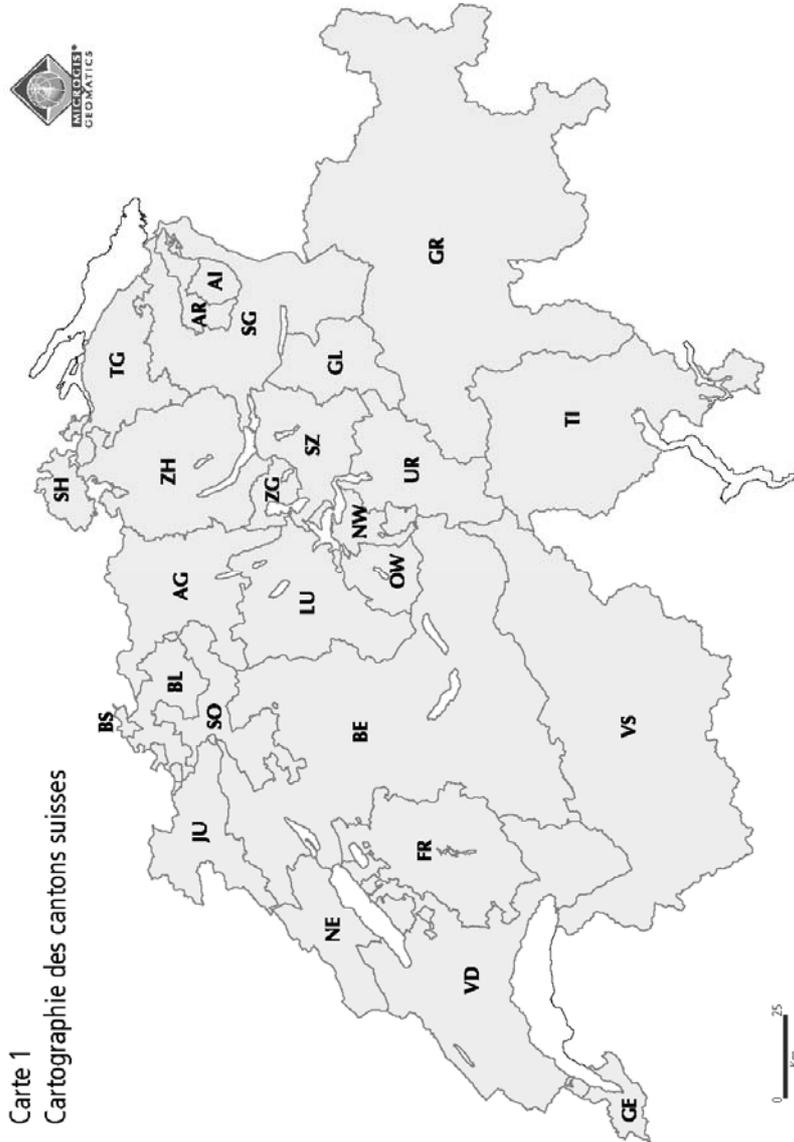
En premier lieu, pour les cantons, une carte donne une évaluation rapide de la situation pour chaque indicateur. Un tableau apporte ensuite davantage de détails.

Pour les cantons, les tableaux indiquent la valeur des indicateurs en pour-cent et la note qui en découle et ce de 1999 à 2005. Les tableaux indiquent également la valeur et la note obtenues par la Confédération, ainsi que la moyenne des cantons suisses. Il s'agit d'une moyenne pondérée des 26 cantons, c'est-à-dire que la somme des numérateurs est ramenée à la somme des dénominateurs.

Pour chaque indicateur, deux tableaux sont donnés. Le premier tableau range les cantons selon leur ordre usuel. Rappelons que viennent d'abord les cantons de Zürich, Bern et Luzern, puis les autres cantons selon leur date d'entrée dans la Confédération. Le second classe les cantons, du canton où la situation est jugée la meilleure au canton où la situation est jugée la plus difficile.

S'agissant des villes considérées et pour chaque indicateur, un tableau complète le panorama. Il indique la valeur des indicateurs en pour-cent et la note qui en découle, de 2001 à 2004 et est classé par ordre décroissant des notes obtenues pour l'année la plus récente.

Carte 1  
Cartographie des cantons suisses



Sources: OFS, GEOSTAT S+I, MicroGIS.

### 3.1 Couverture des charges (I1)

Pour les cantons, la couverture des charges est calculée à l'aide de la statistique du Groupe d'études pour les finances cantonales (Rubriques 3, 38, 39, 4, 48, 49). Les rubriques 37 et 47 proviennent directement des cantons<sup>17</sup>. Pour les communes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième.

En 2004, seuls quatre cantons, Thurgau, Luzern, Graubünden et Jura, sont parvenus à un quasi-équilibre entre revenus et charges courants ce qui leur confère la note maximale de 6. Thurgau, qui obtient la note maximale pour la cinquième fois en six années, est le plus proche de l'équilibre avec un taux de couverture des charges de 99,86 %, suivi de Luzern (100,21 %) et Graubünden (100,43 %). Ce dernier a connu, par ailleurs, la meilleure progression en termes de note puisqu'il est passé de la note minimale en 2003 à la note maximale en 2004 avec une amélioration de son taux de couverture de plus de 5 points de pourcent. Pour le Canton du Jura, la progression est presque aussi bonne puisqu'il est passé de la note 2 à la note maximale<sup>18</sup>. Douze cantons (AI, AR, BS, ZG OW, SO, VS, BE, SG, SH, FR et NW) ont bouclé l'exercice 2004 avec un excédent de charges ou de revenus léger, voire à surveiller, et obtiennent la note 4 ou 5. Tous les cantons de ce groupe intermédiaire avaient obtenu une note de 4 ou plus en 2003, ce qui démontre une certaine stabilité de leur part.

Par rapport à 2003, le nombre de cantons ayant obtenu la note minimale est passé de huit à six. Pour la première fois en six ans, trois cantons Aargau, Tessin et Schwyz ont terminé l'année avec un taux de couverture des charges inférieur à 90 %. Alors que pour Aargau, ce résultat est dû au refinancement de la caisse de pension, pour Schwyz et

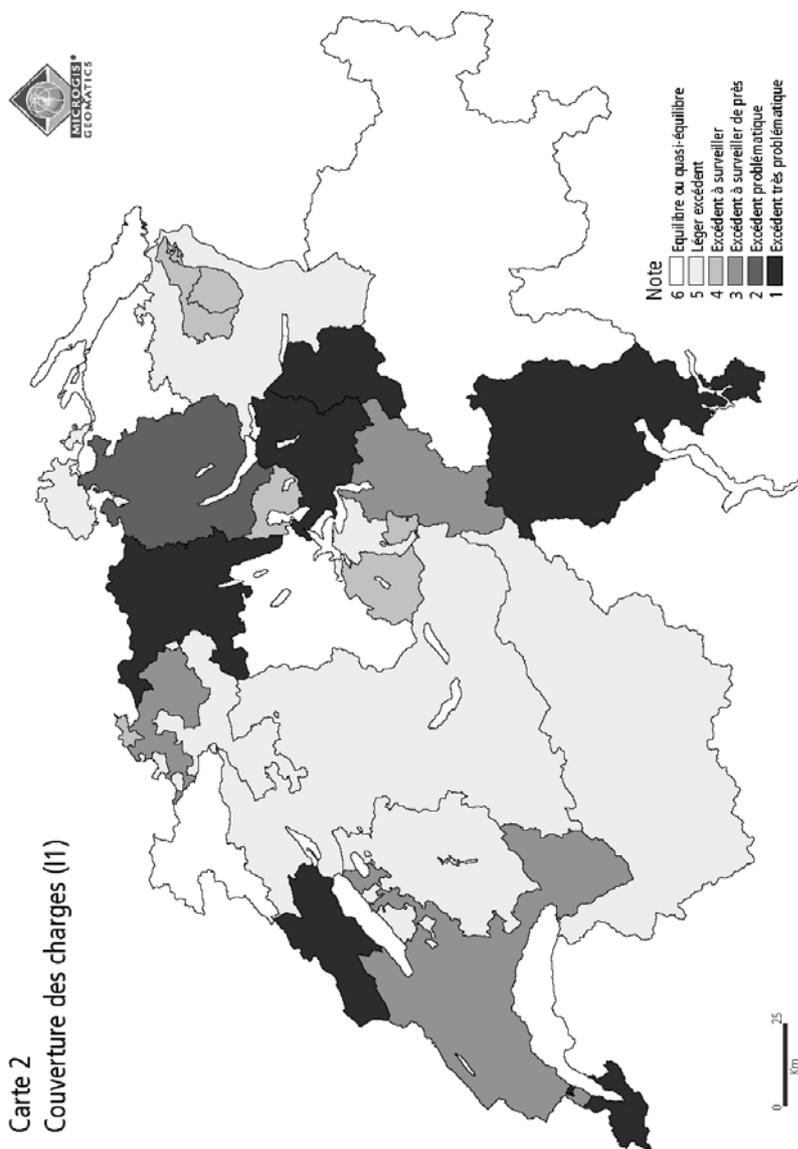
<sup>17</sup> y compris lorsque cela est rendu nécessaire par la prise en compte des subventions en nature les rubriques 36 et 42.

<sup>18</sup> Le résultat du Canton du Jura est fortement influencé par la plus-value de 99,3 mio\$ réalisée sur la vente d'actions FMB qui a permis de dégager un fort excédent de financement et d'équilibrer les charges et revenus.

le Tessin, il s'agit d'un problème récurrent étant donné que leur taux de couverture des charges avoisinait déjà les 90 % en 2003. Enfin, trois autres cantons, Neuchâtel, Glarus et Genève ont obtenu la note minimale pour la seconde année consécutive. En moyenne, le taux de couverture des charges a diminué en 2004 par rapport à 2003 pour s'établir à 97,34%, la note moyenne passant de 3 à 2. Ce résultat est cependant influencé par le résultat fortement négatif d'Aargau.

En ce qui concerne les cantons latins, y compris Bern, la situation est très contrastée. Alors que le Canton du Jura présente une couverture de 101,18 % et la note maximale de 6, et que trois autres, Fribourg, Bern et le Valais obtiennent une bonne note de 5 résultant d'un léger excédent de revenus (102,71 %, 102,79% et 104,35 %), le Tessin, Neuchâtel et Genève accusent un excédent de charges très problématique. Entre ces deux groupes, le Canton de Vaud termine l'année 2004 en progression par rapport à 2003 avec, toutefois, un excédent de charges qui reste à surveiller de près (97,62%) et une note de 3.

Au niveau de la Confédération, la couverture des charges est en légère amélioration et passe, pour la première fois depuis 2001, au dessus des 90% avec une valeur de 90,15%. L'excédent de charges enregistré est cependant toujours très problématique, ce qui lui confère la note minimale.



Sources : IHEAP, OIS, GEOSTAT S+T, MicroGIS.

**Tableau 10**  
**Cantons : Couverture des charges (I1)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	105.91%	4	108.31%	4	103.66%	5
Bern (BE)	100.72%	6	104.44%	5	101.05%	6
Luzern (LU)	103.63%	5	103.53%	5	103.46%	5
Uri (UR)	98.63%	4	96.71%	2	99.96%	6
Schwyz (SZ)	114.99%	2	115.11%	2	106.54%	4
Obwalden (OW)	98.35%	3	101.45%	6	100.94%	6
Nidwalden (NW)	100.36%	6	99.60%	5	102.30%	5
Glarus (GL)	101.68%	6	109.00%	4	99.83%	6
Zug (ZG)	101.93%	6	105.22%	4	107.77%	4
Fribourg (FR)	98.99%	4	99.54%	5	100.62%	6
Solothurn (SO)	95.55%	1	96.98%	2	98.91%	4
Basel-Stadt (BS)	103.47%	5	107.02%	4	100.35%	6
Basel-Landschaft (BL)	103.57%	5	104.72%	5	97.86%	3
Schaffhausen (SH)	101.88%	6	101.31%	6	102.55%	5
Appenzell A.Rh. (AR)	102.12%	5	103.04%	5	101.23%	6
Appenzell I.Rh. (AI)	102.14%	5	101.50%	6	97.84%	3
St-Gallen (SG)	101.36%	6	102.46%	5	105.27%	4
Graubünden (GR)	97.56%	3	98.63%	4	99.77%	6
Aargau (AG)	100.47%	6	101.75%	6	103.26%	5
Thurgau (TG)	100.56%	6	101.65%	6	102.95%	5
Tessin (TI)	102.42%	5	104.07%	5	100.83%	6
Vaud (VD)	96.10%	1	91.91%	1	97.29%	2
Valais (VS)	104.01%	5	100.95%	6	93.95%	1
Neuchâtel (NE)	98.50%	4	99.87%	6	98.88%	4
Genève (GE)	100.37%	6	67.77%	1	100.27%	6
Jura (JU)	100.21%	6	100.84%	6	97.17%	2
<b>Moyenne</b>	<b>101.54%</b>	<b>6</b>	<b>97.54%</b>	<b>3</b>	<b>101.02%</b>	<b>6</b>
<b>Confédération</b>	<b>91.51%</b>	<b>1</b>	<b>104.00%</b>	<b>5</b>	<b>89.43%</b>	<b>1</b>

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
102.37%	5	94.92%	1	97.32%	2	Zürich (ZH)
102.72%	5	102.93%	5	102.79%	5	Bern (BE)
100.90%	6	99.07%	4	100.21%	6	Luzern (LU)
95.91%	1	96.25%	2	98.09%	3	Uri (UR)
96.14%	1	89.76%	1	89.97%	1	Schwyz (SZ)
100.77%	6	102.19%	5	105.17%	4	Obwalden (OW)
102.52%	5	101.31%	6	102.27%	5	Nidwalden (NW)
90.61%	1	93.53%	1	94.08%	1	Glarus (GL)
100.02%	6	98.52%	4	105.52%	4	Zug (ZG)
99.28%	5	103.37%	5	102.71%	5	Fribourg (FR)
99.60%	5	103.88%	5	104.40%	5	Solothurn (SO)
96.97%	2	102.45%	5	99.03%	4	Basel-Stadt (BS)
100.77%	6	97.79%	3	97.98%	3	Basel-Landschaft (BL)
102.31%	5	99.53%	5	102.77%	5	Schaffhausen (SH)
97.66%	3	99.65%	5	99.01%	4	Appenzell A.Rh. (AR)
99.13%	4	99.22%	4	98.53%	4	Appenzell I.Rh. (AI)
96.62%	2	100.49%	6	102.78%	5	St-Gallen (SG)
97.37%	2	94.79%	1	100.43%	6	Graubünden (GR)
102.34%	5	100.78%	6	77.78%	1	Aargau (AG)
100.15%	6	100.58%	6	99.86%	6	Thurgau (TG)
98.70%	4	90.77%	1	88.39%	1	Tessin (TI)
96.20%	1	93.62%	1	97.62%	3	Vaud (VD)
101.86%	6	101.15%	6	104.35%	5	Valais (VS)
98.37%	3	95.34%	1	93.19%	1	Neuchâtel (NE)
100.31%	6	93.08%	1	94.99%	1	Genève (GE)
99.88%	6	96.96%	2	101.18%	6	Jura (JU)
99.98%	6	97.68%	3	97.34%	2	Moyenne
86.59%	1	88.11%	1	90.15%	1	Confédération

**Tableau 11**  
**Cantons : Couverture des charges (I1)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Thurgau (TG)	100.56%	6	101.65%	6	102.95%	5
Luzern (LU)	103.63%	5	103.53%	5	103.46%	5
Graubünden (GR)	97.56%	3	98.63%	4	99.77%	6
Jura (JU)	100.21%	6	100.84%	6	97.17%	2
Nidwalden (NW)	100.36%	6	99.60%	5	102.30%	5
Fribourg (FR)	98.99%	4	99.54%	5	100.62%	6
Schaffhausen (SH)	101.88%	6	101.31%	6	102.55%	5
St-Gallen (SG)	101.36%	6	102.46%	5	105.27%	4
Bern (BE)	100.72%	6	104.44%	5	101.05%	6
Valais (VS)	104.01%	5	100.95%	6	93.95%	1
Solothurn (SO)	95.55%	1	96.98%	2	98.91%	4
Basel-Stadt (BS)	103.47%	5	107.02%	4	100.35%	6
Appenzell A.Rh. (AR)	102.12%	5	103.04%	5	101.23%	6
Appenzell I.Rh. (AI)	102.14%	5	101.50%	6	97.84%	3
Obwalden (OW)	98.35%	3	101.45%	6	100.94%	6
Zug (ZG)	101.93%	6	105.22%	4	107.77%	4
Uri (UR)	98.63%	4	96.71%	2	99.96%	6
Basel-Landschaft (BL)	103.57%	5	104.72%	5	97.86%	3
Vaud (VD)	96.10%	1	91.91%	1	97.29%	2
Zürich (ZH)	105.91%	4	108.31%	4	103.66%	5
Genève (GE)	100.37%	6	67.77%	1	100.27%	6
Glarus (GL)	101.68%	6	109.00%	4	99.83%	6
Neuchâtel (NE)	98.50%	4	99.87%	6	98.88%	4
Schwyz (SZ)	114.99%	2	115.11%	2	106.54%	4
Tessin (TI)	102.42%	5	104.07%	5	100.83%	6
Aargau (AG)	100.47%	6	101.75%	6	103.26%	5
Moyenne	101.54%	6	97.54%	3	101.02%	6
Confédération	91.51%	1	104.00%	5	89.43%	1

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
100.15%	6	100.58%	6	99.86%	6	Thurgau (TG)
100.90%	6	99.07%	4	100.21%	6	Luzern (LU)
97.37%	2	94.79%	1	100.43%	6	Graubünden (GR)
99.88%	6	96.96%	2	101.18%	6	Jura (JU)
102.52%	5	101.31%	6	102.27%	5	Nidwalden (NW)
99.28%	5	103.37%	5	102.71%	5	Fribourg (FR)
102.31%	5	99.53%	5	102.77%	5	Schaffhausen (SH)
96.62%	2	100.49%	6	102.78%	5	St-Gallen (SG)
102.72%	5	102.93%	5	102.79%	5	Bern (BE)
101.86%	6	101.15%	6	104.35%	5	Valais (VS)
99.60%	5	103.88%	5	104.40%	5	Solothurn (SO)
96.97%	2	102.45%	5	99.03%	4	Basel-Stadt (BS)
97.66%	3	99.65%	5	99.01%	4	Appenzell A.Rh. (AR)
99.13%	4	99.22%	4	98.53%	4	Appenzell I.Rh. (AI)
100.77%	6	102.19%	5	105.17%	4	Obwalden (OW)
100.02%	6	98.52%	4	105.52%	4	Zug (ZG)
95.91%	1	96.25%	2	98.09%	3	Uri (UR)
100.77%	6	97.79%	3	97.98%	3	Basel-Landschaft (BL)
96.20%	1	93.62%	1	97.62%	3	Vaud (VD)
102.37%	5	94.92%	1	97.32%	2	Zürich (ZH)
100.31%	6	93.08%	1	94.99%	1	Genève (GE)
90.61%	1	93.53%	1	94.08%	1	Glarus (GL)
98.37%	3	95.34%	1	93.19%	1	Neuchâtel (NE)
96.14%	1	89.76%	1	89.97%	1	Schwyz (SZ)
98.70%	4	90.77%	1	88.39%	1	Tessin (TI)
102.34%	5	100.78%	6	77.78%	1	Aargau (AG)
99.98%	6	97.69%	3	97.34%	2	Moyenne
86.59%	1	88.11%	1	90.15%	1	Confédération

**Tableau 12**  
**Villes : Couverture des charges (I1)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Bern	100.60%	6	105.72%	4	100.01%	6	100.73%	6
Luzern	-	-	95.65%	1	98.61%	4	101.07%	6
Sion	100.77%	6	101.41%	6	100.86%	6	101.37%	6
Chur	-	-	100.36%	6	100.41%	6	101.81%	6
Bellinzona	98.98%	4	101.26%	6	100.83%	6	99.25%	5
Schaffhausen	-	-	100.36%	6	99.98%	6	102.05%	5
Genève <sup>a</sup>	106.65%	4	106.00%	4	96.29%	2	103.27%	5
St-Gallen	-	-	103.04%	5	103.82%	5	103.65%	5
Zürich	120.03%	1	112.58%	3	108.96%	4	103.93%	5
Fribourg	100.16%	6	99.98%	6	102.06%	5	98.54%	4
Delémont	99.94%	6	99.52%	5	94.67%	1	98.52%	4
Neuchâtel	101.53%	6	101.05%	6	97.32%	2	97.82%	3
Lausanne	100.00%	6	93.27%	1	91.37%	1	97.24%	2

<sup>a</sup> Les valeurs et les notes obtenues par la Ville de Genève en 2001, 2002 et 2003 sont légèrement modifiées par rapport au Comparatif 2003 suite à la déduction des gratuités.

D'un point de vue général, en 2004, la situation des villes s'est améliorée. En effet, d'une part, le nombre de villes obtenant une note supérieure ou égale à 5 est passé de 7 à 9 et d'autre part, pour la première fois en quatre ans, aucune n'obtient une note inférieure à 2. Neuf villes présentent une meilleure couverture des charges qu'en 2003. Avec un déficit de couverture qui s'est réduit de près de six points de pourcent, la Ville de Lausanne est celle qui enregistre la plus nette amélioration. Malgré un excédent de charges sensiblement moindre qu'en 2003, l'effet sur la note reste limité puisqu'elle ne gagne qu'un point (de 1 à 2). Pour la seconde année consécutive, c'est la Ville de Bern qui affiche la meilleure couverture de charges. Avec 100,73%, elle enregistre même un léger excédent de revenus.

### 3.2 Autofinancement de l'investissement net (I2)

L'autofinancement de l'investissement net des cantons est calculé à l'aide de la statistique du Groupe d'études pour les finances cantonales (Rubriques 3, 33, 330, 4, 5, 60 à 67) et des comptes des cantons<sup>19</sup>. L'investissement net correspond à une moyenne lissée des trois dernières années (soit 1997 à 1999 pour 1999 et 1998 à 2000 pour 2000). Les données communales proviennent directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième supérieur.

Comme par le passé, l'analyse des résultats en ce qui concerne l'autofinancement de l'investissement net fait apparaître deux groupes de cantons bien distincts. Avec un autofinancement supérieur à l'investissement net, quinze cantons (JU, SH, OW, SO, FR, VS, AG, GR, BE, ZG, BS, AR, TG, AI et SG), soit trois de plus qu'en 2003, parviennent à rembourser une partie de leur dette dans le cadre des activités administratives et obtiennent la note maximale de 6. A l'opposé, six cantons (GE, SZ, TI, GL, NE et ZH), deux de moins qu'en 2003, obtiennent la note minimale pour un degré d'autofinancement inférieur à 50%. A l'exception de Zürich tous les cantons faisant partie de ce groupe ont eu un autofinancement négatif, c'est-à-dire que ces cantons doivent non seulement emprunter pour financer leurs investissements, mais également les dépenses courantes. On peut relever en outre, que la composition de ces deux groupes est restée relativement stable entre 2003 et 2004, puisque les six cantons qui ont obtenu la note minimale en 2004 étaient déjà dans une situation identique l'année précédente et que, parmi les quinze cantons ayant obtenu la note maximale en 2004, dix se trouvaient déjà dans cette situation en 2003.

---

<sup>19</sup> y compris lorsque cela est rendu nécessaire par la prise en compte des subventions en nature les rubriques 36 et 42.

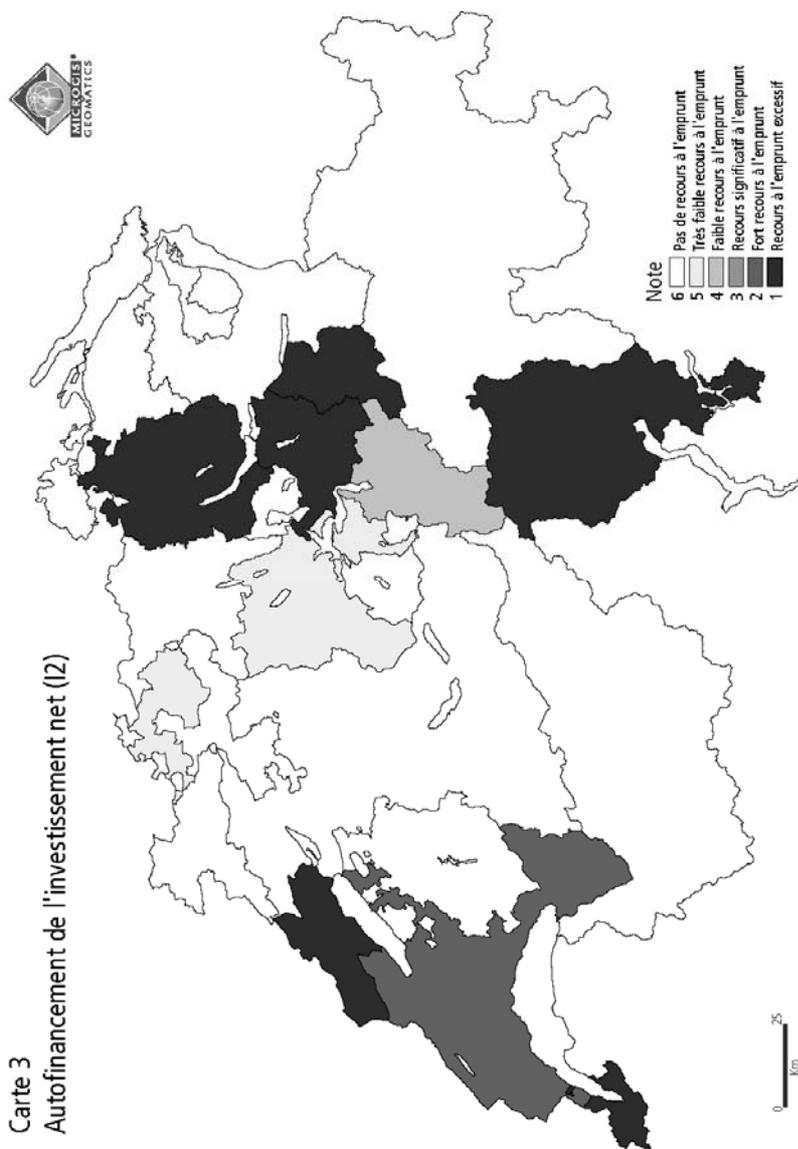
La progression la plus forte entre les années 2003 et 2004 est l'œuvre du Jura (+304,93 points de pourcent) qui obtient par la même occasion le degré d'autofinancement le plus élevé de l'année 2004 avec 347,37%, suivi de Schaffhausen (286,79%)<sup>20</sup>. La détérioration la plus notable est celle de Bern (-53,5 points de pourcent), mais celle-ci ne porte pas à conséquence puisque ce dernier affiche toujours un degré d'autofinancement supérieur à 100% et obtient la note maximale. De manière générale, plus de la moitié des cantons (quinze) ont amélioré leur degré d'autofinancement entre 2003 et 2004, ce qui permet à la moyenne de progresser de 26,25 points de pourcent pour s'établir à un degré d'autofinancement de 63,89% qui reste cependant à améliorer.

La situation des cantons latins pour l'autofinancement de l'investissement net est similaire à celle qui prévaut pour l'indicateur de couverture des charges. Jura, Fribourg, Valais et Bern obtiennent la note maximale de 6 avec un degré d'autofinancement supérieur à 120%. En revanche, Genève, Tessin et Neuchâtel affichent un degré d'autofinancement négatif. Pour le Tessin, il s'agit de la seconde année consécutive et la troisième pour Genève. Ce dernier a cependant connu une bonne progression entre 2003 et 2004 (-135 points de pourcent), mais il demeure en queue de classement. Enfin, Vaud est en bonne progression (+195,62), ce qui lui permet avec 65,12% de retrouver un autofinancement positif, après deux années d'autofinancement négatif.

Quant à la Confédération, l'amélioration constatée pour la couverture des charges se fait également ressentir au niveau de l'autofinancement des investissements nets puisque celui-ci passe à 55,41% (+13,60 points de pourcent). En conséquence, la note passe de 1 à 2.

---

<sup>20</sup> Le résultat du Canton du Jura est fortement influencé par la plus-value de 99,3 mios réalisée sur la vente d'actions FMB qui a permis de dégager un fort excédent de financement. Pour le Canton de Schaffhausen, la vente d'actions EKS pour 40,5 mios a permis de procéder à des amortissements extraordinaires.



Sources: IDHEAP, OFS, GEOSTAT S+I, MicroGIS.

**Tableau 13**  
**Cantons : Autofinancement de l'investissement net (I2)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	170.82%	6	236.57%	6	193.26%	6
Bern (BE)	119.85%	6	199.61%	6	122.69%	6
Luzern (LU)	120.08%	6	170.73%	6	283.98%	6
Uri (UR)	27.65%	1	39.52%	1	92.50%	5
Schwyz (SZ)	277.08%	6	261.03%	6	243.91%	6
Obwalden (OW)	72.60%	3	161.51%	6	196.07%	6
Nidwalden (NW)	98.24%	5	112.15%	6	176.20%	6
Glarus (GL)	70.72%	3	84.66%	4	51.65%	2
Zug (ZG)	49.47%	1	91.65%	5	133.69%	6
Fribourg (FR)	70.12%	3	79.65%	3	95.73%	5
Solothurn (SO)	82.00%	4	85.29%	4	70.15%	3
Basel-Stadt (BS)	109.37%	6	151.01%	6	88.38%	4
Basel-Landschaft (BL)	84.68%	4	93.57%	5	61.95%	2
Schaffhausen (SH)	78.74%	3	151.94%	6	327.26%	6
Appenzell A.Rh. (AR)	123.85%	6	126.51%	6	129.52%	6
Appenzell I.Rh. (AI)	62.59%	2	120.58%	6	67.63%	2
St-Gallen (SG) <sup>a</sup>	139.69%	6	810.14%	6	—	6
Graubünden (GR)	72.04%	3	84.86%	4	100.48%	6
Aargau (AG)	63.90%	2	125.26%	6	140.40%	6
Thurgau (TG)	112.41%	6	125.79%	6	151.08%	6
Tessin (TI)	105.54%	6	148.31%	6	135.42%	6
Vaud (VD)	4.37%	1	-131.32%	1	84.80%	4
Valais (VS)	124.41%	6	88.84%	4	91.89%	5
Neuchâtel (NE)	53.14%	2	71.60%	3	76.21%	3
Genève (GE)	137.83%	6	181.29%	6	160.57%	6
Jura (JU)	55.30%	2	125.58%	6	53.00%	2
<b>Moyenne</b>	<b>108.61%</b>	<b>6</b>	<b>141.59%</b>	<b>6</b>	<b>134.03%</b>	<b>6</b>
<b>Confédération</b>	<b>46.41%</b>	<b>1</b>	<b>254.49%</b>	<b>6</b>	<b>71.06%</b>	<b>3</b>

<sup>a</sup> La valeur pour St-Gallen n'est pas indiquée en 2001 car l'investissement net moyen sur 3 ans donne une valeur négative. Calculé sur 1 an, le degré d'autofinancement s'élève à 370%.

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
264.27%	6	-2.21%	1	21.27%	1	Zürich (ZH)
167.18%	6	175.07%	6	121.57%	6	Bern (BE)
194.64%	6	103.28%	6	98.48%	5	Luzern (LU)
65.11%	2	68.87%	2	83.42%	4	Uri (UR)
64.49%	2	-110.41%	1	-48.06%	1	Schwyz (SZ)
244.72%	6	177.88%	6	241.99%	6	Obwalden (OW)
224.77%	6	104.03%	6	99.92%	5	Nidwalden (NW)
-6.33%	1	1.23%	1	-17.13%	1	Glarus (GL)
74.75%	3	57.11%	2	117.30%	6	Zug (ZG)
116.69%	6	184.94%	6	164.10%	6	Fribourg (FR)
89.04%	4	155.31%	6	203.45%	6	Solothurn (SO)
63.24%	2	151.55%	6	116.83%	6	Basel-Stadt (BS)
79.31%	3	66.77%	2	90.42%	5	Basel-Landschaft (BL)
265.23%	6	58.53%	2	286.79%	6	Schaffhausen (SH)
150.90%	6	102.22%	6	115.26%	6	Appenzell A.Rh. (AR)
108.80%	6	110.87%	6	109.13%	6	Appenzell I.Rh. (AI)
—	1	86.02%	4	105.77%	6	St-Gallen (SG) <sup>a</sup>
95.82%	5	80.61%	4	126.07%	6	Graubünden (GR)
107.91%	6	134.45%	6	128.15%	6	Aargau (AG)
101.40%	6	121.23%	6	110.33%	6	Thurgau (TG)
115.17%	6	-13.92%	1	-42.49%	1	Tessin (TI)
-10.20%	1	-130.50%	1	65.12%	2	Vaud (VD)
97.55%	5	117.55%	6	146.61%	6	Valais (VS)
78.09%	3	24.05%	1	-13.49%	1	Neuchâtel (NE)
-25.16%	1	-268.65%	1	-133.66%	1	Genève (GE)
90.72%	5	42.44%	1	347.37%	6	Jura (JU)
114.07%	6	37.64%	1	63.89%	2	Moyenne
48.17%	1	31.81%	1	55.41%	2	Confédération

<sup>a</sup> La valeur pour St-Gallen n'est pas indiquée en 2002 car l'autofinancement et l'investissement net sont négatifs.

**Tableau 14**  
**Cantons : Autofinancement de l'investissement net (I2)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Jura (JU)	55.30%	2	125.58%	6	53.00%	2
Schaffhausen (SH)	78.74%	3	151.94%	6	327.26%	6
Obwalden (OW)	72.60%	3	161.51%	6	196.07%	6
Solothurn (SO)	82.00%	4	85.29%	4	70.15%	3
Fribourg (FR)	70.12%	3	79.65%	3	95.73%	5
Valais (VS)	124.41%	6	88.84%	4	91.89%	5
Aargau (AG)	63.90%	2	125.26%	6	140.40%	6
Graubünden (GR)	72.04%	3	84.86%	4	100.48%	6
Bern (BE)	119.85%	6	199.61%	6	122.69%	6
Zug (ZG)	49.47%	1	91.65%	5	133.69%	6
Basel-Stadt (BS)	109.37%	6	151.01%	6	88.38%	4
Appenzell A.Rh. (AR)	123.85%	6	126.51%	6	129.52%	6
Thurgau (TG)	112.41%	6	125.79%	6	151.08%	6
Appenzell I.Rh. (AI)	62.59%	2	120.58%	6	67.63%	2
St-Gallen (SG) <sup>a</sup>	139.69%	6	810.14%	6	-	6
Nidwalden (NW)	98.24%	5	112.15%	6	176.20%	6
Luzern (LU)	120.08%	6	170.73%	6	283.98%	6
Basel-Landschaft (BL)	84.68%	4	93.57%	5	61.95%	2
Uri (UR)	27.65%	1	39.52%	1	92.50%	5
Vaud (VD)	4.37%	1	-131.32%	1	84.80%	4
Zürich (ZH)	170.82%	6	236.57%	6	193.26%	6
Neuchâtel (NE)	53.14%	2	71.60%	3	76.21%	3
Glarus (GL)	70.72%	3	84.66%	4	51.65%	2
Tessin (TI)	105.54%	6	148.31%	6	135.42%	6
Schwyz (SZ)	277.08%	6	261.03%	6	243.91%	6
Genève (GE)	137.83%	6	181.29%	6	160.57%	6
<b>Moyenne</b>	<b>108.61%</b>	<b>6</b>	<b>141.59%</b>	<b>6</b>	<b>134.03%</b>	<b>6</b>
<b>Confédération</b>	<b>46.41%</b>	<b>1</b>	<b>254.49%</b>	<b>6</b>	<b>71.06%</b>	<b>3</b>

<sup>a</sup> La valeur pour St-Gallen n'est pas indiquée en 2001 car l'investissement net moyen sur 3 ans donne une valeur négative. Calculé sur 1 an, le degré d'autofinancement s'élève à 370%.

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
90.72%	5	42.44%	1	347.37%	6	Jura (JU)
265.23%	6	58.53%	2	286.79%	6	Schaffhausen (SH)
244.72%	6	177.88%	6	241.99%	6	Obwalden (OW)
89.04%	4	155.31%	6	203.45%	6	Solothurn (SO)
116.69%	6	184.94%	6	164.10%	6	Fribourg (FR)
97.55%	5	117.55%	6	146.61%	6	Valais (VS)
107.91%	6	134.45%	6	128.15%	6	Aargau (AG)
95.82%	5	80.61%	4	126.07%	6	Graubünden (GR)
167.18%	6	175.07%	6	121.57%	6	Bern (BE)
74.75%	3	57.11%	2	117.30%	6	Zug (ZG)
63.24%	2	151.55%	6	116.83%	6	Basel-Stadt (BS)
150.90%	6	102.22%	6	115.26%	6	Appenzell A.Rh. (AR)
101.40%	6	121.23%	6	110.33%	6	Thurgau (TG)
108.80%	6	110.87%	6	109.13%	6	Appenzell I.Rh. (AI)
—	1	86.02%	4	105.77%	6	St-Gallen (SG)
224.77%	6	104.03%	6	99.92%	5	Nidwalden (NW)
194.64%	6	103.28%	6	98.48%	5	Luzern (LU)
79.31%	3	66.77%	2	90.42%	5	Basel-Landschaft (BL)
65.11%	2	68.87%	2	83.42%	4	Uri (UR)
-10.20%	1	-130.50%	1	65.12%	2	Vaud (VD)
264.27%	6	-2.21%	1	21.27%	1	Zürich (ZH)
78.09%	3	24.05%	1	-13.49%	1	Neuchâtel (NE)
-6.33%	1	1.23%	1	-17.13%	1	Glarus (GL)
115.17%	6	-13.92%	1	-42.49%	1	Tessin (TI)
64.49%	2	-110.41%	1	-48.06%	1	Schwyz (SZ)
-25.16%	1	-268.65%	1	-133.66%	1	Genève (GE)
114.07%	6	37.64%	1	63.89%	2	Moyenne
48.17%	1	31.81%	1	55.41%	2	Confédération

<sup>a</sup> La valeur pour St-Gallen n'est pas indiquée en 2002 car l'autofinancement et l'investissement net sont négatifs.

**Tableau 15**  
**Villes : Autofinancement de l'investissement net (I2)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville <sup>a</sup>	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Bern	1012.22%	6	309.44%	6	93.94%	5	205.01%	6
Luzern	-	-	374.95%	6	170.15%	6	177.16%	6
St-Gallen	-	-	181.82%	6	235.70%	6	154.14%	6
Sion	110.51%	6	118.89%	6	107.74%	6	117.11%	6
Schaffhausen	-	-	105.64%	6	58.69%	2	116.67%	6
Chur	-	-	147.54%	6	117.68%	6	109.32%	6
Genève	252.07%	6	222.46%	6	26.51%	1	90.31%	5
Zürich	230.04%	6	136.01%	6	85.00%	4	84.23%	4
Fribourg	98.10%	5	103.01%	6	233.60%	6	78.92%	3
Bellinzona	77.00%	3	255.09%	6	157.97%	6	73.10%	3
Lausanne	72.40%	3	20.07%	1	-13.93%	1	63.38%	2
Delémont	92.02%	5	49.79%	1	6.18%	1	42.88%	1
Neuchâtel	44.74%	1	71.98%	3	22.63%	1	36.05%	1

<sup>a</sup> Lausanne et Neuchâtel figurent parmi les villes qui supportent des dépenses d'investissement (par exemple dans les domaines hospitaliers et scolaires) au profit d'autres communes également. Cela influence leur résultat. Voir le corps du texte pour plus de détails.

A l'instar des cantons, le tableau des villes fait apparaître deux groupes distincts. Les villes qui financent entièrement leurs investissements et qui parviennent même à rembourser une partie de leurs engagements et à l'opposé, celles qui ne couvrent leurs investissements qu'à hauteur de 80% maximum. Avec un autofinancement respectivement de 90,31% et 84,23%, les villes de Genève et de Zürich se trouvent dans une situation intermédiaire. En 2004, huit villes augmentent leur autofinancement, pour la moitié d'entre-elles cette amélioration se répercute sur la note obtenue. C'est pour Genève et Schaffhausen que la répercussion est la plus forte puisqu'elles gagnent quatre points par rapport à 2003. La Ville de Fribourg accuse la plus forte diminution de son autofinancement, avec une valeur qui passe de 233,60% à 78,92% elle perd plus de 150 points de pourcent.

### 3.3 Engagements nets supplémentaires (I3)

Pour les cantons, plusieurs éléments nécessaires au calcul des engagements nets supplémentaires proviennent directement des comptes (Rubrique 37) et des bilans (Rubriques 10 à 13, 20 à 25) des cantons<sup>21</sup>. D'autres informations sont tirées de la statistique du Groupe d'études pour les finances cantonales (Rubriques 3, 33, 38 et 39). Pour les communes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième inférieur.

La situation générale pour l'indicateur des engagements nets supplémentaires est très similaire à celle qui prévaut pour l'autofinancement des investissements nets, avec un groupe de 14 cantons (JU, OW, SH, VS, SO, NW, FR, BE, GR, BS, LU, SG, TG et AR) qui obtiennent la note maximale de 6, correspondant à une situation de désengagement vis-à-vis de tiers. Un groupe intermédiaire est composé de quatre cantons (ZG, UR, VD et AI) qui enregistrent un accroissement limité de leurs engagements nets s'inscrivant dans l'intervalle +0,33% à +1,77%, correspondant à la note 5 ou 4. Enfin, un dernier groupe est composé de huit cantons (BL, ZH, GE, NE, GL, SZ, TI et AG) qui affichent un accroissement problématique, voire excessif de leurs engagements nets s'échelonnant de +3,68% pour le Canton de Basel-Landschaft à 23,36% pour le Canton d'Aargau<sup>22</sup>. Par rapport à 2003, la tendance générale est à l'amélioration, puisque sur les vingt-six cantons, dix-huit ont vu leur situation s'améliorer (*i.e.* accroissement des engagements nets plus faible ou désengagement plus élevé). De plus, le nombre de cantons enregistrant un désengagement vis-à-vis de tiers est passé de dix à quatorze entre 2003 et 2004.

---

<sup>21</sup> y compris lorsque cela est rendu nécessaire par la prise en compte des subventions en nature les rubriques 36 et 42.

<sup>22</sup> Le fort accroissement des engagements nets affiché par Aargau est en grande partie dû au financement du transfert de la prévoyance professionnelle des enseignants de l'école obligatoire à la caisse de pension argovienne opéré en 2004.

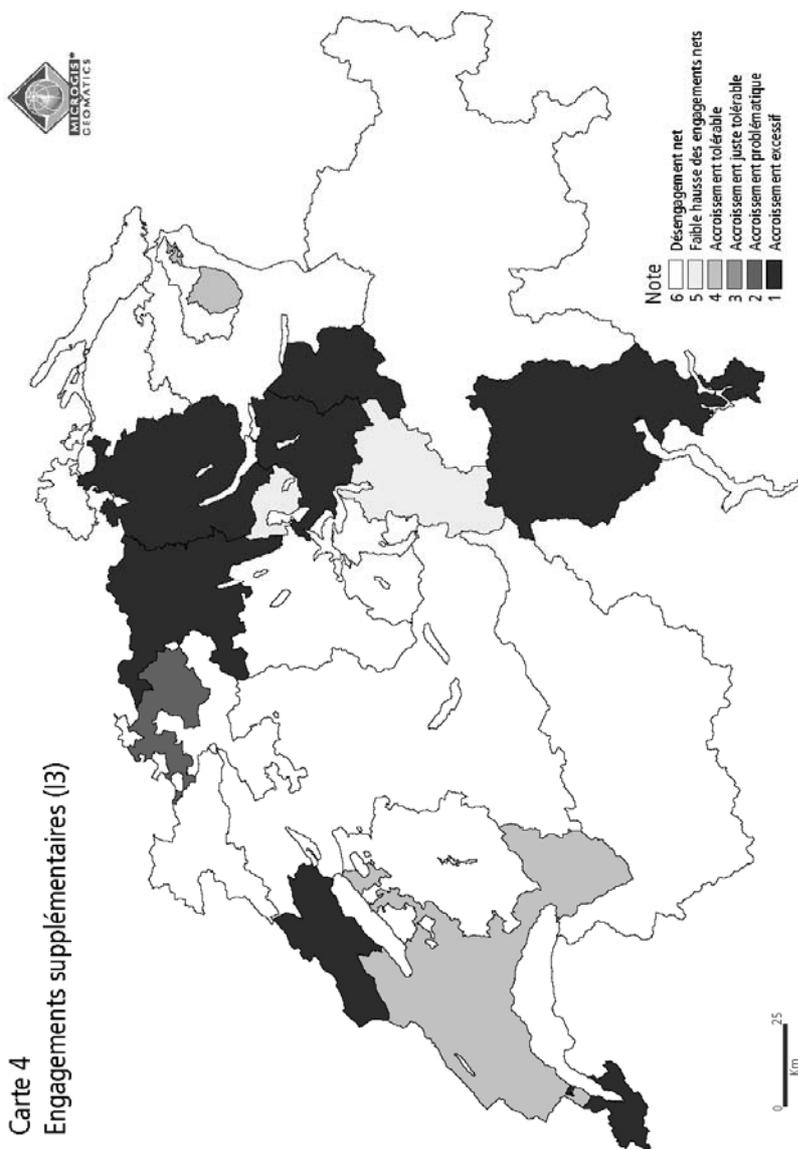
Plusieurs cantons ont connu une bonne progression par rapport à 2003. En termes de notation, ce sont les cantons de Graubünden et de St-Gallen qui ont le plus progressé en passant de la note minimale à la note maximale, alors que Zug et Uri sont passés de la note 1 à la note 5. A l'inverse, et mis à part le Canton d'Aargau, c'est le Canton de Neuchâtel qui a le plus chuté en termes de note passant de 3 à 1.

Pour les cantons latins, la configuration observée pour les 2 premiers indicateurs se répète. Un quatuor formé des cantons du Jura<sup>23</sup>, Valais, Fribourg et Bern obtient la note maximale, alors que le trio formé des cantons du Tessin, Neuchâtel et Genève obtient la note minimale. Intercalé entre les deux groupes, le Canton de Vaud a fortement freiné la croissance de ses engagements observée depuis 2002, avec une note en progression de 1 à 4.

A l'instar du Canton de Vaud, la Confédération a également freiné quelque peu la croissance de ses engagements nets. Pour l'année 2004, l'accroissement aura été le plus faible de ces six dernières années avec 4,43% ce qui est toutefois toujours jugé excessif avec la note 1.

---

<sup>23</sup> Le résultat du Canton du Jura est fortement influencé par la plus-value de 99,3 mios réalisée sur la vente d'actions FMB qui a permis de dégager un fort excédent de financement.



Sources: IDHEAP, OIS, GEOSTAT S+I, MicroGIS.

**Tableau 16**  
**Cantons : Engagements nets supplémentaires (13)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	-7.88%	6	-11.94%	6	-9.61%	6
Bern (BE)	0.23%	5	20.37%	1	-1.54%	6
Luzern (LU)	-3.76%	6	29.40%	1	-18.12%	6
Uri (UR)	10.75%	1	6.19%	1	-3.59%	6
Schwyz (SZ)	-26.88%	6	-14.66%	6	-10.85%	6
Obwalden (OW)	1.35%	4	-0.35%	6	-4.99%	6
Nidwalden (NW)	-2.29%	6	-3.13%	6	-8.86%	6
Glarus (GL)	1.50%	4	-0.60%	6	5.00%	1
Zug (ZG)	8.70%	1	-3.55%	6	-8.27%	6
Fribourg (FR)	1.02%	4	0.46%	5	-0.83%	6
Solothurn (SO)	0.71%	5	0.25%	5	-1.91%	6
Basel-Stadt (BS)	0.55%	5	-5.55%	6	-4.85%	6
Basel-Landschaft (BL)	-0.83%	6	-1.28%	6	-0.05%	6
Schaffhausen (SH)	-0.71%	6	-4.12%	6	-5.47%	6
Appenzell A.Rh. (AR)	-5.90%	6	-7.75%	6	-5.92%	6
Appenzell I.Rh. (AI)	-4.38%	6	0.08%	5	-0.11%	6
St-Gallen (SG)	-0.72%	6	-14.19%	6	-2.62%	6
Graubünden (GR)	23.21%	1	0.51%	5	-1.72%	6
Aargau (AG)	4.03%	1	-1.47%	6	-3.50%	6
Thurgau (TG)	-2.07%	6	-13.65%	6	6.55%	1
Tessin (TI)	-1.89%	6	-7.65%	6	-3.90%	6
Vaud (VD)	7.92%	1	11.10%	1	-0.27%	6
Valais (VS)	2.11%	3	0.98%	5	8.45%	1
Neuchâtel (NE)	2.42%	3	1.64%	4	0.54%	5
Genève (GE)	0.99%	5	52.88%	1	1.64%	4
Jura (JU)	0.75%	5	6.33%	1	4.09%	1
<b>Moyenne</b>	<b>0.11%</b>	<b>5</b>	<b>6.50%</b>	<b>1</b>	<b>-3.08%</b>	<b>6</b>
<b>Confédération</b>	<b>8.47%</b>	<b>1</b>	<b>16.13%</b>	<b>1</b>	<b>16.07%</b>	<b>1</b>

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
-5.22%	6	4.91%	1	4.12%	1	Zürich (ZH)
-2.04%	6	-8.50%	6	-2.68%	6	Bern (BE)
-4.14%	6	2.54%	3	-1.61%	6	Luzern (LU)
2.83%	3	6.54%	1	0.47%	5	Uri (UR)
1.14%	4	10.87%	1	11.95%	1	Schwyz (SZ)
-8.36%	6	-4.52%	6	-11.45%	6	Obwalden (OW)
-5.05%	6	-2.63%	6	-3.45%	6	Nidwalden (NW)
14.15%	1	7.61%	1	7.54%	1	Glarus (GL)
3.30%	2	7.70%	1	0.33%	5	Zug (ZG)
-0.90%	6	-3.40%	6	-3.33%	6	Fribourg (FR)
-2.95%	6	-2.93%	6	-3.80%	6	Solothurn (SO)
1.99%	4	-1.41%	6	-1.72%	6	Basel-Stadt (BS)
0.79%	5	3.37%	2	3.68%	2	Basel-Landschaft (BL)
-2.88%	6	3.46%	2	-9.38%	6	Schaffhausen (SH)
0.24%	5	-0.73%	6	-0.20%	6	Appenzell A.Rh. (AR)
2.44%	3	5.83%	1	1.77%	4	Appenzell I.Rh. (AI)
5.21%	1	5.23%	1	-1.18%	6	St-Gallen (SG)
2.63%	3	5.55%	1	-2.17%	6	Graubünden (GR)
-1.85%	6	-3.03%	6	23.36%	1	Aargau (AG)
-2.55%	6	-0.08%	6	-0.66%	6	Thurgau (TG)
-0.44%	6	12.22%	1	13.39%	1	Tessin (TI)
11.74%	1	7.84%	1	1.02%	4	Vaud (VD)
-2.88%	6	-3.86%	6	-4.27%	6	Valais (VS)
-1.35%	6	2.91%	3	7.29%	1	Neuchâtel (NE)
0.70%	5	9.60%	1	6.08%	1	Genève (GE)
1.51%	4	3.73%	2	-17.35%	6	Jura (JU)
0.18%	5	2.64%	3	2.81%	3	Moyenne
14.23%	1	6.41%	1	4.43%	1	Confédération

**Tableau 17**  
**Cantons : Engagements nets supplémentaires (13)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Jura (JU)	0.75%	5	6.33%	1	4.09%	1
Obwalden (OW)	1.35%	4	0.35%	6	-4.99%	6
Schaffhausen (SH)	-0.71%	6	-4.12%	6	-5.47%	6
Valais (VS)	2.11%	3	0.98%	5	8.45%	1
Solothurn (SO)	0.71%	5	0.25%	5	-1.91%	6
Nidwalden (NW)	-2.29%	6	-3.13%	6	-8.86%	6
Fribourg (FR)	1.02%	4	0.46%	5	-0.83%	6
Bern (BE)	0.23%	5	20.37%	1	-1.54%	6
Graubünden (GR)	23.21%	1	0.51%	5	-1.72%	6
Basel-Stadt (BS)	0.55%	5	-5.55%	6	-4.85%	6
Luzern (LU)	-3.76%	6	29.40%	1	-18.12%	6
St-Gallen (SG)	-0.72%	6	-14.19%	6	-2.62%	6
Thurgau (TG)	-2.07%	6	-13.65%	6	6.55%	1
Appenzell A.Rh. (AR)	-5.90%	6	-7.75%	6	-5.92%	6
Zug (ZG)	8.70%	1	-3.55%	6	-8.27%	6
Uri (UR)	10.75%	1	6.19%	1	-3.59%	6
Vaud (VD)	7.92%	1	11.10%	1	-0.27%	6
Appenzell I.Rh. (AI)	-4.38%	6	0.08%	5	-0.11%	6
Basel-Landschaft (BL)	-0.83%	6	-1.28%	6	-0.05%	6
Zürich (ZH)	-7.88%	6	-11.94%	6	-9.61%	6
Genève (GE)	0.99%	5	52.88%	1	1.64%	4
Neuchâtel (NE)	2.42%	3	1.64%	4	0.54%	5
Glarus (GL)	1.50%	4	-0.60%	6	5.00%	1
Schwyz (SZ)	-26.88%	6	-14.66%	6	-10.85%	6
Tessin (TI)	-1.89%	6	-7.65%	6	-3.90%	6
Aargau (AG)	4.03%	1	-1.47%	6	-3.50%	6
Moyenne	0.11%	5	6.50%	1	-3.08%	6
Confédération	8.47%	1	16.13%	1	16.07%	1

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
1.51%	4	3.73%	2	-17.35%	6	Jura (JU)
-8.36%	6	-4.52%	6	-11.45%	6	Obwalden (OW)
-2.88%	6	3.46%	2	-9.38%	6	Schaffhausen (SH)
-2.88%	6	-3.86%	6	-4.27%	6	Valais (VS)
-2.95%	6	-2.93%	6	-3.80%	6	Solothurn (SO)
-5.05%	6	-2.63%	6	-3.45%	6	Nidwalden (NW)
-0.90%	6	-3.40%	6	-3.33%	6	Fribourg (FR)
-2.04%	6	-8.50%	6	-2.68%	6	Bern (BE)
2.63%	3	5.55%	1	-2.17%	6	Graubünden (GR)
1.99%	4	-1.41%	6	-1.72%	6	Basel-Stadt (BS)
-4.14%	6	2.54%	3	-1.61%	6	Luzern (LU)
5.21%	1	5.23%	1	-1.18%	6	St-Gallen (SG)
-2.55%	6	-0.08%	6	-0.66%	6	Thurgau (TG)
0.24%	5	-0.73%	6	-0.20%	6	Appenzell A.Rh. (AR)
3.30%	2	7.70%	1	0.33%	5	Zug (ZG)
2.83%	3	6.54%	1	0.47%	5	Uri (UR)
11.74%	1	7.84%	1	1.02%	4	Vaud (VD)
2.44%	3	5.83%	1	1.77%	4	Appenzell I.Rh. (AI)
0.79%	5	3.37%	2	3.68%	2	Basel-Landschaft (BL)
-5.22%	6	4.91%	1	4.12%	1	Zürich (ZH)
0.70%	5	9.60%	1	6.08%	1	Genève (GE)
-1.35%	6	2.91%	3	7.29%	1	Neuchâtel (NE)
14.15%	1	7.61%	1	7.54%	1	Glarus (GL)
1.14%	4	10.87%	1	11.95%	1	Schwyz (SZ)
-0.44%	6	12.22%	1	13.39%	1	Tessin (TI)
-1.85%	6	-3.03%	6	23.36%	1	Aargau (AG)
0.18%	5	2.64%	3	2.81%	3	Moyenne
14.23%	1	6.41%	1	4.43%	1	Confédération

**Tableau 18**  
**Villes : Engagements nets supplémentaires (I3)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Villes	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
St-Gallen	-	-	-4.88%	6	-11.26%	6	-7.28%	6
Sion	-0.89%	6	-2.00%	6	-0.25%	6	-3.11%	6
Zürich	-13.03%	6	-13.25%	6	-15.92%	6	-1.31%	6
Schaffhausen	-	-	3.61%	2	5.01%	1	-0.85%	6
Luzern	-	-	-18.18%	6	0.79%	5	-0.44%	6
Fribourg	-1.68%	6	2.79%	3	-3.61%	6	-0.42%	6
Chur	-	-	-4.81%	6	-1.46%	6	-0.41%	6
Genève <sup>a</sup>	-15.30%	6	-11.73%	6	12.09%	1	1.95%	4
Lausanne	2.49%	3	13.86%	1	12.19%	1	1.96%	4
Bellinzona	-3.48%	6	-4.65%	6	1.54%	4	5.05%	1
Delémont	0.91%	5	1.18%	4	8.57%	1	5.51%	1
Neuchâtel	1.34%	4	2.33%	3	7.16%	1	8.20%	1
Bern	-11.99%	6	-2.46%	6	1.94%	4	9.31%	1

<sup>a</sup> Les valeurs et les notes obtenues par la Ville de Genève en 2001, 2002 et 2003 sont légèrement modifiées par rapport au Comparatif 2003 suite à la déduction des gratuités.

En 2004, sept villes sont dans une situation de désengagement net. C'est deux villes de plus qu'en 2003. A l'opposé, le nombre de villes présentant un accroissement excessif de ses engagements nets s'est réduit. A l'instar des précédents indicateurs, la Ville de Lausanne enregistre en 2004 une très nette amélioration puisque l'accroissement de ses engagements nets s'est réduit de plus de dix points de pourcent. Cette très forte réduction dans l'accroissement de ses engagements nets se traduit par une note qui passe de 1 à 4, gagnant trois points par rapport à 2003 cela lui permet de quitter le bas du tableau. Néanmoins, la plus forte amélioration dans la note obtenue est à mettre à l'actif de la Ville de Schaffhausen qui passe de la note minimale à la note maximale. Même avec un taux d'accroissement qui passe de -15,92% à -1,31%, la Ville de Zürich affiche pour la quatrième année consécutive une réduction de ses engagements nets.

### 3.4 Poids des intérêts nets (I4)

Pour les cantons, le poids des intérêts nets est calculé à l'aide de la statistique du Groupe d'études pour les finances cantonales (Rubriques 32, 400 à 404) et des comptes cantonaux (420 à 423). Pour les communes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième inférieur.

D'un point de vue général, la situation des vingt-six cantons a évolué de manière positive durant l'année 2004, puisque dix-sept cantons ont vu le poids de leurs intérêts nets diminuer. En moyenne, le poids des intérêts nets est ainsi passé de 4,95% à 4,58%. Par ailleurs celui-ci est en diminution continue depuis 1999. Illustrant parfaitement cette évolution positive, six cantons (GL, AR, FR, SH, LU et VS) ont vu leur note s'améliorer d'un point, alors que seule la note du Tessin s'est détériorée.

En haut du classement, trois cantons, Appenzell I. Rh., Glarus et Appenzell A. Rh. sont parvenus à dégager un excédent d'intérêts créanciers durant l'année 2004. Pour le Canton d'Appenzell I. Rh., il s'agit de la sixième année consécutive.

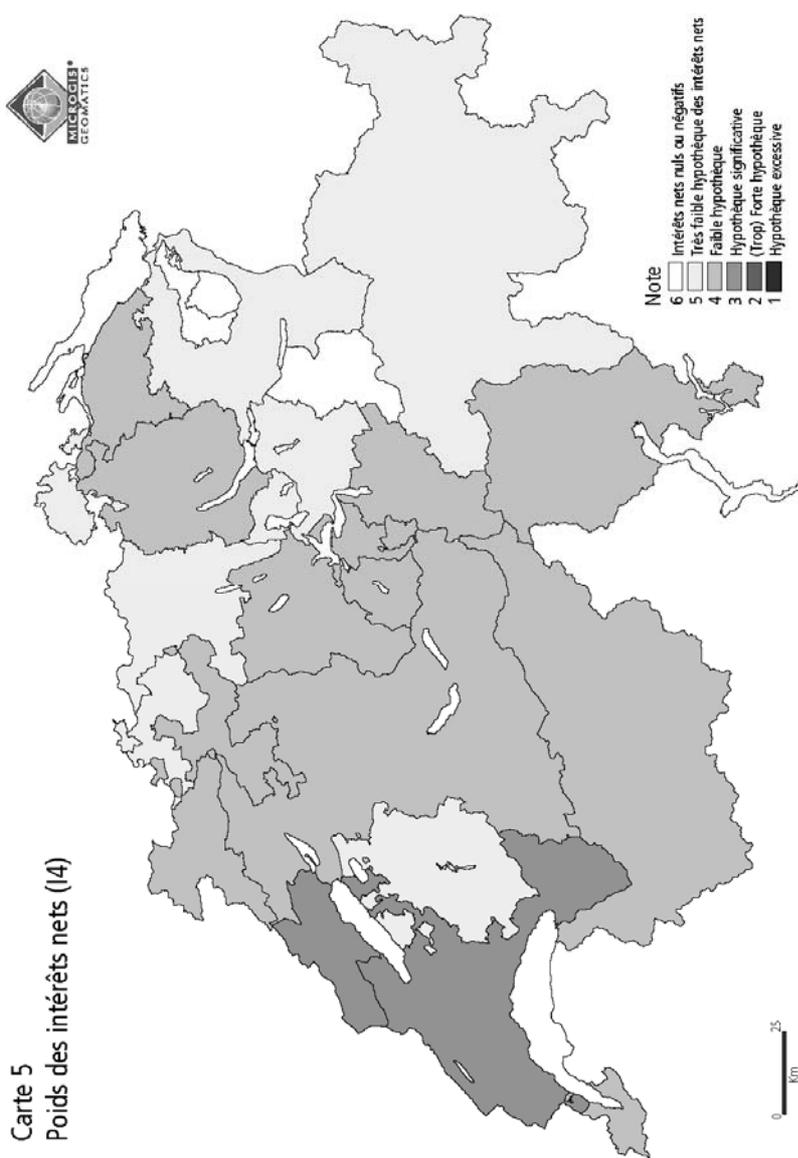
Ensuite, un groupe composé de neuf cantons (ZG, SG, BL, BS, GR, SZ, AG, FR et SH) affiche une très faible hypothèque des intérêts nets sur les recettes fiscales, une situation qui correspond à un poids inférieur à 4%. Au sein de ce groupe, quatre cantons (ZG, BS, SZ et AG) ont néanmoins vu le poids de leurs intérêts nets augmenter par rapport à 2003. Le groupe le plus nombreux est composé de douze cantons dont le poids des intérêts s'inscrit dans l'intervalle allant de 4,02% à 6,73% et qui obtiennent la note 4. Enfin, Vaud et Neuchâtel ferment la marche avec un poids des intérêts nets respectivement de 7,13% et 8,95%.

En grande progression, le Canton de Luzern a vu le poids de ses intérêts nets diminuer de plus de 3 points de pourcent en 2004 (-3,01). Profitant du niveau toujours faible des taux d'intérêts sur les emprunts, un grand nombre de cantons ont pu diminuer ces dernières années l'impact des intérêts débiteurs qu'ils doivent payer, ce qui se traduit par

une baisse, chaque année depuis 1999, du poids moyen des intérêts nets. A l'inverse, certains cantons tels que Zug, Schwyz et Tessin affichent un poids des intérêts nets en progression annuelle depuis quatre ans. C'est d'ailleurs ce dernier qui a connu la plus forte péjoration en 2004 (+0,77 points de pourcent).

La situation des cantons latins en ce qui concerne le poids des intérêts nets est relativement défavorable, puisqu'ils sont cinq parmi les six derniers du classement. Neuchâtel a vu le poids de ses intérêts nets encore augmenter légèrement en 2004 (+0,10), à l'instar du Canton de Genève (+0,19). En revanche, Vaud, Valais et Jura ont vu leur situation s'améliorer notablement (-1,38, -1,12 et -0,85). Bern dont l'hypothèque des intérêts nets est moindre avec 4,67% pour 2004 améliore sa situation (-1,00). Le Tessin, malgré une détérioration de sa situation en 2004 affiche un poids des intérêts nets de 4,02%, alors que Fribourg est le meilleur classé parmi les cantons latins avec 3,66%.

En progression depuis 2002, la Confédération a vu le poids de ses intérêts nets diminuer en 2004 par rapport à l'année précédente. En effet, tant les intérêts nets en diminution que les recettes fiscales en progression ont contribué à cette amélioration. Le poids des intérêts nets s'est établi à 6,54%, ce qui permet à la note de progresser d'un point pour s'établir à 4.



Sources: IDHEAP, OFS, GEOSTATS+I, MicroGIS.

**Tableau 19**  
**Cantons : Poids des intérêts nets (I4)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	8.49%	3	6.16%	4	4.97%	4
Bern (BE)	11.55%	1	10.75%	2	10.28%	2
Luzern (LU)	10.33%	2	9.85%	2	7.59%	3
Uri (UR)	5.61%	4	6.35%	4	5.29%	4
Schwyz (SZ)	2.96%	5	0.19%	5	-1.46%	6
Obwalden (OW)	11.55%	1	12.13%	1	10.09%	2
Nidwalden (NW)	7.82%	3	6.81%	4	5.48%	4
Glarus (GL)	0.15%	5	-0.81%	6	-1.18%	6
Zug (ZG)	-0.17%	6	-0.80%	6	-0.95%	6
Fribourg (FR)	4.84%	4	4.92%	4	4.95%	4
Solothurn (SO)	8.57%	3	7.73%	3	7.43%	3
Basel-Stadt (BS)	6.84%	4	4.51%	4	3.41%	5
Basel-Landschaft (BL)	4.28%	4	3.59%	5	3.08%	5
Schaffhausen (SH)	6.76%	4	6.48%	4	5.57%	4
Appenzell A.Rh. (AR)	5.14%	4	4.78%	4	2.53%	5
Appenzell I.Rh. (AI)	-0.97%	6	-0.69%	6	-2.41%	6
St-Gallen (SG)	3.10%	5	2.28%	5	-0.25%	6
Graubünden (GR)	1.19%	5	1.64%	5	1.75%	5
Aargau (AG)	3.11%	5	3.29%	5	3.63%	5
Thurgau (TG)	9.96%	2	8.57%	3	7.02%	3
Tessin (TI)	3.28%	5	2.43%	5	1.95%	5
Vaud (VD)	10.89%	2	12.72%	1	10.79%	2
Valais (VS)	8.61%	3	8.86%	3	8.88%	3
Neuchâtel (NE)	11.12%	1	9.94%	2	9.51%	2
Genève (GE)	8.56%	3	8.58%	3	7.44%	3
Jura (JU)	11.07%	1	10.37%	2	10.44%	2
<b>Moyenne</b>	<b>7.65%</b>	<b>3</b>	<b>6.95%</b>	<b>4</b>	<b>5.99%</b>	<b>4</b>
<b>Confédération</b>	<b>7.65%</b>	<b>3</b>	<b>5.28%</b>	<b>4</b>	<b>6.17%</b>	<b>4</b>

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
4.87%	4	5.10%	4	4.55%	4	Zürich (ZH)
6.79%	4	5.67%	4	4.67%	4	Bern (BE)
5.38%	4	7.10%	3	4.09%	4	Luzern (LU)
6.16%	4	6.15%	4	6.28%	4	Uri (UR)
0.93%	5	1.95%	5	2.55%	5	Schwyz (SZ)
6.60%	4	6.08%	4	5.32%	4	Obwalden (OW)
5.24%	4	5.23%	4	4.62%	4	Nidwalden (NW)
0.41%	5	0.70%	5	-0.17%	6	Glarus (GL)
-0.01%	6	0.73%	5	0.83%	5	Zug (ZG)
4.62%	4	4.34%	4	3.66%	5	Fribourg (FR)
6.33%	4	5.67%	4	5.81%	4	Solothurn (SO)
2.49%	5	1.82%	5	2.11%	5	Basel-Stadt (BS)
3.55%	5	1.97%	5	1.59%	5	Basel-Landschaft (BL)
4.87%	4	4.07%	4	3.78%	5	Schaffhausen (SH)
1.73%	5	1.15%	5	-0.02%	6	Appenzell A.Rh. (AR)
-0.62%	6	-1.47%	6	-1.74%	6	Appenzell I.Rh. (AI)
1.29%	5	1.47%	5	1.32%	5	St-Gallen (SG)
1.59%	5	2.33%	5	2.26%	5	Graubünden (GR)
3.56%	5	3.04%	5	3.51%	5	Aargau (AG)
6.10%	4	5.85%	4	5.10%	4	Thurgau (TG)
2.36%	5	3.25%	5	4.02%	4	Tessin (TI)
9.72%	2	8.56%	3	7.18%	3	Vaud (VD)
8.68%	3	7.85%	3	6.73%	4	Valais (VS)
9.12%	2	8.85%	3	8.95%	3	Neuchâtel (NE)
6.26%	4	6.01%	4	6.20%	4	Genève (GE)
8.27%	3	6.97%	4	6.12%	4	Jura (JU)
5.30%	4	4.95%	4	4.58%	4	Moyenne
8.20%	3	7.10%	3	6.54%	4	Confédération

**Tableau 20**  
**Cantons : Poids des intérêts nets (I4)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Appenzell I.Rh. (AI)	-0.97%	6	-0.69%	6	-2.41%	6
Glarus (GL)	0.15%	5	-0.81%	6	-1.18%	6
Appenzell A.Rh. (AR)	5.14%	4	4.78%	4	2.53%	5
Zug (ZG)	-0.17%	6	-0.80%	6	-0.95%	6
St-Gallen (SG)	3.10%	5	2.28%	5	-0.25%	6
Basel-Landschaft (BL)	4.28%	4	3.59%	5	3.08%	5
Basel-Stadt (BS)	6.84%	4	4.51%	4	3.41%	5
Graubünden (GR)	1.19%	5	1.64%	5	1.75%	5
Schwyz (SZ)	2.96%	5	0.19%	5	-1.46%	6
Aargau (AG)	3.11%	5	3.29%	5	3.63%	5
Fribourg (FR)	4.84%	4	4.92%	4	4.95%	4
Schaffhausen (SH)	6.76%	4	6.48%	4	5.57%	4
Tessin (TI)	3.28%	5	2.43%	5	1.95%	5
Luzern (LU)	10.33%	2	9.85%	2	7.59%	3
Zürich (ZH)	8.49%	3	6.16%	4	4.97%	4
Nidwalden (NW)	7.82%	3	6.81%	4	5.48%	4
Bern (BE)	11.55%	1	10.75%	2	10.28%	2
Thurgau (TG)	9.96%	2	8.57%	3	7.02%	3
Obwalden (OW)	11.55%	1	12.13%	1	10.09%	2
Solothurn (SO)	8.57%	3	7.73%	3	7.43%	3
Jura (JU)	11.07%	1	10.37%	2	10.44%	2
Genève (GE)	8.56%	3	8.58%	3	7.44%	3
Uri (UR)	5.61%	4	6.35%	4	5.29%	4
Valais (VS)	8.61%	3	8.86%	3	8.88%	3
Vaud (VD)	10.89%	2	12.72%	1	10.79%	2
Neuchâtel (NE)	11.12%	1	9.94%	2	9.51%	2
<b>Moyenne</b>	<b>7.65%</b>	<b>3</b>	<b>6.95%</b>	<b>4</b>	<b>5.99%</b>	<b>4</b>
<b>Confédération</b>	<b>7.65%</b>	<b>3</b>	<b>5.28%</b>	<b>4</b>	<b>6.17%</b>	<b>4</b>

## Résultats des indicateurs de santé financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
-0.62%	6	-1.47%	6	-1.74%	6	Appenzell I.Rh. (AI)
0.41%	5	0.70%	5	-0.17%	6	Glarus (GL)
1.73%	5	1.15%	5	-0.02%	6	Appenzell A.Rh. (AR)
-0.01%	6	0.73%	5	0.83%	5	Zug (ZG)
1.29%	5	1.47%	5	1.32%	5	St-Gallen (SG)
3.55%	5	1.97%	5	1.59%	5	Basel-Landschaft (BL)
2.49%	5	1.82%	5	2.11%	5	Basel-Stadt (BS)
1.59%	5	2.33%	5	2.26%	5	Graubünden (GR)
0.93%	5	1.95%	5	2.55%	5	Schwyz (SZ)
3.56%	5	3.04%	5	3.51%	5	Aargau (AG)
4.62%	4	4.34%	4	3.66%	5	Fribourg (FR)
4.87%	4	4.07%	4	3.78%	5	Schaffhausen (SH)
2.36%	5	3.25%	5	4.02%	4	Tessin (TI)
5.38%	4	7.10%	3	4.09%	4	Luzern (LU)
4.87%	4	5.10%	4	4.55%	4	Zürich (ZH)
5.24%	4	5.23%	4	4.62%	4	Nidwalden (NW)
6.79%	4	5.67%	4	4.67%	4	Bern (BE)
6.10%	4	5.85%	4	5.10%	4	Thurgau (TG)
6.60%	4	6.08%	4	5.32%	4	Obwalden (OW)
6.33%	4	5.67%	4	5.81%	4	Solothurn (SO)
8.27%	3	6.97%	4	6.12%	4	Jura (JU)
6.26%	4	6.01%	4	6.20%	4	Genève (GE)
6.16%	4	6.15%	4	6.28%	4	Uri (UR)
8.68%	3	7.85%	3	6.73%	4	Valais (VS)
9.72%	2	8.56%	3	7.18%	3	Vaud (VD)
9.12%	2	8.85%	3	8.95%	3	Neuchâtel (NE)
5.30%	4	4.95%	4	4.58%	4	Moyenne
8.20%	3	7.10%	3	6.54%	4	Confédération

**Tableau 21**  
**Villes : Poids des intérêts nets (I4)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Genève	-1.16%	6	-2.39%	6	-4.81%	6	-3.98%	6
Luzern	-	-	1.01%	5	-1.46%	6	-1.87%	6
Zürich	1.60%	5	1.11%	5	0.18%	5	-1.05%	6
Schaffhausen	-	-	1.36%	5	0.24%	5	0.34%	5
Chur	-	-	0.63%	5	0.58%	5	0.34%	5
Bellinzona	4.71%	4	4.64%	4	4.14%	4	0.90%	5
Sion	3.50%	5	1.81%	5	2.52%	5	2.93%	5
St-Gallen	-	-	4.27%	4	3.44%	5	3.46%	5
Fribourg	4.67%	4	4.06%	4	3.88%	5	4.07%	4
Delémont	8.60%	3	8.39%	3	8.21%	3	7.01%	3
Bern	9.13%	2	11.71%	1	13.15%	1	12.60%	1
Neuchâtel	12.70%	1	11.48%	1	12.84%	1	12.70%	1
Lausanne	12.36%	1	12.45%	1	12.66%	1	13.09%	1

En 2004 et par rapport à 2003, la situation reste relativement stable puisque les quatre premiers et les derniers du classement sont les mêmes qu'en 2003. Seules trois villes obtiennent une note qui diffère par rapport à celle obtenue l'année précédente, par ailleurs pour les trois, la différence se limite à 1. Pour la quatrième année consécutive, les placements du patrimoine financier de la Ville de Genève rapportent plus que ce que ne lui coûte la dette. Elle obtient ainsi la note maximale et conserve la tête du classement. En bas de tableau, les villes de Lausanne, Bern et Neuchâtel restent dans la même situation que les années précédentes et supportent toujours les intérêts nets les plus élevés. En 2004, Bellinzona est la ville qui enregistre la plus forte bonification. Avec un poids des intérêts nets fixé autour des 4% depuis 2001, ce dernier s'est réduit de plus de trois points de pourcent, et passe sous la barre du pourcent.

## **4 Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière**

La présentation des résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière suit la même systématique que celle des résultats des indicateurs de santé financière.



#### 4.1 Maîtrise des dépenses courantes (I5)

Pour les cantons, l'indicateur mesurant la maîtrise des dépenses courantes est calculé à l'aide de la statistique du Groupe d'études pour les finances cantonales pour le total des charges de fonctionnement (Rubriques 3, 33, 38 et 39). La rubrique 37 provient directement des comptes des cantons<sup>24</sup>. Pour les communes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième inférieur.

Par rapport à 2003, les cantons maîtrisent mieux la progression de leurs dépenses courantes. En effet pour 2004, l'augmentation moyenne des dépenses courantes a quasiment diminué de moitié (4,13% à 2,37). C'est d'ailleurs, la progression moyenne la plus faible jamais enregistrée depuis ces cinq dernières années. Entre 2003 et 2004, la situation globale semble s'être inversée puisque le nombre de cantons dont les dépenses courantes sont jugées très bien maîtrisées (progression inférieure à un pourcent) a doublé passant de quatre à huit, et le nombre de cantons dont les dépenses sont jugées potentiellement non maîtrisées (progression supérieure à 5%), passant de neuf à quatre s'est réduit de plus de la moitié. Ainsi, en 2004, la majorité des cantons (16) enregistre une augmentation inférieure ou égale à 3%, contre onze cantons seulement en 2003. Parmi ces seize cantons, six (GL, GR, ZH, OW, GE et SO) enregistrent entre 2003 et 2004 une diminution de leurs dépenses courantes. Pour sept des dix cantons restants (TG, UR, SH, VD, BE, AI et JU), la hausse des dépenses courantes est moindre par rapport à celle enregistrée en 2003. Parmi l'ensemble des cantons, dix-neuf voient leur situation s'améliorer par rapport à 2003. Pour six, il s'agit d'une évolution favorable très significative puisque la baisse dans la valeur de l'indicateur est comprise entre -21% et -5%. En 2004, le Canton de Solothurn affiche la meilleure maîtrise de ses dépenses courantes, puisque entre 2003 et 2004, celles-ci se sont réduites le plus

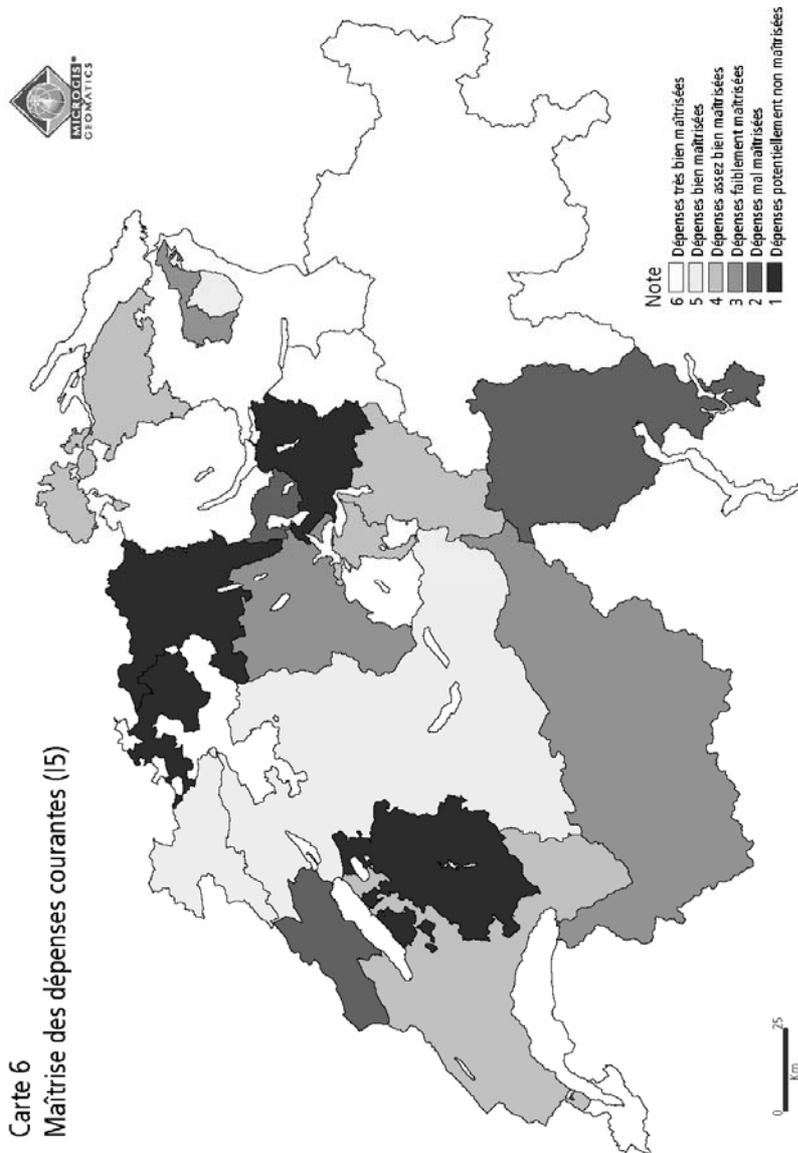
---

<sup>24</sup> y compris lorsque cela est rendu nécessaire par la prise en compte des subventions en nature les rubriques 36 et 42.

fortement (-2,60%). Alors que depuis quatre années consécutives, le Canton de Genève enregistrerait une hausse croissante de ses dépenses courantes, pour la première année, il affiche une baisse de ses dépenses courantes (-1,73%). Accusant une très forte hausse de ses dépenses courantes en 2003, le Canton de Zug en 2004 est le canton qui enregistre la plus forte baisse dans la progression de ses dépenses courantes avec un taux passant de 24,94% à 4,24%. Malgré cette très nette amélioration, le taux affiché reste dans les limites associées à des dépenses courantes mal maîtrisées. Le bas du tableau est occupé par les cantons d'Aargau, de Schwyz et de Basel-Landschaft. Bien que cette situation s'explique pour le canton d'Aargau par le refinancement de la caisse de pension, les cantons de Schwyz et de Basel-Landschaft voient leur position s'inverser diamétralement en passant d'une situation de dépenses courantes très bien maîtrisées à celle de dépenses potentiellement non maîtrisées.

La situation des cantons latins est assez hétérogène. Sur six cantons, deux (NE et VS) affichent une augmentation annuelle de leurs dépenses courantes de plus de 4%. Trois cantons (VD, BE et JU) parviennent à limiter la progression avec une hausse comprise entre 1,3% et 2,5%. Finalement seul le Canton de Genève parvient à réduire ses dépenses courantes avec un taux de -1,73.

En 2004, et bien qu'enregistrant une hausse dans le taux de croissance de ses dépenses courantes de 0,5 point, la Confédération pour la seconde année consécutive parvient à limiter la progression de ses dépenses courantes. Avec un taux de 1,04% elle obtient une note de 5.



Sources: DHEAP, OFS, GEOSTATS+I, MICROGIS.

**Tableau 22**  
**Cantons : Maîtrise des dépenses courantes (15)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	6.86%	1	1.96%	5	10.45%	1
Bern (BE)	0.91%	6	4.77%	2	5.10%	1
Luzern (LU)	3.34%	3	3.64%	3	4.06%	2
Uri (UR)	0.83%	6	0.31%	6	3.88%	3
Schwyz (SZ)	5.59%	1	7.78%	1	3.46%	3
Obwalden (OW)	3.03%	3	4.36%	2	5.31%	1
Nidwalden (NW)	-8.43%	6	5.62%	1	10.17%	1
Glarus (GL)	4.09%	2	4.14%	2	-1.47%	6
Zug (ZG)	6.65%	1	3.50%	3	6.19%	1
Fribourg (FR)	5.45%	1	3.66%	3	2.96%	4
Solothurn (SO)	5.75%	1	-4.26%	6	3.73%	3
Basel-Stadt (BS)	0.03%	6	5.19%	1	7.44%	1
Basel-Landschaft (BL)	5.43%	1	5.45%	1	4.12%	2
Schaffhausen (SH)	-1.15%	6	2.25%	4	3.65%	3
Appenzell A.Rh. (AR)	4.64%	2	2.07%	4	4.26%	2
Appenzell I.Rh. (AI)	5.38%	1	1.33%	5	2.33%	4
St-Gallen (SG)	1.49%	5	4.88%	2	6.89%	1
Graubünden (GR)	2.41%	4	0.61%	6	6.31%	1
Aargau (AG)	4.47%	2	1.37%	5	6.08%	1
Thurgau (TG)	1.00%	6	-14.45%	6	3.37%	3
Tessin (TI)	0.95%	6	1.76%	5	4.20%	2
Vaud (VD)	3.16%	3	6.55%	1	6.59%	1
Valais (VS)	6.11%	1	5.88%	1	18.77%	1
Neuchâtel (NE)	5.66%	1	3.35%	3	0.64%	6
Genève (GE)	2.53%	4	4.21%	2	4.80%	2
Jura (JU)	2.08%	4	3.48%	3	5.09%	1
<b>Moyenne</b>	<b>3.36%</b>	<b>3</b>	<b>3.30%</b>	<b>3</b>	<b>6.43%</b>	<b>1</b>
<b>Confédération</b>	<b>-0.06%</b>	<b>6</b>	<b>2.73%</b>	<b>4</b>	<b>2.35%</b>	<b>4</b>

## Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
4.09%	2	2.32%	4	-0.82%	6	Zürich (ZH)
6.02%	1	2.95%	4	1.38%	5	Bern (BE)
7.22%	1	9.43%	1	3.10%	3	Luzern (LU)
5.17%	1	4.23%	2	2.54%	4	Uri (UR)
23.11%	1	-0.47%	6	8.49%	1	Schwyz (SZ)
2.77%	4	4.65%	2	-1.50%	6	Obwalden (OW)
8.60%	1	2.75%	4	2.91%	4	Nidwalden (NW)
6.76%	1	5.03%	1	-0.24%	6	Glarus (GL)
6.63%	1	24.94%	1	4.24%	2	Zug (ZG)
5.16%	1	6.42%	1	5.92%	1	Fribourg (FR)
6.81%	1	3.01%	3	-2.60%	6	Solothurn (SO)
-2.10%	6	0.46%	6	0.82%	6	Basel-Stadt (BS)
7.29%	1	-3.61%	6	6.21%	1	Basel-Landschaft (BL)
7.29%	1	4.49%	2	2.54%	4	Schaffhausen (SH)
7.14%	1	1.79%	5	3.35%	3	Appenzell A.Rh. (AR)
8.71%	1	2.27%	4	1.38%	5	Appenzell I.Rh. (AI)
5.14%	1	-8.40%	6	0.53%	6	St-Gallen (SG)
5.40%	1	1.48%	5	-0.36%	6	Graubünden (GR)
5.76%	1	5.63%	1	18.71%	1	Aargau (AG)
7.08%	1	5.18%	1	2.87%	4	Thurgau (TG)
5.14%	1	4.99%	2	4.68%	2	Tessin (TI)
2.80%	4	5.31%	1	2.49%	4	Vaud (VD)
-15.17%	6	4.98%	2	3.65%	3	Valais (VS)
5.74%	1	7.22%	1	4.55%	2	Neuchâtel (NE)
10.57%	1	12.88%	1	-1.73%	6	Genève (GE)
8.74%	1	2.22%	4	1.37%	5	Jura (JU)
4.73%	2	4.13%	2	2.37%	4	Moyenne
2.78%	4	0.54%	6	1.04%	5	Confédération

**Tableau 23**  
**Cantons : Maîtrise des dépenses courantes (15)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Solothurn (SO)	5.75%	1	-4.26%	6	3.73%	3
Genève (GE)	2.53%	4	4.21%	2	4.80%	2
Obwalden (OW)	3.03%	3	4.36%	2	5.31%	1
Zürich (ZH)	6.86%	1	1.96%	5	10.45%	1
Graubünden (GR)	2.41%	4	0.61%	6	6.31%	1
Glarus (GL)	4.09%	2	4.14%	2	-1.47%	6
St-Gallen (SG)	1.49%	5	4.88%	2	6.89%	1
Basel-Stadt (BS)	0.03%	6	5.19%	1	7.44%	1
Jura (JU)	2.08%	4	3.48%	3	5.09%	1
Bern (BE)	0.91%	6	4.77%	2	5.10%	1
Appenzell I.Rh. (AI)	5.38%	1	1.33%	5	2.33%	4
Vaud (VD)	3.16%	3	6.55%	1	6.59%	1
Uri (UR)	0.83%	6	0.31%	6	3.88%	3
Schaffhausen (SH)	-1.15%	6	2.25%	4	3.65%	3
Thurgau (TG)	1.00%	6	-14.45%	6	3.37%	3
Nidwalden (NW)	-8.43%	6	5.62%	1	10.17%	1
Luzern (LU)	3.34%	3	3.64%	3	4.06%	2
Appenzell A.Rh. (AR)	4.64%	2	2.07%	4	4.26%	2
Valais (VS)	6.11%	1	5.88%	1	18.77%	1
Zug (ZG)	6.65%	1	3.50%	3	6.19%	1
Neuchâtel (NE)	5.66%	1	3.35%	3	0.64%	6
Tessin (TI)	0.95%	6	1.76%	5	4.20%	2
Fribourg (FR)	5.45%	1	3.66%	3	2.96%	4
Basel-Landschaft (BL)	5.43%	1	5.45%	1	4.12%	2
Schwyz (SZ)	5.59%	1	7.78%	1	3.46%	3
Aargau (AG)	4.47%	2	1.37%	5	6.08%	1
Moyenne	3.36%	3	3.30%	3	6.43%	1
Confédération	-0.06%	6	2.73%	4	2.35%	4

Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
6.81%	1	3.01%	3	-2.60%	6	Solothurn (SO)
10.57%	1	12.88%	1	-1.73%	6	Genève (GE)
2.77%	4	4.65%	2	-1.50%	6	Obwalden (OW)
4.09%	2	2.32%	4	-0.82%	6	Zürich (ZH)
5.40%	1	1.48%	5	-0.36%	6	Graubünden (GR)
6.76%	1	5.03%	1	-0.24%	6	Glarus (GL)
5.14%	1	-8.40%	6	0.53%	6	St-Gallen (SG)
-2.10%	6	0.46%	6	0.82%	6	Basel-Stadt (BS)
8.74%	1	2.22%	4	1.37%	5	Jura (JU)
6.02%	1	2.95%	4	1.38%	5	Bern (BE)
8.71%	1	2.27%	4	1.38%	5	Appenzell I.Rh. (AI)
2.80%	4	5.31%	1	2.49%	4	Vaud (VD)
5.17%	1	4.23%	2	2.54%	4	Uri (UR)
7.29%	1	4.49%	2	2.54%	4	Schaffhausen (SH)
7.08%	1	5.18%	1	2.87%	4	Thurgau (TG)
8.60%	1	2.75%	4	2.91%	4	Nidwalden (NW)
7.22%	1	9.43%	1	3.10%	3	Luzern (LU)
7.14%	1	1.79%	5	3.35%	3	Appenzell A.Rh. (AR)
-15.17%	6	4.98%	2	3.65%	3	Valais (VS)
6.63%	1	24.94%	1	4.24%	2	Zug (ZG)
5.74%	1	7.22%	1	4.55%	2	Neuchâtel (NE)
5.14%	1	4.99%	2	4.68%	2	Tessin (TI)
5.16%	1	6.42%	1	5.92%	1	Fribourg (FR)
7.29%	1	-3.61%	6	6.21%	1	Basel-Landschaft (BL)
23.11%	1	-0.47%	6	8.49%	1	Schwyz (SZ)
5.76%	1	5.63%	1	18.71%	1	Aargau (AG)
4.73%	2	4.13%	2	2.37%	4	Moyenne
2.78%	4	0.54%	6	1.04%	5	Confédération

**Tableau 24**  
**Villes : Maîtrise des dépenses courantes (I5)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Villes	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Lausanne	5.21%	1	5.47%	1	3.14%	3	-8.49%	6
Bern	-1.78%	6	-7.71%	6	3.48%	3	-3.75%	6
Luzern	-	-	4.05%	2	3.05%	3	-3.72%	6
Schaffhausen	-	-	2.88%	4	3.67%	3	-0.36%	6
Sion	-0.87%	6	1.69%	5	6.71%	1	0.45%	6
Neuchâtel	5.75%	1	3.05%	3	2.95%	4	1.26%	5
Delémont	3.24%	3	2.63%	4	4.35%	2	1.67%	5
Genève <sup>a</sup>	6.94%	1	1.91%	5	9.13%	1	1.80%	5
Chur	-	-	3.57%	3	3.95%	3	1.84%	5
Bellinzona	0.33%	6	1.93%	5	-0.64%	6	2.65%	4
Fribourg	-1.14%	6	2.79%	4	4.75%	2	2.86%	4
Zürich	3.62%	3	5.15%	1	1.05%	5	3.51%	3
St-Gallen	-	-	-2.13%	6	1.68%	5	4.15%	2

<sup>a</sup> Les valeurs et les notes obtenues par la Ville de Genève en 2001, 2002 et 2003 sont modifiées par rapport au Comparatif 2003 suite à la déduction des gratuités.

Par rapport à 2003, dans l'ensemble, les villes maîtrisent nettement mieux leurs dépenses courantes. En effet, le nombre de villes obtenant une note supérieure ou égale à 5 passe de trois à neuf. En 2004, elles ne sont plus que deux, Zürich et St-Gallen, à obtenir une note inférieure ou égale à 3. Dix villes enregistrent une réduction dans le taux d'accroissement de leurs dépenses courantes ; c'est deux fois plus qu'en 2003. La Ville de Lausanne voit son taux passer de 3,14% à -8,49, et inverse ainsi totalement l'évolution de ses dépenses courantes. Cela lui permet de gagner trois points et d'occuper ainsi la tête du classement. A l'opposé, avec des dépenses courantes qui croissent respectivement de 3,51% et de 4,15%, les villes de Zürich et de St-Gallen perdent la maîtrise qu'elles avaient en 2003.

## 4.2 Flexibilité du budget (I6)

Plusieurs sources ont dû être utilisées pour évaluer la flexibilité des budgets cantonaux. Seuls douze cantons publient une classification fonctionnelle dans leurs comptes 2002 et 2003 qui répond à nos besoins. Plusieurs cantons présentent dans leurs comptes une classification fonctionnelle qui ne peut être utilisée<sup>25</sup>. Les cantons d'Obwalden, Zug, Basel-Landschaft, Schaffhausen, Aargau, Neuchâtel, Genève et Jura ont accepté d'établir spécialement cette classification. De son côté, l'Administration fédérale des finances nous a permis de compléter nos besoins en nous transmettant des informations –encore provisoires– pour trois cantons (Bern, Glarus, Appenzell Innerrhoden). Pour Nidwalden, il reste nécessaire de recourir à la classification organique au moment de la mise sous presse. Pour les villes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième supérieur.

D'un point de vue global et par rapport à 2003, la situation générale reste relativement stable. Pour la cinquième année consécutive la flexibilité budgétaire moyenne reste au niveau fixé en 1999. Avec une valeur moyenne qui s'établit en 2004 à 6,30, celle-ci témoigne d'une très bonne flexibilité du budget puisqu'elle est associée à une note de 5. Entre 2003 et 2004, la répartition des valeurs cantonales s'est peu modifiée. Néanmoins, l'écart entre la plus faible et la plus forte flexibilité budgétaire s'est légèrement élargi passant respectivement d'un intervalle de [2,32 ; 19,22] en 2003 à un intervalle de [1,76 ; 21,06] en 2004. Le nombre des cantons (six) présentant une flexibilité budgétaire jugée excellente est resté le même qu'en 2004. Les cantons de SH, JU, AG, SO, SZ et TG se partagent ainsi le haut du tableau. Néanmoins seul le Canton de Schwyz occupait déjà cette place en 2003. En 2004, onze cantons (SH, JU, AG, SO, TG, BS, FR, BE, VS, VD et UR)

---

<sup>25</sup> Dans ces cas, les informations publiées peuvent l'être sous forme d'une classification fonctionnelle des charges nettes, d'une classification fonctionnelle des dépenses totales (dépenses courantes et d'investissement) soit brutes, soit nettes.

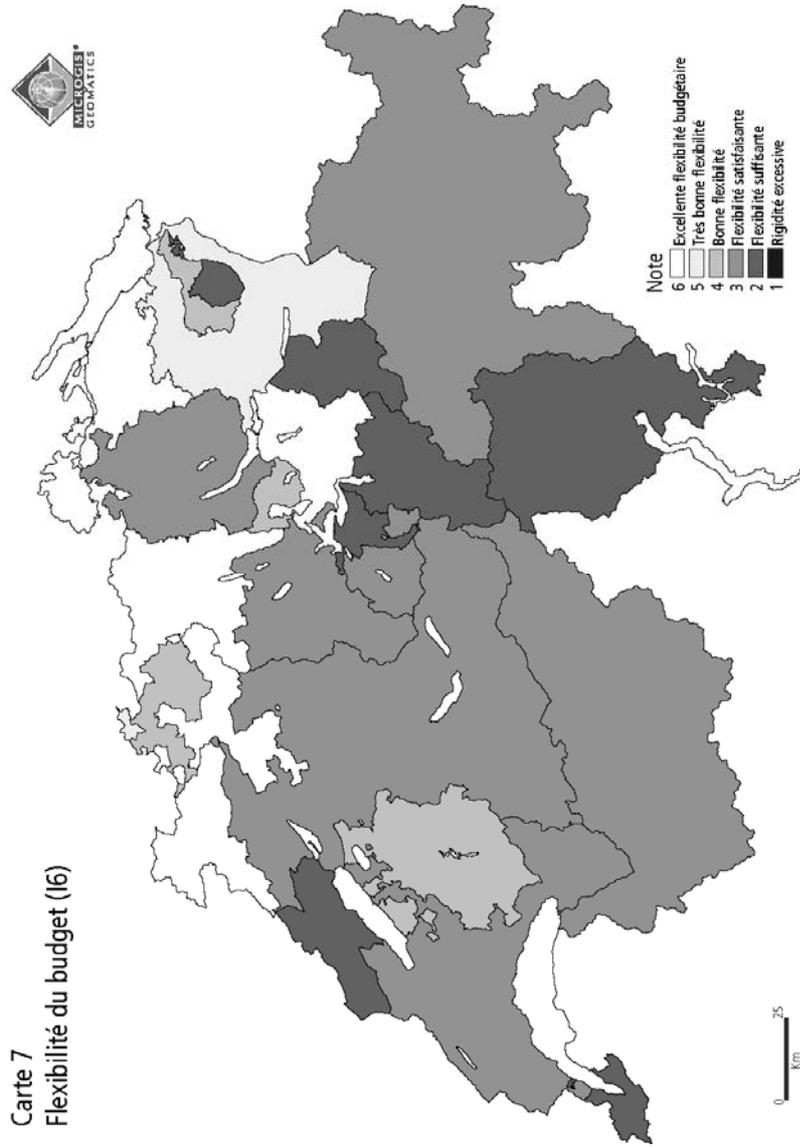
améliorent leur flexibilité budgétaire par rapport à l'année précédente, soit une proportion quasi identique à celle de 2003 (46% contre 42%). Parmi ceux-ci, quatre enregistrent une progression de plus de cinq points. En 2004, le Canton de Schaffhausen est celui qui s'adapte l'amélioration la plus nette avec une flexibilité qui passe de 2,32 à 21,06.<sup>26</sup> A l'opposé, quatre cantons (SG, BL, OW, NW) accusent, avec une baisse de plus de 9 points, une très forte diminution dans la valeur de l'indicateur. Cependant, c'est pour le Canton de Nidwalden que la répercussion en terme de note est la plus forte avec une note baissant de 6 à 2. Pour les autres cantons, les excellentes flexibilités du budget enregistrées en 2003 limitent l'effet sur la note. Néanmoins, en constante progression depuis 1999, c'est la première fois en cinq ans que le canton de Saint-Gall accuse une baisse de flexibilité de son budget. Avec 1,76, le canton du Tessin se place en queue de classement. Présentant depuis 2001 une faible flexibilité du budget, il voit en 2004 sa situation se détériorer sensiblement avec un recul de 1,89 point. Il est à noter que c'est le seul canton qui présente une flexibilité du budget inférieure à 2 points.

Présentant en 2003 une bonne capacité à remanier son budget d'une année à l'autre, le Canton du Jura, avec 19,20, est le canton latin qui affiche la plus forte flexibilité du budget<sup>27</sup>. Viennent ensuite les cantons de FR, BE, VS, VD, GE, NE et TI. Bern, Valais et Vaud forment un groupe très homogène avec des flexibilités du budget quasi identiques. Genève accuse pour la seconde année consécutive un recul dans la valeur de l'indicateur, avec une note qui s'établit à 2. Enfin, Neuchâtel et le Tessin, avec respectivement 2,02 et 1,76, sont les cantons qui obtiennent les valeurs les plus faibles.

Avec une valeur de l'indicateur qui ne décolle pas depuis 2001, la Confédération affiche encore en 2004 une flexibilité du budget jugée seulement suffisante.

<sup>26</sup> Le résultat du Canton de Schaffhausen est cependant fortement influencé par la comptabilisation des opérations liées à la vente d'actions EKS pour 40,5 mios.

<sup>27</sup> Le résultat du Canton du Jura est quant à lui fortement influencé par la comptabilisation des opérations liées à la vente d'actions FMB pour 99,3 mios.



**Tableau 25**  
**Cantons : Flexibilité du budget (I6)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	5.37	4	2.32	2	14.77	6
Bern (BE)	3.66	3	4.73	4	6.3	5
Luzern (LU)	3.47	3	3.98	3	4.19	3
Uri (UR)	4.2	3	7.58	6	4.63	4
Schwyz (SZ)	9.7	6	10.47	6	3.49	3
Obwalden (OW)	3.41	3	9.72	6	6.24	5
Nidwalden (NW)	13.71	6	3.29	3	12.19	6
Glarus (GL)	7.11	5	15.2	6	20.88	6
Zug (ZG)	13.5	6	10.44	6	3.28	3
Fribourg (FR)	4.3	3	3.02	3	3.07	3
Solothurn (SO)	16.75	6	9.34	6	4.66	4
Basel-Stadt (BS)	9.6	6	6.66	5	3.43	3
Basel-Landschaft (BL)	3.99	3	4.49	3	9.98	6
Schaffhausen (SH)	1.4	1	3.06	3	4.6	4
Appenzell A.Rh. (AR)	4.69	4	1.97	2	4.34	3
Appenzell I.Rh. (AI)	7.05	5	10.49	6	10.32	6
St-Gallen (SG)	3.2	3	3.94	3	8.06	6
Graubünden (GR)	5.07	4	2.45	2	1.26	1
Aargau (AG)	3.24	3	2.73	2	2.8	2
Thurgau (TG)	15.25	6	28.94	6	7.27	5
Tessin (TI)	1.81	2	6.73	5	2.59	2
Vaud (VD)	2.89	2	4.57	4	5.22	4
Valais (VS)	7.13	5	9.08	6	21.85	6
Neuchâtel (NE)	1.66	2	3.23	3	6.2	5
Genève (GE)	8.19	6	7.36	5	9.09	6
Jura (JU)	5.99	4	4.89	4	5.21	4
<b>Moyenne <sup>a</sup></b>	<b>6.4</b>	<b>5</b>	<b>6.95</b>	<b>5</b>	<b>7.16</b>	<b>5</b>
<b>Confédération</b>	<b>12.41</b>	<b>6</b>	<b>5.36</b>	<b>4</b>	<b>2.39</b>	<b>2</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de la nature de l'indicateur, la moyenne est ici exceptionnellement une moyenne non pondérée des vingt-six cantons.

## Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
4.44	3	5.96	4	3.30	3	Zürich (ZH)
4.19	3	2.92	2	3.79	3	Bern (BE)
9.44	6	7.24	5	4.36	3	Luzern (LU)
3.65	3	2.72	2	2.83	2	Uri (UR)
19.66	6	9.62	6	8.33	6	Schwyz (SZ)
6.53	5	19.22	6	4.48	3	Obwalden (OW)
16.39	6	15.12	6	2.88	2	Nidwalden (NW)
4.69	4	4.65	4	2.22	2	Glarus (GL)
5.06	4	9.06	6	5.73	4	Zug (ZG)
3.02	3	3.97	3	5.50	4	Fribourg (FR)
6.06	5	6.41	5	13.55	6	Solothurn (SO)
6.38	5	2.73	2	6.17	5	Basel-Stadt (BS)
8.11	6	17.03	6	4.58	4	Basel-Landschaft (BL)
4.04	3	2.32	2	21.06	6	Schaffhausen (SH)
4.36	3	6.35	5	5.83	4	Appenzell A.Rh. (AR)
4.89	4	6.78	5	2.32	2	Appenzell I.Rh. (AI)
11.72	6	16.16	6	6.43	5	St-Gallen (SG)
3.13	3	4.7	4	3.16	3	Graubünden (GR)
1.82	2	4.39	3	16.02	6	Aargau (AG)
6.37	5	3.52	3	8.22	6	Thurgau (TG)
3.62	3	3.65	3	1.76	2	Tessin (TI)
3.13	3	2.35	2	3.50	3	Vaud (VD)
20.55	6	2.39	2	3.57	3	Valais (VS)
3.09	3	3.88	3	2.02	2	Neuchâtel (NE)
11.59	6	4.07	3	2.89	2	Genève (GE)
7.44	5	7.38	5	19.20	6	Jura (JU)
7.06	5	6.72	5	6.30	5	Moyenne <sup>a</sup>
2.2	2	3.19	3	2.95	2	Confédération

**Tableau 26**  
**Cantons : Flexibilité du budget (I6)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Schaffhausen (SH)	1.4	1	3.06	3	4.6	4
Jura (JU)	5.99	4	4.89	4	5.21	4
Aargau (AG)	3.24	3	2.73	2	2.8	2
Solothurn (SO)	16.75	6	9.34	6	4.66	4
Schwyz (SZ)	9.7	6	10.47	6	3.49	3
Thurgau (TG)	15.25	6	28.94	6	7.27	5
St-Gallen (SG)	3.2	3	3.94	3	8.06	6
Basel-Stadt (BS)	9.6	6	6.66	5	3.43	3
Appenzell A.Rh. (AR)	4.69	4	1.97	2	4.34	3
Zug (ZG)	13.5	6	10.44	6	3.28	3
Fribourg (FR)	4.3	3	3.02	3	3.07	3
Basel-Landschaft (BL)	3.99	3	4.49	3	9.98	6
Obwalden (OW)	3.41	3	9.72	6	6.24	5
Luzern (LU)	3.47	3	3.98	3	4.19	3
Bern (BE)	3.66	3	4.73	4	6.3	5
Valais (VS)	7.13	5	9.08	6	21.85	6
Vaud (VD)	2.89	2	4.57	4	5.22	4
Zürich (ZH)	5.37	4	2.32	2	14.77	6
Graubünden (GR)	5.07	4	2.45	2	1.26	1
Genève (GE)	8.19	6	7.36	5	9.09	6
Nidwalden (NW)	13.71	6	3.29	3	12.19	6
Uri (UR)	4.2	3	7.58	6	4.63	4
Appenzell I.Rh. (AI)	7.05	5	10.49	6	10.32	6
Glarus (GL)	7.11	5	15.2	6	20.88	6
Neuchâtel (NE)	1.66	2	3.23	3	6.2	5
Tessin (TI)	1.81	2	6.73	5	2.59	2
<b>Moyenne <sup>a</sup></b>	<b>6.4</b>	<b>5</b>	<b>6.95</b>	<b>5</b>	<b>7.16</b>	<b>5</b>
<b>Confédération</b>	<b>12.41</b>	<b>6</b>	<b>5.36</b>	<b>4</b>	<b>2.39</b>	<b>2</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de la nature de l'indicateur, la moyenne est ici exceptionnellement une moyenne non pondérée des vingt-six cantons.

## Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
4.04	3	2.32	2	21.06	6	Schaffhausen (SH)
7.44	5	7.38	5	19.20	6	Jura (JU)
1.82	2	4.39	3	16.02	6	Aargau (AG)
6.06	5	6.41	5	13.55	6	Solothurn (SO)
19.66	6	9.62	6	8.33	6	Schwyz (SZ)
6.37	5	3.52	3	8.22	6	Thurgau (TG)
11.72	6	16.16	6	6.43	5	St-Gallen (SG)
6.38	5	2.73	2	6.17	5	Basel-Stadt (BS)
4.36	3	6.35	5	5.83	4	Appenzell A.Rh. (AR)
5.06	4	9.06	6	5.73	4	Zug (ZG)
3.02	3	3.97	3	5.50	4	Fribourg (FR)
8.11	6	17.03	6	4.58	4	Basel-Landschaft (BL)
6.53	5	19.22	6	4.48	3	Obwalden (OW)
9.44	6	7.24	5	4.36	3	Luzern (LU)
4.19	3	2.92	2	3.79	3	Bern (BE)
20.55	6	2.39	2	3.57	3	Valais (VS)
3.13	3	2.35	2	3.50	3	Vaud (VD)
4.44	3	5.96	4	3.30	3	Zürich (ZH)
3.13	3	4.7	4	3.16	3	Graubünden (GR)
11.59	6	4.07	3	2.89	2	Genève (GE)
16.39	6	15.12	6	2.88	2	Nidwalden (NW)
3.65	3	2.72	2	2.83	2	Uri (UR)
4.89	4	6.78	5	2.32	2	Appenzell I.Rh. (AI)
4.69	4	4.65	4	2.22	2	Glarus (GL)
3.09	3	3.88	3	2.02	2	Neuchâtel (NE)
3.62	3	3.65	3	1.76	2	Tessin (TI)
7.06	5	6.72	5	6.30	5	Moyenne <sup>a</sup>
2.2	2	3.19	3	2.95	2	Confédération

**Tableau 27**  
**Villes : Flexibilité du budget (I6)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Villes	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Fribourg	13.88	6	2.69	2	7.09	5	13.04	6
Lausanne	13.06	6	3.58	3	4.78	4	10.86	6
Bern	13.11	6	29.23	6	27.22	6	8.74	6
Luzern	-	-	10.50	6	18.81	6	7.58	6
Chur	-	-	2.92	2	4.77	4	6.82	5
Sion	3.35	3	2.02	2	5.82	4	6.60	5
Schaffhausen	-	-	5.72	4	4.13	3	5.78	4
St-Gallen	-	-	4.09	3	4.93	4	5.40	4
Bellinzona	6.70	5	8.17	6	2.87	2	4.23	3
Genève	10.84	6	11.95	6	8.85	6	4.19	3
Delémont	2.51	2	5.57	4	2.69	2	2.99	2
Zürich	21.31	6	20.02	6	7.87	6	1.77	2
Neuchâtel	4.76	4	5.33	4	5.29	4	1.61	2

Entre 2003 et 2004, les résultats n'ont pas beaucoup évolué, bien que le maximum atteint en 2004 (13,04) est loin de celui atteint lors de la précédente édition (27,22). Huit villes présentent cette année une amélioration de leur flexibilité budgétaire. Pour cinq d'entre-elles cette amélioration se répercute sur la note obtenue. Celle-ci reste cependant limitée puisque la bonification ne dépasse pas plus d'un point. En revanche, du côté des villes qui voient leur situation se détériorer, la baisse est plus sévère. En effet, les villes de Zürich, Genève et Neuchâtel sont les villes qui présentent la plus forte péjoration avec respectivement 4, 3 et 2 points perdus. Avec dix huit points de pourcentage de baisse c'est néanmoins la Ville de Bern qui enregistre le plus fort recul. Ceci reste cependant sans effet sur la note, compte tenu de la valeur très élevée obtenue en 2003. Avec 13,04, Fribourg est la ville qui présente la meilleure flexibilité budgétaire. En bas de tableau, la ville de Neuchâtel enregistre avec 1,61 la plus faible valeur jamais établie depuis 2001.

### 4.3 Exactitude de la prévision fiscale (17)

Les informations nécessaires au calcul de l'indicateur d'exactitude de la prévision fiscale proviennent directement des cantons. Pour les communes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième inférieur.

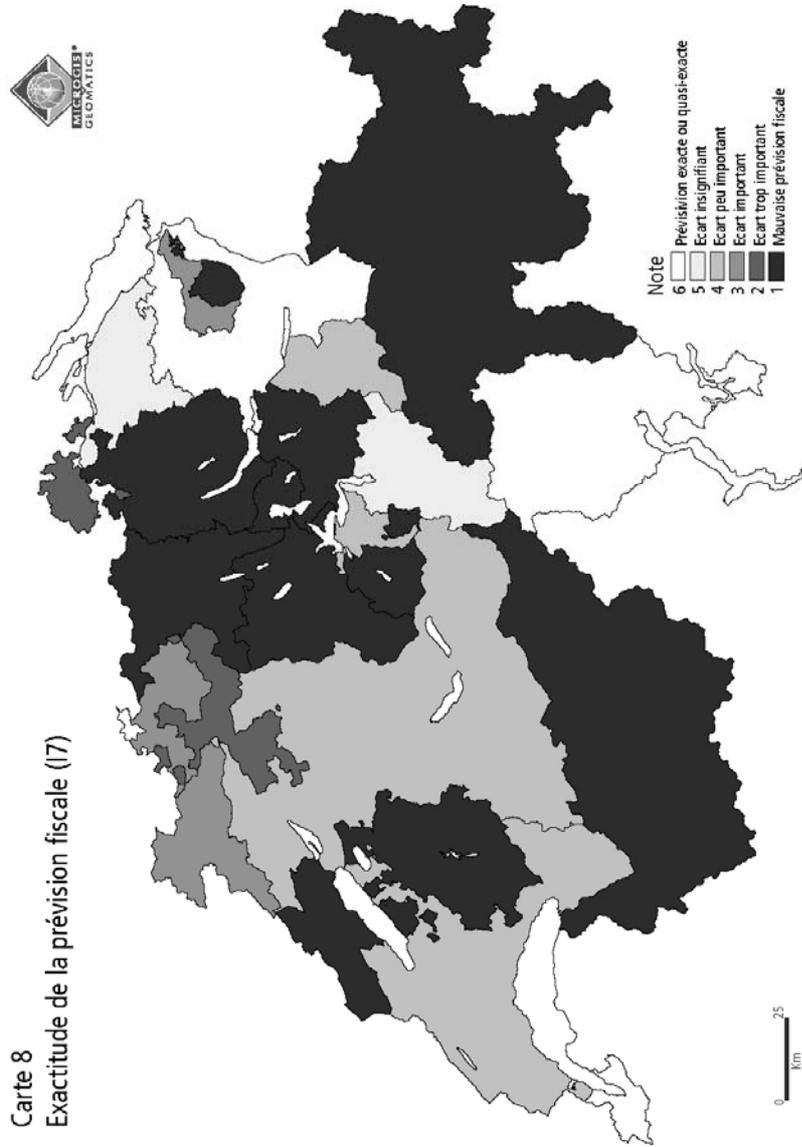
Pour la première année depuis 1999, l'écart prévisionnel moyen, en valeur absolue, passe au-dessous de la barre des 2%, correspondant à une erreur de prévision moyenne jugée insignifiante. Progressant d'un point par rapport à 2003, la note associée à la prévision fiscale moyenne est donc en 2004, la meilleure de la série. Par ailleurs, les tendances enregistrées en 2003 se confirment en 2004, 18 cantons ont présenté consécutivement une surestimation ou une sous-estimation de leurs recettes fiscales.

Après avoir fortement chuté en 2003, le nombre de cantons qui présentent une sous-estimation de leurs recettes fiscales remonte quelque peu en 2004 (de 11 à 15).

Le nombre de cantons qui ont amélioré leur prévision fiscale a légèrement progressé soit un de plus par rapport à 2003. Deux en 2003, ils sont quatre en 2004 à enregistrer une erreur d'estimation inférieure à un pourcent. Avec une prévision exacte ou quasi exacte, les cantons de St-Gallen, Tessin, Basel-Stadt et Genève obtiennent la note maximale de 6 et se positionnent ainsi en haut du tableau. Parmi ces derniers, seul le Canton de Basel-Stadt connaissait déjà une situation similaire en 2003. En réduisant de près de treize points de pourcent son erreur de prévision fiscale, le Canton de Genève passe de la dernière à la quatrième place. Tout naturellement, c'est le canton qui enregistre la plus nette amélioration. Comme en 2003, trois cantons (ZG, AI et ZH) présentent en 2004 un écart de prévision, en valeur absolue, supérieur à 10% : avec 13,40%, c'est le Canton de Zürich qui en 2004 prend la place de Genève dans ce groupe. A l'opposé, les cantons de ZG et AI sont les cantons qui enregistrent la sous-estimation la plus élevée avec respectivement -10,51% et -10,19%. Pour Appenzell I. Rh., la situation est préoccupante, car pour la troisième année consécutive il

présente une sous-estimation de ses recettes fiscales supérieure à 10%. Surestimant fortement ses recettes fiscales en 2003, le Canton de Zug, les sous-estime dans une proportion plus élevée en 2004. En outre, le nombre de cantons qui accusent une prévision jugée mauvaise augmente. Avec une erreur d'estimation supérieure à 5% en valeur absolue, onze cantons obtiennent la note minimale de 1 contre dix en 2003.

En 2004, la situation des cantons latins s'est légèrement améliorée : quatre cantons (TI, GE, BE et VD) présentent une meilleure estimation de leurs prévisions fiscales, trois cantons (JU, VS et NE) accusent une détérioration dans la valeur de l'indicateur et un seul (FR) conserve la même note qu'en 2003. Surestimant très fortement ses recettes fiscales depuis 2002, la Confédération enregistre un écart de prévision quasi nul. Avec une valeur de 0,26%, c'est le plus faible écart enregistré depuis six ans. Réduisant son erreur de prévision de plus de douze points de pourcent, elle obtient la troisième meilleure estimation derrière les cantons du Tessin et de Basel-Stadt. Avec cette très nette amélioration, la Confédération voit ainsi sa note passer du minimum au maximum.



Sources: IDHEAP, QFS GEOSTAT 5 +1, MicroGIS.

**Tableau 28**  
**Cantons : Exactitude de la prévision fiscale (I7)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	-13.01%	1	-9.21%	1	-7.32%	1
Bern (BE)	3.20%	3	-2.80%	4	-4.82%	2
Luzern (LU)	-1.64%	5	-3.60%	3	-9.09%	1
Uri (UR)	7.60%	1	-2.91%	4	-11.71%	1
Schwyz (SZ)	-12.31%	1	-10.28%	1	-10.99%	1
Obwalden (OW)	1.73%	5	-3.00%	4	-6.64%	1
Nidwalden (NW)	-4.10%	2	-0.13%	6	-6.57%	1
Glarus (GL)	0.58%	6	-4.27%	2	-3.90%	3
Zug (ZG)	-5.05%	1	-6.67%	1	-5.10%	1
Fribourg (FR)	-0.72%	6	-1.82%	5	-3.27%	3
Solothurn (SO)	3.81%	3	-2.88%	4	-8.18%	1
Basel-Stadt (BS)	-7.45%	1	-10.34%	1	-4.66%	2
Basel-Landschaft (BL)	-4.41%	2	-4.75%	2	3.44%	3
Schaffhausen (SH)	-0.59%	6	1.39%	5	-2.98%	4
Appenzell A.Rh. (AR)	-4.28%	2	-4.53%	2	-4.42%	2
Appenzell I.Rh. (AI)	5.33%	1	-13.71%	1	-0.19%	6
St-Gallen (SG)	-1.85%	5	-7.29%	1	-6.11%	1
Graubünden (GR)	2.29%	4	-2.18%	4	-8.09%	1
Aargau (AG)	0.68%	6	-0.51%	6	-5.57%	1
Thurgau (TG)	-1.57%	5	-3.81%	3	-7.10%	1
Tessin (TI)	-11.33%	1	-16.01%	1	-8.09%	1
Vaud (VD)	-6.55%	1	-3.28%	3	-0.99%	6
Valais (VS)	-2.04%	4	-4.89%	2	-4.49%	2
Neuchâtel (NE)	-4.05%	2	-5.70%	1	-3.84%	3
Genève (GE)	-7.00%	1	-12.61%	1	-6.41%	1
Jura (JU)	-3.76%	3	-5.41%	1	1.93%	5
<b>Moyenne</b>	<b>-5.11%</b>	<b>1</b>	<b>-6.98%</b>	<b>1</b>	<b>-5.34%</b>	<b>1</b>
<b>Confédération</b>	<b>1.20%</b>	<b>5</b>	<b>-12.16%</b>	<b>1</b>	<b>4.16%</b>	<b>2</b>

Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
-1.56%	5	2.51%	4	13.40%	1	Zürich (ZH)
0.40%	6	4.59%	2	2.45%	4	Bern (BE)
-7.80%	1	1.47%	5	5.71%	1	Luzern (LU)
-5.47%	1	0.93%	6	1.08%	5	Uri (UR)
-25.24%	1	4.75%	2	-6.47%	1	Schwyz (SZ)
-11.12%	1	-5.98%	1	-9.52%	1	Obwalden (OW)
-19.00%	1	-4.05%	2	2.79%	4	Nidwalden (NW)
3.33%	3	9.27%	1	-2.07%	4	Glarus (GL)
-2.84%	4	7.18%	1	-10.51%	1	Zug (ZG)
-6.79%	1	-5.16%	1	-6.93%	1	Fribourg (FR)
-5.56%	1	-12.82%	1	-4.09%	2	Solothurn (SO)
3.30%	3	0.52%	6	0.22%	6	Basel-Stadt (BS)
-10.65%	1	-3.61%	3	-3.24%	3	Basel-Landschaft (BL)
-1.19%	5	3.36%	3	-4.46%	2	Schaffhausen (SH)
-2.72%	4	3.60%	3	-3.51%	3	Appenzell A.Rh. (AR)
-12.79%	1	-11.43%	1	-10.19%	1	Appenzell I.Rh. (AI)
1.18%	5	-4.71%	2	-0.52%	6	St-Gallen (SG)
-7.60%	1	-5.59%	1	-5.38%	1	Graubünden (GR)
-3.85%	3	-6.03%	1	-5.18%	1	Aargau (AG)
-8.10%	1	-2.88%	4	1.65%	5	Thurgau (TG)
-9.15%	1	3.03%	3	-0.20%	6	Tessin (TI)
2.58%	4	9.58%	1	2.72%	4	Vaud (VD)
-5.20%	1	-1.27%	5	-6.43%	1	Valais (VS)
-3.85%	3	2.68%	4	5.19%	1	Neuchâtel (NE)
0.20%	6	13.74%	1	0.77%	6	Genève (GE)
-0.80%	6	1.89%	5	3.45%	3	Jura (JU)
-2.20%	4	2.77%	4	1.76%	5	Moyenne
11.14%	1	12.22%	1	0.26%	6	Confédération

**Tableau 29**  
**Cantons : Exactitude de la prévision fiscale (I7)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Tessin (TI)	-11.33%	1	-16.01%	1	-8.09%	1
Basel-Stadt (BS)	-7.45%	1	-10.34%	1	-4.66%	2
St-Gallen (SG)	-1.85%	5	-7.29%	1	-6.11%	1
Genève (GE)	-7.00%	1	-12.61%	1	-6.41%	1
Uri (UR)	7.60%	1	-2.91%	4	-11.71%	1
Thurgau (TG)	-1.57%	5	-3.81%	3	-7.10%	1
Glarus (GL)	0.58%	6	-4.27%	2	-3.90%	3
Bern (BE)	3.20%	3	-2.80%	4	-4.82%	2
Vaud (VD)	-6.55%	1	-3.28%	3	-0.99%	6
Nidwalden (NW)	-4.10%	2	-0.13%	6	-6.57%	1
Basel-Landschaft (BL)	-4.41%	2	-4.75%	2	3.44%	3
Jura (JU)	-3.76%	3	-5.41%	1	1.93%	5
Appenzell A.Rh. (AR)	-4.28%	2	-4.53%	2	-4.42%	2
Solothurn (SO)	3.81%	3	-2.88%	4	-8.18%	1
Schaffhausen (SH)	-0.59%	6	1.39%	5	-2.98%	4
Aargau (AG)	0.68%	6	-0.51%	6	-5.57%	1
Neuchâtel (NE)	-4.05%	2	-5.70%	1	-3.84%	3
Graubünden (GR)	2.29%	4	-2.18%	4	-8.09%	1
Luzern (LU)	-1.64%	5	-3.60%	3	-9.09%	1
Valais (VS)	-2.04%	4	-4.89%	2	-4.49%	2
Schwyz (SZ)	-12.31%	1	-10.28%	1	-10.99%	1
Fribourg (FR)	-0.72%	6	-1.82%	5	-3.27%	3
Obwalden (OW)	1.73%	5	-3.00%	4	-6.64%	1
Appenzell I.Rh. (AI)	5.33%	1	-13.71%	1	-0.19%	6
Zug (ZG)	-5.05%	1	-6.67%	1	-5.10%	1
Zürich (ZH)	-13.01%	1	-9.21%	1	-7.32%	1
Moyenne	-5.11%	1	-6.98%	1	-5.34%	1
Confédération	1.20%	5	-12.16%	1	4.16%	2

## Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
-9.15%	1	3.03%	3	-0.20%	6	Tessin (TI)
3.30%	3	0.52%	6	0.22%	6	Basel-Stadt (BS)
1.18%	5	-4.71%	2	-0.52%	6	St-Gallen (SG)
0.20%	6	13.74%	1	0.77%	6	Genève (GE)
-5.47%	1	0.93%	6	1.08%	5	Uri (UR)
-8.10%	1	-2.88%	4	1.65%	5	Thurgau (TG)
3.33%	3	9.27%	1	-2.07%	4	Glarus (GL)
0.40%	6	4.59%	2	2.45%	4	Bern (BE)
2.58%	4	9.58%	1	2.72%	4	Vaud (VD)
-19.00%	1	-4.05%	2	2.79%	4	Nidwalden (NW)
-10.65%	1	-3.61%	3	-3.24%	3	Basel-Landschaft (BL)
-0.80%	6	1.89%	5	3.45%	3	Jura (JU)
-2.72%	4	3.60%	3	-3.51%	3	Appenzell A.Rh. (AR)
-5.56%	1	-12.82%	1	-4.09%	2	Solothurn (SO)
-1.19%	5	3.36%	3	-4.46%	2	Schaffhausen (SH)
-3.85%	3	-6.03%	1	-5.18%	1	Aargau (AG)
-3.85%	3	2.68%	4	5.19%	1	Neuchâtel (NE)
-7.60%	1	-5.59%	1	-5.38%	1	Graubünden (GR)
-7.80%	1	1.47%	5	5.71%	1	Luzern (LU)
-5.20%	1	-1.27%	5	-6.43%	1	Valais (VS)
-25.24%	1	4.75%	2	-6.47%	1	Schwyz (SZ)
-6.79%	1	-5.16%	1	-6.93%	1	Fribourg (FR)
-11.12%	1	-5.98%	1	-9.52%	1	Obwalden (OW)
-12.79%	1	-11.43%	1	-10.19%	1	Appenzell I.Rh. (AI)
-2.84%	4	7.18%	1	-10.51%	1	Zug (ZG)
-1.56%	5	2.51%	4	13.40%	1	Zürich (ZH)
-2.20%	4	2.77%	4	1.76%	5	Moyenne
11.14%	1	12.22%	1	0.26%	6	Confédération

**Tableau 30**  
**Villes : Exactitude de la prévision fiscale (17)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Genève	-6.91%	1	-6.80%	1	21.97%	1	-0.11%	6
Bellinzona	-0.60%	6	-5.07%	1	-0.86%	6	0.45%	6
Lausanne	-5.66%	1	8.01%	1	19.05%	1	-0.65%	6
Bern	-9.86%	1	-2.24%	4	-5.40%	1	2.75%	4
St-Gallen	-	-	-1.22%	5	-10.76%	1	-3.42%	3
Fribourg	-5.89%	1	-7.00%	1	-7.28%	1	-3.95%	3
Luzern	-	-	-12.53%	1	-3.26%	3	-4.16%	2
Schaffhausen	-	-	-2.35%	4	4.08%	2	-4.58%	2
Zürich	-18.30%	1	-12.41%	1	-4.87%	2	-4.68%	2
Neuchâtel	-11.34%	1	-14.10%	1	12.14%	1	6.27%	1
Chur	-	-	-19.56%	1	-10.90%	1	-7.84%	1
Sion	-5.80%	1	-5.77%	1	-7.69%	1	-7.94%	1
Delémont	-8.43%	1	-4.05%	2	-2.27%	4	-9.18%	1

En 2004, les villes prévoient un peu mieux leurs recettes fiscales qu'en 2003. Les plus précises sont les villes de Bellinzona, Genève et Lausanne avec moins de 1% d'erreur en valeur absolue. Pour l'ensemble des villes l'erreur de prévision ne dépasse pas la barre des 10% en valeur absolue, contre quasiment 22% en 2003. Le nombre de villes obtenant la note minimale s'est sensiblement réduit, ce qui dénote de meilleures qualités prévisionnelles. Mais tout comme en 2003, la majorité des villes (10) sous-estiment leurs recettes fiscales. Alors qu'elle affichait la prévision la moins précise en 2003, la Ville de Genève avec -0,11% affiche en 2004 la meilleure prévision de ses recettes, ce qui représente la plus faible erreur enregistrée depuis 2001, toutes villes confondues.

#### 4.4 Intérêt moyen de la dette (I8)

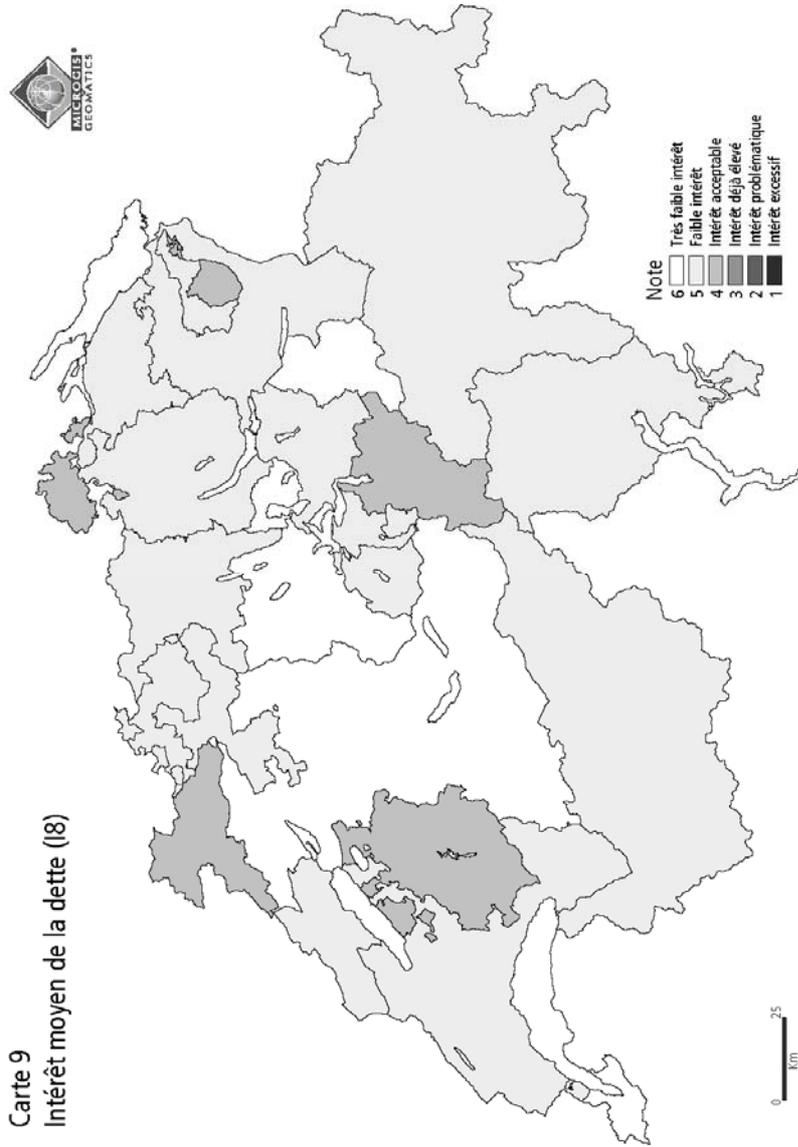
Les éléments nécessaires au calcul de la dette brute en fin d'exercice proviennent directement des bilans des cantons (Rubriques 21, 22, 23). Il en va de même des éléments nécessaires au calcul des intérêts passifs (Rubriques 321, 322 et 323). Pour les communes, les données proviennent toutes directement des communes. Pour la Confédération, les informations proviennent uniquement du Compte d'Etat. Les pourcentages sont arrondis au centième inférieur.

Pour la sixième année consécutive depuis 1999, l'intérêt moyen de la dette des vingt six cantons diminue. Pour la première fois, la valeur moyenne passe sous la barre des 3%. Avec une valeur qui s'établit à 2,88% en 2004, la note associée est toutefois la même que celle atteinte en 2003 et témoigne d'un intérêt jugé faible. Par rapport à 2003, la situation générale s'améliore sous l'effet des 18 cantons enregistrant une baisse dans la valeur de l'indicateur. Seuls les cantons de ZG, GL, GR, AG, BS, JU, UR et FR accusent une hausse de leur intérêt moyen. Pour la majorité d'entre eux, la progression reste contenue c'est-à-dire inférieure à 0,15 point de pourcent. En 2004, pour la première fois depuis 1999, aucun canton ne supporte un intérêt moyen de la dette supérieur à 4,5%. Ainsi, aucun canton n'affiche une note inférieure à 4, note témoignant par ailleurs encore d'un intérêt jugé acceptable. La majorité des cantons enregistre un intérêt moyen de la dette compris entre 2,5% et 3,5%. Ils sont ainsi seize cantons à obtenir la note de 5, correspondant à un intérêt moyen jugé faible.

Pour la cinquième année consécutive, le Canton de Zug avec un intérêt moyen de la dette inférieur à un pourcent occupe la tête du classement. Néanmoins, pour la première fois depuis 1999, ce canton enregistre une hausse de son intérêt moyen (+0,24 point de pourcent). Avec une baisse de plus d'un point de pourcent (1,16) le Canton d'Appenzell A. Rh. est le canton qui présente la plus forte diminution. Cela lui permet d'obtenir une note majorée de 1 point par rapport à 2003. En bas de tableau, on retrouve les cantons d'Appenzell I. Rh. et de Fribourg. Avec respectivement 4,00% et 4,11%, ils sont les seuls cantons à afficher un taux moyen supérieur ou égal à 4 pourcents. Néanmoins, il faut dire que ces derniers subissent l'inertie de la situation 2003 où leurs

pourcentages étaient aussi les plus élevés. La situation des cantons latins est à l'image du reste de la Suisse. En effet, ils sont une majorité à voir l'intérêt moyen de la dette se réduire. Si Genève, avec 2,21%, parvient à maintenir sa position en haut du tableau, c'est le Canton de Neuchâtel qui enregistre la plus nette amélioration avec un intérêt moyen réduit de 0,28 point de pourcent. Avec une hausse de 0,34 point, la péjoration la plus forte, tous cantons réunis, est à mettre sur le compte du Canton du Jura. Néanmoins, l'effet de la hausse sur la note obtenue se limite à un point (de 5 à 4).

Amorcée en 2002, la baisse de l'intérêt moyen sur la dette de la Confédération se poursuit. Avec un taux de 2,67%, soit 0,11 point de moins que l'intérêt moyen des vingt-six cantons, c'est le plus faible taux enregistré depuis six ans. Ce résultat lui permet de maintenir sa note à un excellent niveau.



Sources: IDHEAP, OFS, GEOSTAT S+T, MicroGIS.

**Tableau 31**  
**Cantons : Intérêt moyen de la dette (I8)**  
**selon l'ordre usuel des cantons**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zürich (ZH)	4.22%	4	4.25%	4	4.30%	4
Bern (BE)	4.43%	4	3.98%	4	3.50%	5
Luzern (LU)	4.09%	4	3.31%	5	2.78%	5
Uri (UR)	3.45%	5	3.75%	4	3.72%	4
Schwyz (SZ)	4.01%	4	3.72%	4	3.38%	5
Obwalden (OW)	3.05%	5	3.22%	5	3.10%	5
Nidwalden (NW)	3.69%	4	3.66%	4	3.66%	4
Glarus (GL)	1.97%	6	2.36%	6	2.81%	5
Zug (ZG)	2.05%	6	2.00%	6	0.55%	6
Fribourg (FR)	4.20%	4	4.24%	4	3.99%	4
Solothurn (SO)	3.66%	4	3.52%	4	3.93%	4
Basel-Stadt (BS)	4.70%	3	4.51%	3	4.60%	3
Basel-Landschaft (BL)	5.45%	3	5.55%	2	5.11%	3
Schaffhausen (SH)	4.22%	4	4.28%	4	4.07%	4
Appenzell A.Rh. (AR)	4.66%	3	4.75%	3	4.01%	4
Appenzell I.Rh. (AI)	6.13%	2	5.78%	2	4.97%	3
St-Gallen (SG)	2.98%	5	3.06%	5	3.14%	5
Graubünden (GR)	2.22%	6	2.38%	6	2.40%	6
Aargau (AG)	3.59%	4	3.48%	5	3.78%	4
Thurgau (TG)	4.48%	4	4.36%	4	4.35%	4
Tessin (TI)	3.62%	4	3.69%	4	3.75%	4
Vaud (VD)	4.37%	4	4.77%	3	4.41%	4
Valais (VS)	2.87%	5	3.00%	5	2.89%	5
Neuchâtel (NE)	4.46%	4	4.30%	4	4.02%	4
Genève (GE)	3.80%	4	4.02%	4	3.87%	4
Jura (JU)	4.12%	4	3.96%	4	3.57%	4
Moyenne	4.09%	4	4.06%	4	3.89%	4
Confédération	3.53%	4	3.47%	5	3.26%	5

Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
4.28%	4	3.79%	4	3.19%	5	Zürich (ZH)
2.94%	5	2.50%	6	2.45%	6	Bern (BE)
2.38%	6	2.63%	5	2.04%	6	Luzern (LU)
3.74%	4	3.50%	5	3.53%	4	Uri (UR)
3.30%	5	2.76%	5	2.61%	5	Schwyz (SZ)
2.90%	5	2.81%	5	2.76%	5	Obwalden (OW)
3.56%	4	3.36%	5	3.27%	5	Nidwalden (NW)
2.58%	5	2.16%	6	2.28%	6	Glarus (GL)
0.41%	6	0.31%	6	0.56%	6	Zug (ZG)
3.57%	4	3.97%	4	4.11%	4	Fribourg (FR)
3.57%	4	3.53%	4	3.49%	5	Solothurn (SO)
3.98%	4	3.08%	5	3.40%	5	Basel-Stadt (BS)
7.50%	1	3.79%	4	3.28%	5	Basel-Landschaft (BL)
4.03%	4	3.67%	4	3.54%	4	Schaffhausen (SH)
4.11%	4	3.71%	4	2.55%	5	Appenzell A.Rh. (AR)
4.93%	3	4.56%	3	4.00%	4	Appenzell I.Rh. (AI)
2.96%	5	2.61%	5	2.56%	5	St-Gallen (SG)
2.31%	6	2.65%	5	2.69%	5	Graubünden (GR)
3.71%	4	3.12%	5	3.26%	5	Aargau (AG)
3.76%	4	3.80%	4	3.43%	5	Thurgau (TG)
3.95%	4	3.61%	4	3.39%	5	Tessin (TI)
4.02%	4	3.60%	4	3.45%	5	Vaud (VD)
2.83%	5	2.76%	5	2.61%	5	Valais (VS)
3.80%	4	3.70%	4	3.42%	5	Neuchâtel (NE)
3.01%	5	2.23%	6	2.21%	6	Genève (GE)
3.53%	4	3.27%	5	3.61%	4	Jura (JU)
3.53%	4	3.03%	5	2.88%	5	Moyenne
3.45%	5	2.86%	5	2.67%	5	Confédération

**Tableau 32**  
**Cantons : Intérêt moyen de la dette (I8)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Canton	1999		2000		2001	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Zug (ZG)	2.05%	6	2.00%	6	0.55%	6
Luzern (LU)	4.09%	4	3.31%	5	2.78%	5
Genève (GE)	3.80%	4	4.02%	4	3.87%	4
Glarus (GL)	1.97%	6	2.36%	6	2.81%	5
Bern (BE)	4.43%	4	3.98%	4	3.50%	5
Appenzell A.Rh. (AR)	4.66%	3	4.75%	3	4.01%	4
St-Gallen (SG)	2.98%	5	3.06%	5	3.14%	5
Schwyz (SZ)	4.01%	4	3.72%	4	3.38%	5
Valais (VS)	2.87%	5	3.00%	5	2.89%	5
Graubünden (GR)	2.22%	6	2.38%	6	2.40%	6
Obwalden (OW)	3.05%	5	3.22%	5	3.10%	5
Zürich (ZH)	4.22%	4	4.25%	4	4.30%	4
Aargau (AG)	3.59%	4	3.48%	5	3.78%	4
Nidwalden (NW)	3.69%	4	3.66%	4	3.66%	4
Basel-Landschaft (BL)	5.45%	3	5.55%	2	5.11%	3
Tessin (TI)	3.62%	4	3.69%	4	3.75%	4
Basel-Stadt (BS)	4.70%	3	4.51%	3	4.60%	3
Neuchâtel (NE)	4.46%	4	4.30%	4	4.02%	4
Thurgau (TG)	4.48%	4	4.36%	4	4.35%	4
Vaud (VD)	4.37%	4	4.77%	3	4.41%	4
Solothurn (SO)	3.66%	4	3.52%	4	3.93%	4
Uri (UR)	3.45%	5	3.75%	4	3.72%	4
Schaffhausen (SH)	4.22%	4	4.28%	4	4.07%	4
Jura (JU)	4.12%	4	3.96%	4	3.57%	4
Appenzell I.Rh. (AI)	6.13%	2	5.78%	2	4.97%	3
Fribourg (FR)	4.20%	4	4.24%	4	3.99%	4
Moyenne	4.09%	4	4.06%	4	3.89%	4
Confédération	3.53%	4	3.47%	5	3.26%	5

Résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière

2002		2003		2004		Canton
Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	
0.41%	6	0.31%	6	0.56%	6	Zug (ZG)
2.38%	6	2.63%	5	2.04%	6	Luzern (LU)
3.01%	5	2.23%	6	2.21%	6	Genève (GE)
2.58%	5	2.16%	6	2.28%	6	Glarus (GL)
2.94%	5	2.50%	6	2.45%	6	Bern (BE)
4.11%	4	3.71%	4	2.55%	5	Appenzell A.Rh. (AR)
2.96%	5	2.61%	5	2.56%	5	St-Gallen (SG)
3.30%	5	2.76%	5	2.61%	5	Schwyz (SZ)
2.83%	5	2.76%	5	2.61%	5	Valais (VS)
2.31%	6	2.65%	5	2.69%	5	Graubünden (GR)
2.90%	5	2.81%	5	2.76%	5	Obwalden (OW)
4.28%	4	3.79%	4	3.19%	5	Zürich (ZH)
3.71%	4	3.12%	5	3.26%	5	Aargau (AG)
3.56%	4	3.36%	5	3.27%	5	Nidwalden (NW)
7.50%	1	3.79%	4	3.28%	5	Basel-Landschaft (BL)
3.95%	4	3.61%	4	3.39%	5	Tessin (TI)
3.98%	4	3.08%	5	3.40%	5	Basel-Stadt (BS)
3.80%	4	3.70%	4	3.42%	5	Neuchâtel (NE)
3.76%	4	3.80%	4	3.43%	5	Thurgau (TG)
4.02%	4	3.60%	4	3.45%	5	Vaud (VD)
3.57%	4	3.53%	4	3.49%	5	Solothurn (SO)
3.74%	4	3.50%	5	3.53%	4	Uri (UR)
4.03%	4	3.67%	4	3.54%	4	Schaffhausen (SH)
3.53%	4	3.27%	5	3.61%	4	Jura (JU)
4.93%	3	4.56%	3	4.00%	4	Appenzell I.Rh. (AI)
3.57%	4	3.97%	4	4.11%	4	Fribourg (FR)
3.53%	4	3.03%	5	2.88%	5	Moyenne
3.45%	5	2.86%	5	2.67%	5	Confédération

**Tableau 33**  
**Villes : Intérêt moyen de la dette (I8)**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Villes	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note	Valeur	Note
Luzern	-	-	2.70%	5	2.74%	5	2.75%	5
Bern	6.08%	2	5.82%	2	3.39%	5	2.98%	5
Bellinzona	4.21%	4	4.01%	4	3.65%	4	3.28%	5
Sion	4.19%	4	3.91%	4	3.60%	4	3.39%	5
Lausanne	4.38%	4	4.03%	4	3.75%	4	3.48%	5
Schaffhausen	-	-	4.59%	3	3.56%	4	3.50%	5
Chur	-	-	3.89%	4	3.74%	4	3.63%	4
Neuchâtel	4.25%	4	4.01%	4	3.79%	4	3.64%	4
Fribourg	4.02%	4	3.87%	4	3.65%	4	3.69%	4
St-Gallen	-	-	3.89%	4	3.72%	4	3.69%	4
Genève	4.30%	4	4.20%	4	4.05%	4	3.84%	4
Zürich	3.90%	4	3.84%	4	3.77%	4	3.91%	4
Delémont	4.15%	4	4.81%	3	4.58%	3	4.18%	4

De manière générale, la baisse de la charge d'intérêt sur la dette se poursuit en 2004, puisque dix villes enregistrent une baisse de l'intérêt moyen de leur dette. Avec un intérêt moyen de la dette se situant dans l'intervalle 2,75% – 4,18% correspondant à une note de 5 ou de 4, toutes les villes se retrouvent dans une situation jugée au minimum acceptable. Les villes de Luzern et Delémont respectivement première et dernière du classement conservent la position qu'elles occupaient déjà en 2003. Réduisant de 0,41 point de pourcent son intérêt moyen de la dette, Bern est la ville qui enregistre la plus forte diminution. A l'opposé, c'est la Ville de Zürich qui accuse la plus forte hausse qui, avec +0,14%, reste cependant contenue.

## 5 Résultats globaux

Les tableaux et cartes ci-après font la synthèse (a) d'abord des résultats des indicateurs de santé financière, (b) ensuite des résultats des indicateurs de qualité de la gestion financière et (c) enfin des résultats de l'indicateur synthétique. L'évaluation qu'ils présentent correspond à une moyenne pondérée des différents indicateurs sous-jacents. Pour faciliter la lecture, l'évaluation est donnée sur une échelle allant de 6 à 1. Pour cela, la somme pondérée est divisée par somme des pondérations, soit 9 dans le cas de l'indicateur de santé financière, 7 dans le cas de l'indicateur de qualité de la gestion financière et 16 dans le cas de l'indicateur synthétique (voir Tableau 9, page 37).

## 5.1 Santé financière

Les résultats de l'indicateur de santé financière pour l'année 2004 font apparaître une situation globalement très contrastée, puisque sur les vingt-six cantons, quinze obtiennent une valeur égale ou supérieure à 5, alors que six cantons au bas du classement obtiennent une valeur inférieure à 2. Cette situation polarisée avait déjà été constatée les années précédentes, mais dans une moindre mesure. La bonne progression de plusieurs cantons, à l'instar du Jura, de Graubünden, Schaffhausen et Zug (tous ces cantons progressent de plus de 2 points par rapport à 2003) a permis de renforcer le groupe des cantons ayant une note supérieure à 5. Par ailleurs, les cantons déjà mal classés en 2003 n'ont, à l'exception du Canton de Vaud, pas connu une grande évolution. Au total, treize cantons ont vu leur situation financière s'améliorer durant l'année 2004, pour cinq cantons la situation n'a pas changé, alors que huit enregistrent une détérioration.

Avec la meilleure valeur de 5,89, le Canton de Graubünden a retrouvé en 2004 une santé financière solide qu'il n'avait plus connue depuis 2001, notamment en renouant avec l'équilibre entre recettes et charges courantes ainsi qu'en réduisant ses engagements nets. Avec le Canton du Jura, dont le bon résultat est largement influencé par une opération extraordinaire, ces deux cantons ont connu la plus grande progression durant l'exercice 2004. La trajectoire du Canton de Thurgau, qui possède également une excellente situation financière avec une valeur de 5,78, est par contre totalement différente, puisque ce canton enregistre pour la troisième année consécutive la même valeur.

Le Canton de Nidwalden peut se targuer, pour sa part, d'être le seul canton dont la bonne santé financière s'inscrit dans la continuité, puisque celui-ci obtient une valeur supérieure à 5 pour la sixième année consécutive, avec cependant un léger fléchissement en 2004 (-0,67 point de pourcentage par rapport à 2003).

Au bas du classement, le Canton de Neuchâtel devient la nouvelle lanterne rouge de Suisse en ce qui concerne la santé financière. Depuis l'an 2000, ce canton a vu sa santé financière se détériorer continuellement pour s'établir en 2004 à 1,22. Par le passé, seul Vaud

avait connu pire résultat. Cela s'explique par le fait qu'il obtient la note minimale pour tous les indicateurs à l'exception du poids des intérêts nets. Les cantons du Tessin, de Genève et Schwyz ont connu une évolution similaire depuis 2001 et se retrouvent également en queue de classement.

Parmi les cantons latins, le Canton de Vaud a connu une progression remarquable en 2004, passant de la moins bonne valeur de 1,22 en 2003 à une valeur de 2,89 en 2004, notamment en raison des améliorations dans la maîtrise des dépenses, dans la couverture des charges courantes et dans l'évolution des engagements nets. Quant aux autres cantons latins, Fribourg, Bern et Valais se situent en bonne position avec une santé financière jugée excellente (5,56 pour Fribourg et 5,44 pour Bern et Valais).

La Confédération enregistre quant à elle une légère amélioration de sa santé financière, notamment grâce à la progression de son autofinancement et à la diminution du poids de ses intérêts nets.

**Tableau 34**  
**Cantons : Indicateur de santé financière**  
**selon l'ordre usuel des cantons (notes moyennes pondérées)**

Canton	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Zürich (ZH)	5.00	5.11	5.44	5.44	1.33	1.67
Bern (BE)	5.22	4.11	5.56	5.44	5.44	5.44
Luzern (LU)	5.22	4.11	5.33	5.78	4.33	5.44
Uri (UR)	2.33	1.67	5.44	2.11	2.00	3.89
Schwyz (SZ)	4.56	4.56	5.33	2.44	1.44	1.44
Obwalden (OW)	3.00	5.44	5.56	5.78	5.44	5.11
Nidwalden (NW)	5.33	5.44	5.44	5.44	5.78	5.11
Glarus (GL)	4.44	4.67	3.56	1.44	1.44	1.56
Zug (ZG)	3.22	5.00	5.33	4.11	2.78	5.00
Fribourg (FR)	3.67	4.22	5.44	5.44	5.44	5.56
Solothurn (SO)	3.11	3.44	4.00	4.78	5.44	5.44
Basel-Stadt (BS)	5.22	5.11	5.22	2.78	5.56	5.22
Basel-Landschaft (BL)	4.78	5.22	3.56	4.67	2.67	3.67
Schaffhausen (SH)	4.78	5.78	5.44	5.44	3.22	5.56
Appenzell A.Rh. (AR)	5.44	5.44	5.89	4.67	5.56	5.33
Appenzell I.Rh. (AI)	4.33	5.78	3.67	4.67	4.22	4.89
St-Gallen (SG)	5.89	5.56	5.33	1.78	4.11	5.56
Graubünden (GR)	2.78	4.33	5.89	3.56	2.44	5.89
Aargau (AG)	3.44	5.89	5.56	5.56	5.89	3.11
Thurgau (TG)	5.56	5.67	4.22	5.78	5.78	5.78
Tessin (TI)	5.56	5.56	5.89	5.22	1.44	1.33
Vaud (VD)	1.11	1.00	3.56	1.11	1.22	2.89
Valais (VS)	4.67	4.78	2.56	5.33	5.67	5.44
Neuchâtel (NE)	2.78	4.11	3.67	3.56	1.67	1.22
Genève (GE)	5.44	2.89	5.22	3.89	1.33	1.33
Jura (JU)	3.89	4.44	1.78	4.89	1.89	5.78
<b>Moyenne <sup>a</sup></b>	<b>5.44</b>	<b>3.67</b>	<b>5.78</b>	<b>5.56</b>	<b>2.44</b>	<b>2.44</b>
<b>Moyenne <sup>b</sup></b>	<b>4.26</b>	<b>4.59</b>	<b>4.77</b>	<b>4.27</b>	<b>3.58</b>	<b>4.18</b>
<b>Confédération</b>	<b>1.22</b>	<b>4.33</b>	<b>2.00</b>	<b>1.22</b>	<b>1.22</b>	<b>1.67</b>

<sup>a</sup> La moyenne est la moyenne pondérée des moyennes de chaque indicateur sous-jacent.

<sup>b</sup> La moyenne simple est la moyenne des notes obtenues par les 26 cantons dans le cadre de cet indicateur.

**Tableau 35**  
**Cantons : Indicateur de santé financière**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

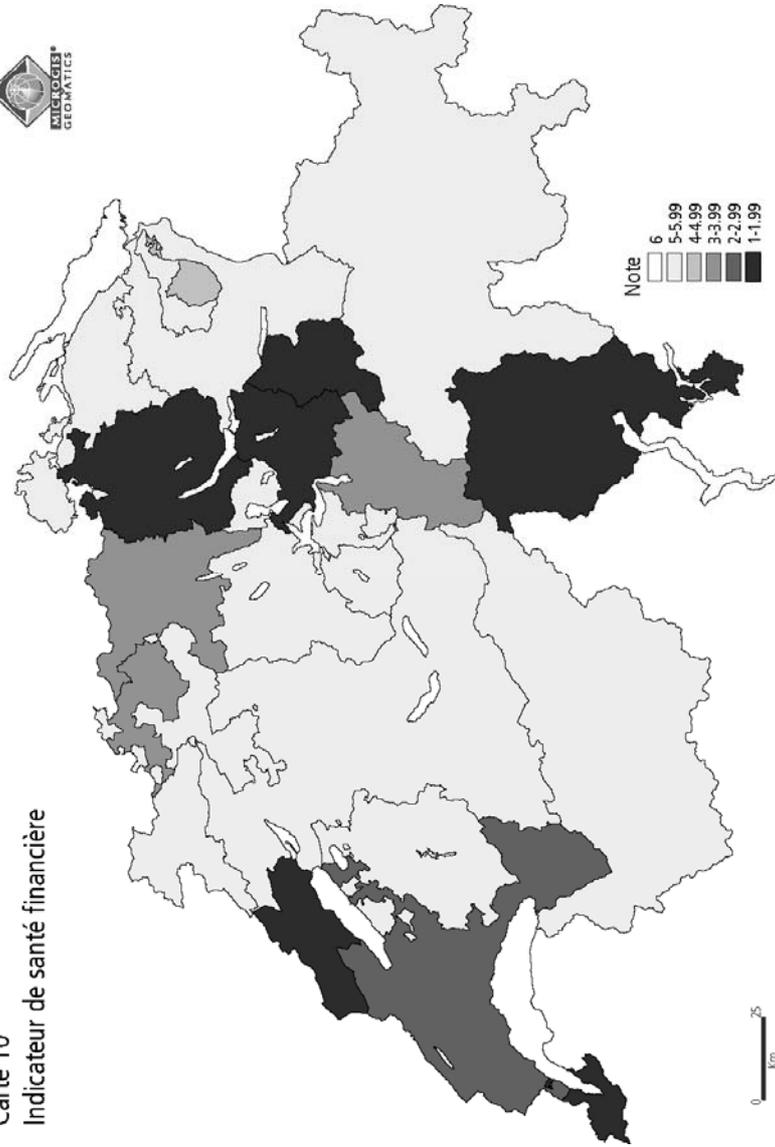
Canton	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Graubünden (GR)	2.78	4.33	5.89	3.56	2.44	5.89
Thurgau (TG)	5.56	5.67	4.22	5.78	5.78	5.78
Jura (JU)	3.89	4.44	1.78	4.89	1.89	5.78
Fribourg (FR)	3.67	4.22	5.44	5.44	5.44	5.56
St-Gallen (SG)	5.89	5.56	5.33	1.78	4.11	5.56
Schaffhausen (SH)	4.78	5.78	5.44	5.44	3.22	5.56
Valais (VS)	4.67	4.78	2.56	5.33	5.67	5.44
Bern (BE)	5.22	4.11	5.56	5.44	5.44	5.44
Solothurn (SO)	3.11	3.44	4	4.78	5.44	5.44
Luzern (LU)	5.22	4.11	5.33	5.78	4.33	5.44
Appenzell A.Rh. (AR)	5.44	5.44	5.89	4.67	5.56	5.33
Basel-Stadt (BS)	5.22	5.11	5.22	2.78	5.56	5.22
Nidwalden (NW)	5.33	5.44	5.44	5.44	5.78	5.11
Obwalden (OW)	3	5.44	5.56	5.78	5.44	5.11
Zug (ZG)	3.22	5	5.33	4.11	2.78	5.00
Appenzell I.Rh. (AI)	4.33	5.78	3.67	4.67	4.22	4.89
Uri (UR)	2.33	1.67	5.44	2.11	2	3.89
Basel-Landschaft (BL)	4.78	5.22	3.56	4.67	2.67	3.67
Aargau (AG)	3.44	5.89	5.56	5.56	5.89	3.11
Vaud (VD)	1.11	1	3.56	1.11	1.22	2.89
Zürich (ZH)	5	5.11	5.44	5.44	1.33	1.67
Glarus (GL)	4.44	4.67	3.56	1.44	1.44	1.56
Schwyz (SZ)	4.56	4.56	5.33	2.44	1.44	1.44
Tessin (TI)	5.56	5.56	5.89	5.22	1.44	1.33
Genève (GE)	5.44	2.89	5.22	3.89	1.33	1.33
Neuchâtel (NE)	2.78	4.11	3.67	3.56	1.67	1.22
Moyenne a	5.44	3.67	5.78	5.56	2.44	2.44
Moyenne b	4.26	4.59	4.77	4.27	3.58	4.18
Confédération	1.22	4.33	2	1.22	1.22	1.67

<sup>a</sup> La moyenne est la moyenne pondérée des moyennes de chaque indicateur sous-jacent.

<sup>b</sup> La moyenne simple est la moyenne des notes obtenues par les 26 cantons dans le cadre de cet indicateur.



Carte 10  
Indicateur de santé financière



Sources: IDHEAP, OFS, GEOSTAT S+T, MicroGIS.

**Tableau 36**  
**Villes : Indicateur de santé financière**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville	2001	2002	2003	2004
Luzern	-	4.22	5.11	6.00
Chur	-	5.89	5.89	5.89
Sion	5.89	5.89	5.89	5.89
Schaffhausen	-	5.00	3.44	5.56
St-Gallen	-	5.44	5.56	5.56
Zürich	4.22	4.89	4.56	5.00
Genève <sup>a</sup>	5.33	5.33	1.89	4.89
Bern	5.56	4.78	4.67	4.33
Fribourg	5.44	5.11	5.56	4.11
Bellinzona	4.11	5.78	5.33	3.44
Lausanne	3.78	1.00	1.00	2.33
Delémont	5.11	3.22	1.22	2.22
Neuchâtel	3.33	3.78	1.33	1.67

<sup>a</sup> Les valeurs et les notes obtenues par la Ville de Genève en 2001, 2002 et 2003 sont modifiées par rapport au Comparatif 2003 suite à la déduction des gratuités.

La santé financière des 13 villes prises en compte dans le Comparatif s'est, de manière globale, légèrement améliorée au cours de l'année 2004. La Ville de Luzern, suite à deux années de progression constante (+0,89), est la première à obtenir la note maximale de 6 sur un indicateur global. Elle détrône ainsi les villes de Sion et de Chur qui détenaient conjointement la tête du classement depuis 2002 avec la même note qu'elles obtiennent en 2004, soit 5,89. Au bas du classement, et malgré une légère amélioration en 2004, la Ville de Neuchâtel devient la lanterne rouge en termes de santé financière. En effet, les villes de Delémont et de Lausanne affichent pour 2004 des valeurs en progression d'un point et plus (+1 pour Delémont, +1,33 pour Lausanne).

La Ville de Genève enregistre pour sa part la plus forte progression (+3 points), suivie de la Ville de Schaffhausen (+2,12). Finalement, Bellinzona, Fribourg et Bern sont les seules à voir leur indicateur se détériorer.

## 5.2 Qualité de la gestion financière

De manière générale, la qualité de la gestion financière des vingt-six cantons suisses s'est améliorée en 2004. En effet, l'indicateur moyen des vingt-six cantons a progressé d'un point pour s'établir à 4,57, une valeur moyenne jamais atteinte auparavant. Cette progression dans la valeur moyenne, pour la troisième année consécutive, reflète l'amélioration constatée pour dix-huit cantons. On remarque en outre que les meilleures et moins bonnes notes obtenues en 2004 sont supérieures à celles enregistrées en 2003. Contrairement à l'indicateur de santé financière, les notes de l'indicateur de la qualité de la gestion financière sont plus uniformément réparties entre la meilleure et la moins bonne note.

Les cantons de Basel-Stadt et de St-Gallen obtiennent en 2004 la meilleure note avec 5,57 points, égalisant ainsi la valeur obtenue en 1999 par le Canton de Thurgau et la Confédération. Troisième canton à obtenir une note supérieure à 5, Solothurn a enregistré en 2004 une forte progression (+1,86 point), notamment grâce à une meilleure maîtrise de ses dépenses courantes. Viennent ensuite les cantons de Genève et de Thurgau, deux cantons qui ont connu la plus forte progression en 2004 (+2,57 pour Genève et +2,43 pour Thurgau) à égalité avec le Canton du Jura et une note de 4,86. Vaud et Glarus ont également enregistré une progression égale ou supérieure à 2 points, en raison d'une meilleure maîtrise de leurs dépenses courantes et d'une meilleure prévision de leurs recettes fiscales.

En bas du classement, les cantons de Neuchâtel et de Fribourg se partagent la moins bonne note de l'année avec 2,29. Pour ces deux cantons, la qualité de la gestion financière n'a pas beaucoup évolué depuis 2002. Crédité de la meilleure note en 2003 en compagnie du Canton de St-Gallen, le Canton de Basel-Landschaft a enregistré une très forte baisse de sa note au cours de l'exercice 2004 (-2,58). Cette forte dégradation est liée à une moins bonne maîtrise des dépenses courantes et à une flexibilité budgétaire fortement réduite.

Du point de vue des cantons latins, on remarque que trois d'entre eux, Genève, Jura et Bern obtiennent une note supérieure à 4. Le canton de

Vaud progresse en milieu de classement avec une note de 3,86. A l'exception du Canton de Bern, la situation constatée en 2004 pour ces cantons est la meilleure depuis 1999. Enfin, les cantons du Tessin, du Valais avec une note de 3,00, de Fribourg et de Neuchâtel avec 2,29 occupent quatre des cinq dernières places du classement en matière de qualité de la gestion financière.

Quant à la Confédération, elle obtient la même note qu'en 2003 pour cet indicateur avec 4,29. En effet, la forte amélioration en matière de prévision des recettes fiscales, où sa note est passée de 1 à 6, a été totalement contrebalancée par la légère dégradation de la maîtrise de ses dépenses courantes et de sa flexibilité budgétaire, en raison de la plus forte pondération de ces indicateurs.

**Tableau 37**  
**Cantons : Indicateur de qualité de la gestion financière**  
**selon l'ordre usuel des cantons (notes moyennes pondérées)**

Canton	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Zürich (ZH)	2.29	3.43	2.86	3.00	4.00	4.29
Bern (BE)	4.43	3.14	2.86	2.86	3.43	4.43
Luzern (LU)	3.43	3.29	2.57	3.14	3.29	3.14
Uri (UR)	4.29	5.43	3.14	2.00	3.00	3.57
Schwyz (SZ)	2.86	2.86	3.00	3.00	5.29	3.00
Obwalden (OW)	3.57	3.86	2.71	4.00	3.43	4.29
Nidwalden (NW)	5.14	2.71	2.86	2.86	4.43	3.57
Glarus (GL)	4.00	3.71	5.43	2.71	2.57	4.57
Zug (ZG)	3.14	4.00	2.29	3.00	3.14	3.00
Fribourg (FR)	2.71	3.43	3.57	2.00	2.00	2.29
Solothurn (SO)	3.14	5.43	3.14	2.57	3.43	5.29
Basel-Stadt (BS)	4.86	2.43	2.00	5.00	4.71	5.57
Basel-Landschaft (BL)	2.00	1.86	3.43	2.43	5.29	2.71
Schaffhausen (SH)	4.29	3.86	3.57	2.57	2.43	4.29
Appenzell A.Rh. (AR)	2.71	3.00	2.57	2.43	4.57	3.57
Appenzell I.Rh. (AI)	2.29	4.29	4.71	2.14	3.71	3.43
St-Gallen (SG)	4.43	2.57	3.00	3.57	5.29	5.57
Graubünden (GR)	4.29	4.57	1.71	2.29	4.14	4.29
Aargau (AG)	3.14	4.29	1.71	2.00	2.14	3.00
Thurgau (TG)	5.57	5.29	3.43	2.57	2.43	4.86
Tessin (TI)	3.86	4.29	2.14	2.00	2.71	3.00
Vaud (VD)	2.57	2.43	3.00	3.71	1.71	3.86
Valais (VS)	3.14	3.14	3.14	5.14	2.86	3.00
Neuchâtel (NE)	1.86	2.86	5.00	2.29	2.43	2.29
Genève (GE)	4.14	3.00	3.29	3.71	2.29	4.86
Jura (JU)	3.86	3.14	2.86	3.29	4.57	4.86
<b>Moyenne <sup>a</sup></b>	<b>3.43</b>	<b>3.43</b>	<b>2.57</b>	<b>3.43</b>	<b>3.57</b>	<b>4.57</b>
<b>Moyenne <sup>b</sup></b>	<b>3.54</b>	<b>3.55</b>	<b>3.08</b>	<b>2.93</b>	<b>3.43</b>	<b>3.87</b>
<b>Confédération</b>	<b>5.57</b>	<b>3.71</b>	<b>3.29</b>	<b>3.14</b>	<b>4.29</b>	<b>4.29</b>

<sup>a</sup> La moyenne est la moyenne pondérée des moyennes de chaque indicateur sous-jacent.

<sup>b</sup> La moyenne simple est la moyenne des notes obtenues par les 26 cantons dans le cadre de cet indicateur.

**Tableau 38**  
**Cantons : Indicateur de qualité de la gestion**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

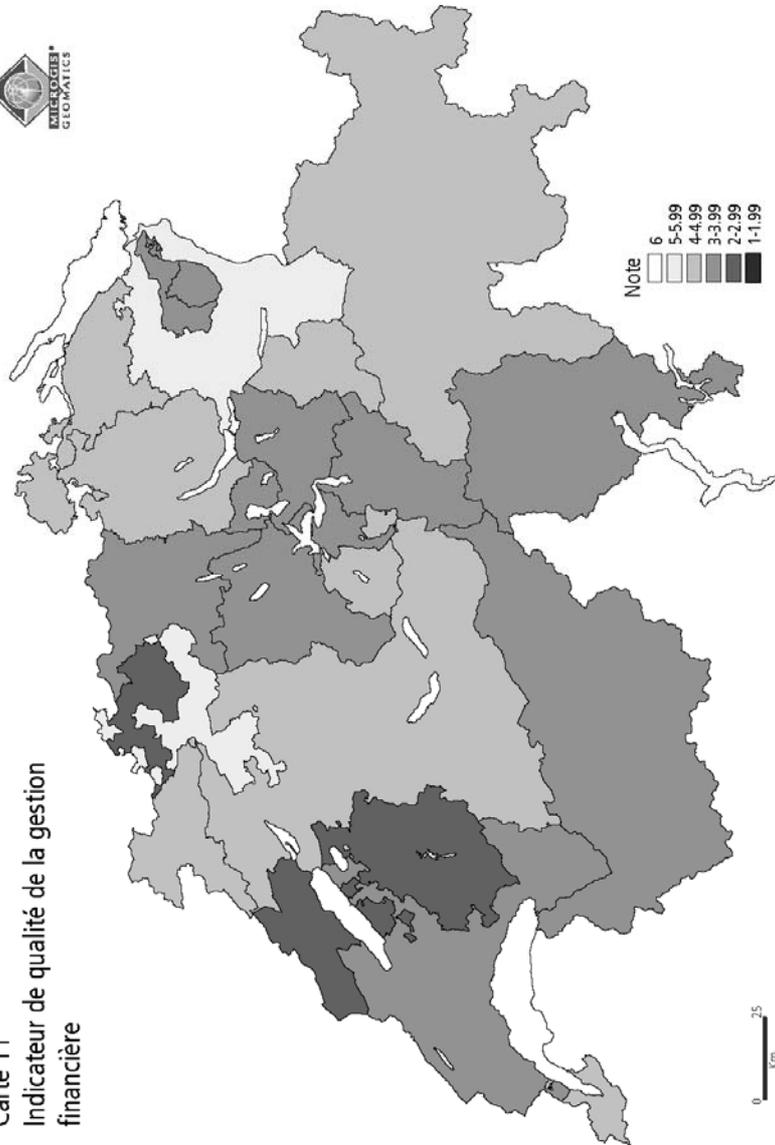
Canton	1999	2000	2001	2002	2003	2004
St-Gallen (SG)	4.43	2.57	3.00	3.57	5.29	5.57
Basel-Stadt (BS)	4.86	2.43	2.00	5.00	4.71	5.57
Solothurn (SO)	3.14	5.43	3.14	2.57	3.43	5.29
Jura (JU)	3.86	3.14	2.86	3.29	4.57	4.86
Thurgau (TG)	5.57	5.29	3.43	2.57	2.43	4.86
Genève (GE)	4.14	3.00	3.29	3.71	2.29	4.86
Glarus (GL)	4.00	3.71	5.43	2.71	2.57	4.57
Bern (BE)	4.43	3.14	2.86	2.86	3.43	4.43
Graubünden (GR)	4.29	4.57	1.71	2.29	4.14	4.29
Zürich (ZH)	2.29	3.43	2.86	3.00	4.00	4.29
Obwalden (OW)	3.57	3.86	2.71	4.00	3.43	4.29
Schaffhausen (SH)	4.29	3.86	3.57	2.57	2.43	4.29
Vaud (VD)	2.57	2.43	3.00	3.71	1.71	3.86
Appenzell A.Rh. (AR)	2.71	3.00	2.57	2.43	4.57	3.57
Nidwalden (NW)	5.14	2.71	2.86	2.86	4.43	3.57
Uri (UR)	4.29	5.43	3.14	2.00	3.00	3.57
Appenzell I.Rh. (AI)	2.29	4.29	4.71	2.14	3.71	3.43
Luzern (LU)	3.43	3.29	2.57	3.14	3.29	3.14
Schwyz (SZ)	2.86	2.86	3.00	3.00	5.29	3.00
Zug (ZG)	3.14	4.00	2.29	3.00	3.14	3.00
Valais (VS)	3.14	3.14	3.14	5.14	2.86	3.00
Tessin (TI)	3.86	4.29	2.14	2.00	2.71	3.00
Aargau (AG)	3.14	4.29	1.71	2.00	2.14	3.00
Basel-Landschaft (BL)	2.00	1.86	3.43	2.43	5.29	2.71
Neuchâtel (NE)	1.86	2.86	5.00	2.29	2.43	2.29
Fribourg (FR)	2.71	3.43	3.57	2.00	2.00	2.29
<b>Moyenne <sup>a</sup></b>	<b>3.43</b>	<b>3.43</b>	<b>2.57</b>	<b>3.43</b>	<b>3.57</b>	<b>4.57</b>
<b>Moyenne <sup>b</sup></b>	<b>3.54</b>	<b>3.55</b>	<b>3.08</b>	<b>2.93</b>	<b>3.43</b>	<b>3.87</b>
<b>Confédération</b>	<b>5.57</b>	<b>3.71</b>	<b>3.29</b>	<b>3.14</b>	<b>4.29</b>	<b>4.29</b>

<sup>a</sup> La moyenne est la moyenne pondérée des moyennes de chaque indicateur sous-jacent.

<sup>b</sup> La moyenne simple est la moyenne des notes obtenues par les 26 cantons dans le cadre de cet indicateur.



Carte 11  
Indicateur de qualité de la gestion  
financière



Sources: IDHEAP, OFS GEOSTAT S+T, MicroGIS.

**Tableau 39**  
**Villes : Indicateur de qualité de la gestion financière**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville	2001	2002	2003	2004
Lausanne	2.86	2.00	3.14	5.86
Bern	4.71	5.14	3.86	5.57
Luzern	-	3.43	4.14	5.29
Sion	4.14	3.43	2.29	4.86
Schaffhausen	-	3.86	3.00	4.71
Fribourg	5.00	3.00	3.00	4.43
Genève <sup>a</sup>	2.86	4.57	2.86	4.43
Chur	-	2.57	3.14	4.29
Bellinzona	5.43	4.57	4.57	4.14
Neuchâtel	2.29	3.14	3.57	3.43
Délémont	2.57	3.57	2.43	3.43
St-Gallen	-	4.71	4.00	3.00
Zürich	3.71	2.86	4.71	2.71

<sup>a</sup> Les valeurs et les notes obtenues par la Ville de Genève en 2001, 2002 et 2003 sont modifiées par rapport au Comparatif 2003 suite à la déduction des gratuités.

A l'instar de la santé financière, la qualité de la gestion financière des villes s'est globalement améliorée et ce dans une plus large mesure. En effet, pour les neuf villes dont la note s'est améliorée en 2004, la progression a été d'un point et plus. Enregistrant la plus forte amélioration avec 2,72 points, la Ville de Lausanne affiche également la meilleure qualité de gestion financière pour l'année 2004 avec une note de 5,86. Deux autres villes obtiennent également une note supérieure à 5, soit Bern avec 5,57 et Luzern avec 5,29. En bas de classement, on retrouve les villes ayant connu une détérioration de leur indicateur au cours de l'année 2004. La Ville de Zürich, créditée de la meilleure qualité de la gestion financière en 2003, a rétrogradé à la dernière place avec une valeur de l'indicateur en recul de 2 points, notamment en raison d'une plus forte croissance de ses dépenses courantes.

### 5.3 Indicateur synthétique

La situation financière des vingt-six cantons suisses s'est globalement améliorée au cours de l'année 2004, par rapport à 2003. En effet, dix-neuf cantons ont vu leur situation s'améliorer (contre douze pour l'année 2003), soit largement plus que la moitié. De plus, pour la première fois depuis 1999, huit cantons affichent une note supérieure ou égale à 5. En outre, ils sont huit (SG, SO, BS, JU, GR, BE, SH et VD) à afficher ou égaler en 2004 leur meilleure situation financière depuis 1999.

Au sommet du classement en 2004, le Canton de St-Gallen a connu une progression fulgurante depuis 2002 en améliorant sa note de 3 points (+0,93 en 2004, +2,07 en 2003). Avec une note de 5,56, il égale le meilleur résultat obtenu en 1999 par Thurgau. Un groupe composé des cantons de Solothurn, en progression pour la troisième année consécutive, de Basel-Stadt, de Thurgau et du Jura, avec une note de 5,38, surpasse également la meilleure note obtenue conjointement par Basel-Stadt et Nidwalden en 2003.

En bas de classement, le Canton de Neuchâtel affiche en 2004 la plus mauvaise situation financière parmi les vingt-six cantons suisses avec une note de 1,69. Lanterne rouge tant en matière de santé financière qu'en qualité de la gestion financière, ce canton a vu sa situation globale se détériorer pour la troisième année consécutive (-0,31 en 2004, -1,00 en 2003, -1,25 en 2002). Le Canton du Tessin, déjà dans une mauvaise situation financière en 2003, a, quant à lui, vu sa situation s'améliorer très légèrement (+0,06) en 2004, ce qui ne l'empêche pas d'occuper l'avant-dernière position. Pour le Canton de Schwyz, classé juste devant le Tessin avec une note de 2,13, la situation devient également problématique, puisque ce canton a perdu un point, consécutivement à la forte dégradation de son indicateur de qualité de gestion financière.

Derrière le Canton du Jura, meilleur représentant latin en 2004, Bern fait bonne figure avec, pour la première fois, une note de 5,00 en progression de 0,44. Le Canton du Valais, qui présentait en 2002 la meilleure situation financière parmi les cantons suisses a connu une légère détérioration en 2004, mais affiche toujours une bonne situation

(4,38). Fribourg a connu une légère amélioration, mais sa situation est restée relativement stable depuis 2000. En grande difficulté ces dernières années, le Canton de Vaud a progressé sur tous les plans en 2004 et égale son meilleur résultat ponctuel obtenu en 2001 (3,31). Le Canton de Genève a connu une évolution similaire à celle du Canton de Vaud, mais dans une moindre mesure puisque sa progression a été de 1,13 point contre 1,87 pour Vaud. Enfin, le Tessin et Neuchâtel ferment la marche.

Déjà en progression entre 2002 et 2003, la Confédération a connu pareille évolution entre 2003 et 2004 (+0,25), grâce à une meilleure santé financière. Avec une note de 2,81, sa situation financière reste néanmoins précaire.

**Tableau 40**  
**Cantons : Indicateur synthétique**  
**selon l'ordre usuel des cantons (notes moyennes pondérées)**

Canton	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Zürich (ZH)	3.81	4.38	4.31	4.38	2.50	2.81
Bern (BE)	4.88	3.69	4.38	4.31	4.56	5.00
Luzern (LU)	4.44	3.75	4.13	4.63	3.88	4.44
Uri (UR)	3.19	3.31	4.44	2.06	2.44	3.75
Schwyz (SZ)	3.81	3.81	4.31	2.69	3.13	2.13
Obwalden (OW)	3.25	4.75	4.31	5.00	4.56	4.75
Nidwalden (NW)	5.25	4.25	4.31	4.31	5.19	4.44
Glarus (GL)	4.25	4.25	4.38	2.00	1.94	2.88
Zug (ZG)	3.19	4.56	4.00	3.63	2.94	4.13
Fribourg (FR)	3.25	3.88	4.63	3.94	3.94	4.13
Solothurn (SO)	3.13	4.31	3.63	3.81	4.56	5.38
Basel-Stadt (BS)	5.06	3.94	3.81	3.75	5.19	5.38
Basel-Landschaft (BL)	3.56	3.75	3.50	3.69	3.81	3.25
Schaffhausen (SH)	4.56	4.94	4.63	4.19	2.88	5.00
Appenzell A.Rh. (AR)	4.25	4.38	4.44	3.69	5.13	4.56
Appenzell I.Rh. (AI)	3.44	5.13	4.13	3.56	4.00	4.25
St-Gallen (SG)	5.25	4.25	4.31	2.56	4.63	5.56
Graubünden (GR)	3.44	4.44	4.06	3.00	3.19	5.19
Aargau (AG)	3.31	5.19	3.88	4.00	4.25	3.06
Thurgau (TG)	5.56	5.50	3.88	4.38	4.31	5.38
Tessin (TI)	4.81	5.00	4.25	3.81	2.00	2.06
Vaud (VD)	1.75	1.63	3.31	2.25	1.44	3.31
Valais (VS)	4.00	4.06	2.81	5.25	4.44	4.38
Neuchâtel (NE)	2.38	3.56	4.25	3.00	2.00	1.69
Genève (GE)	4.88	2.94	4.38	3.81	1.75	2.88
Jura (JU)	3.88	3.88	2.25	4.19	3.06	5.38
Moyenne <sup>a</sup>	4.56	3.56	4.38	4.63	2.94	3.38
Moyenne <sup>b</sup>	3.95	4.14	4.03	3.69	3.52	4.05
Confédération	3.13	4.06	2.56	2.06	2.56	2.81

<sup>a</sup> La moyenne est la moyenne pondérée des moyennes de chaque indicateur sous-jacent.

<sup>b</sup> La moyenne simple est la moyenne des notes obtenues par les 26 cantons dans le cadre de cet indicateur.

**Tableau 41**  
**Cantons : Indicateur synthétique**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

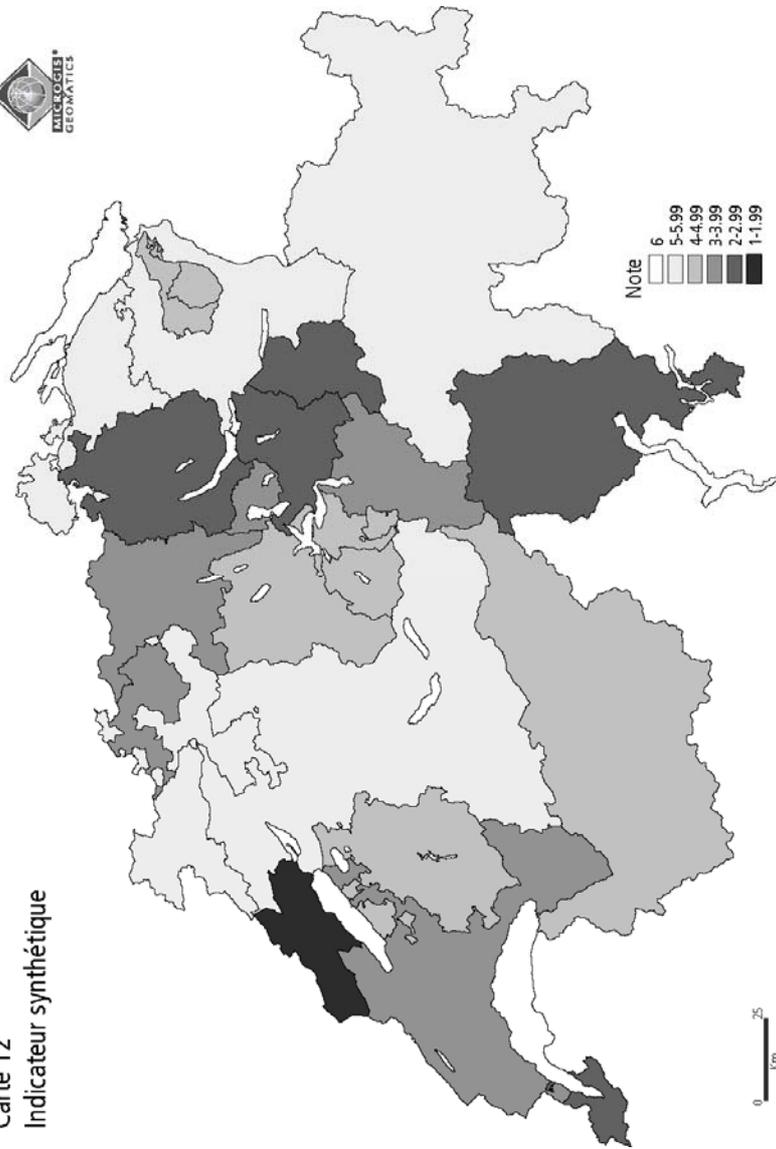
Canton	1999	2000	2001	2002	2003	2004
St-Gallen (SG)	5.25	4.25	4.31	2.56	4.63	5.56
Basel-Stadt (BS)	5.06	3.94	3.81	3.75	5.19	5.38
Solothurn (SO)	3.13	4.31	3.63	3.81	4.56	5.38
Thurgau (TG)	5.56	5.5	3.88	4.38	4.31	5.38
Jura (JU)	3.88	3.88	2.25	4.19	3.06	5.38
Graubünden (GR)	3.44	4.44	4.06	3.00	3.19	5.19
Bern (BE)	4.88	3.69	4.38	4.31	4.56	5.00
Schaffhausen (SH)	4.56	4.94	4.63	4.19	2.88	5.00
Obwalden (OW)	3.25	4.75	4.31	5.00	4.56	4.75
Appenzell A.Rh. (AR)	4.25	4.38	4.44	3.69	5.13	4.56
Nidwalden (NW)	5.25	4.25	4.31	4.31	5.19	4.44
Luzern (LU)	4.44	3.75	4.13	4.63	3.88	4.44
Valais (VS)	4.00	4.06	2.81	5.25	4.44	4.38
Appenzell I.Rh. (AI)	3.44	5.13	4.13	3.56	4.00	4.25
Fribourg (FR)	3.25	3.88	4.63	3.94	3.94	4.13
Zug (ZG)	3.19	4.56	4.00	3.63	2.94	4.13
Uri (UR)	3.19	3.31	4.44	2.06	2.44	3.75
Vaud (VD)	1.75	1.63	3.31	2.25	1.44	3.31
Basel-Landschaft (BL)	3.56	3.75	3.50	3.69	3.81	3.25
Aargau (AG)	3.31	5.19	3.88	4.00	4.25	3.06
Glarus (GL)	4.25	4.25	4.38	2.00	1.94	2.88
Genève (GE)	4.88	2.94	4.38	3.81	1.75	2.88
Zürich (ZH)	3.81	4.38	4.31	4.38	2.50	2.81
Schwyz (SZ)	3.81	3.81	4.31	2.69	3.13	2.13
Tessin (TI)	4.81	5.00	4.25	3.81	2.00	2.06
Neuchâtel (NE)	2.38	3.56	4.25	3.00	2.00	1.69
Moyenne <sup>a</sup>	4.56	3.56	4.38	4.63	2.94	3.38
Moyenne <sup>b</sup>	3.95	4.14	4.03	3.69	3.52	4.05
Confédération	3.13	4.06	2.56	2.06	2.56	2.81

<sup>a</sup> La moyenne est la moyenne pondérée des moyennes de chaque indicateur sous-jacent.

<sup>b</sup> La moyenne simple est la moyenne des notes obtenues par les 26 cantons dans le cadre de cet indicateur.



Carte 12  
Indicateur synthétique



Sources: IDHEAP, OIS, GEOSTAT S+T, MicroGIS.

**Tableau 42**  
**Villes : Indicateur synthétique**  
**par ordre décroissant des notes de la dernière année**

Ville	2001	2002	2003	2004
Luzern	-	3.88	4.69	5.69
Sion	5.13	4.81	4.31	5.44
Chur	-	4.44	4.69	5.19
Schaffhausen	-	4.50	3.25	5.19
Bern	5.19	4.94	4.31	4.88
Genève <sup>a</sup>	4.25	5.00	2.31	4.69
St-Gallen	-	5.13	4.88	4.44
Fribourg	5.25	4.19	4.44	4.25
Zürich	4.00	4.00	4.63	4.00
Lausanne	3.38	1.44	1.94	3.88
Bellinzona	4.69	5.25	5.00	3.75
Delémont	4.00	3.38	1.75	2.75
Neuchâtel	2.88	3.50	2.31	2.44

<sup>a</sup> Les valeurs et les notes obtenues par la Ville de Genève en 2001, 2002 et 2003 sont légèrement modifiées par rapport au Comparatif 2003 suite à la déduction des gratuités.

Parmi les treize villes retenues pour le Comparatif, la Ville de Luzern est celle qui affiche la meilleure situation financière pour l'année 2004 avec une note de 5,69. Elle récolte ainsi les fruits de deux années de progression. Sion, Chur et Schaffhausen complètent le tableau des villes affichant une note synthétique supérieure à 5 et contribuent ainsi à la bonne situation d'ensemble des villes pour l'exercice 2004. En effet, neuf villes ont vu leur situation financière s'améliorer en 2004, contre cinq l'année précédente. A l'opposé, la Ville de Bellinzona, créditée en 2003 de la meilleure situation financière, a connu un fort recul en 2004 (-1,25) et se voit rétrograder dans les dernières places du tableau. La Ville de Neuchâtel, à l'instar du canton dont elle est le chef-lieu ferme la marche avec une note de 2,44. Sa situation s'est néanmoins améliorée par rapport à l'année précédente.



## **6 Commentaire des cantons et des communes sur leur situation financière en 2004**

Les cantons et les communes ont la possibilité d'apporter eux-mêmes un éclairage sur leur situation financière. Certains ont saisi cette opportunité. Leurs commentaires sont reproduits ci-dessous tels que nous les avons reçus, par ordre alphabétique des cantons d'abord et des villes ensuite.

### **6.1 Bern (BE)**

Die Rechnung 2004 des Kantons Bern schliesst zum siebten Mal in Folge mit einem Ertragsüberschuss in der Laufenden Rechnung ab. Dies zeigt, dass die Sanierungsanstrengungen, die in den letzten Jahren unternommen worden sind, ihre Wirkung entfalten. Das kommt unter anderem darin zum Ausdruck, dass der bedeutend höher als budgetiert ausfallende Überschuss in der Laufenden Rechnung primär auf eine Aufwandminderung zurückzuführen ist. Trotz dieses erfreulichen Ergebnisses ist das prioritäre finanzpolitische Ziel des Regierungsrates – ein substanzieller, nachhaltiger Schuldenabbau – noch nicht erreicht. Regierung und Parlament wollen deshalb den Weg der Schuldensanierung konsequent fortsetzen.

Aus Bilanzbereinigungen im Zuge der Einführung einer dezentralen Anlagenbuchhaltung resultierten Netto-Abwertungen von CHF 860,9 Millionen. Sämtliche Buchungen in diesem Zusammenhang erfolgten nicht erfolgswirksam, sondern direkt über den Bilanzfehlbetrag.

### **6.2 Fribourg (FR)**

L'indicateur de qualité de gestion financière n'est certes pas satisfaisant pour Fribourg. A relever toutefois que sans la prise en considération de deux phénomènes ponctuels (l'intégration dans le compte de

fonctionnement de charges d'entretien lourd pour les autoroutes qui sont subventionnées à hauteur de plus de 90 % et la comptabilisation d'une subvention entièrement compensée par des recettes), cet indicateur serait porté à 2,7 points au lieu de 2,2 points. L'indicateur synthétique atteindrait ainsi 4,3 points.

### **6.3 Jura (JU)**

L'exercice 2004 est fortement influencé par la plus-value unique de 99,3 millions de francs résultant de la vente d'actions FMB. Cette opération a permis d'amortir le découvert au bilan de 79,4 millions de francs.

Sans cet élément extraordinaire, le compte de fonctionnement présenterait un excédent de charges de 8,3 millions de francs et le degré d'autofinancement serait de 67,5 %.

### **6.4 Neuchâtel (NE)**

Le résultat des comptes 2004 (-99,3 millions de francs) s'explique en partie par des charges ponctuelles liées à des circonstances particulières (environ 23 millions de francs), notamment au titre des non-valeurs fiscales et des amortissements. Pour l'essentiel, il reflète cependant le déséquilibre structurel des finances de l'Etat. Les dépenses de personnel et en biens et services, mais surtout les subventions accordées (aide hospitalière, aide sociale, prestations complémentaires, chômeurs en fin de droit, etc.) augmentent sensiblement, alors que les recettes fiscales stagnent au niveau de l'exercice précédent. Les dépenses nettes d'investissements (77,9 millions de francs) dépassent également celles de l'exercice précédent, il est vrai nettement inférieures à la moyenne. L'insuffisance de financement passe dès lors de 29,2 à 73,3 millions de francs entre 2003 et 2004. L'assainissement des finances demeure par conséquent un objectif prioritaire du Conseil d'Etat.

## 6.5 Nidwalden (NW)

Die Aufwandsteigerung gegenüber dem Voranschlag von insgesamt 6.29 Millionen Franken ist insbesondere auf die zusätzlichen Abschreibungen von 5.25 Millionen Franken auf dem Verwaltungsvermögen und den höheren Gemeindeanteilen an Erträgen und den Finanzausgleichsbeiträgen zurückzuführen. Insgesamt betragen die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen 30.85 Millionen Franken, während im Voranschlag 25.56 Millionen Franken eingestellt wurden. Die Investitionsrechnung weist Bruttoinvestitionen von 96.01 Millionen Franken aus. Dies sind 21.03 Millionen Franken weniger als im Voranschlag vorgesehen. Minderausgaben sind insbesondere im Nationalstrassenbau zu verzeichnen (- 16.044 Millionen Franken). Die Nettoinvestition fällt mit 28.098 Millionen Franken (Voranschlag 33.356 Millionen) tiefer aus. Aufgrund des Ertragsüberschusses der Laufenden Rechnung und den vorgenommenen Abschreibungen ergibt sich ein Selbstfinanzierungsgrad von rund 128 Prozent. Der Kanton kann somit seine Verschuldung um 7.902 Millionen Franken auf 26.420 Millionen Franken abbauen. Die Pro-Kopf-Verschuldung des Kantons beträgt Ende 2004 rund 670 Franken (Vorjahr 874 Franken).

## 6.6 Zürich (ZH)

Nachdem die Laufende Rechnung im Vorjahr mit einem Rekorddefizit abgeschlossen hat, ist im Berichtsjahr 2004 mit 413 Mio. Franken wiederum ein hoher Aufwandüberschuss zu verzeichnen. Der Rechnungsabschluss 2004 ist keine Überraschung. Nur der Rückgang der Nachträge aus Staatssteuern für frühere Perioden ist gegenüber dem Budget deutlicher ausgefallen als erwartet. Die Konsequenzen hat der Regierungsrat bereits gezogen, indem er mit dem Massnahmenplan Haushaltsgleichgewicht 06 (MH 06) ein zweites Sanierungsprogramm startet. Mit den beiden Sanierungsprogrammen soll das strukturelle Defizit beseitigt und so der finanzpolitische Handlungsspielraum zurückgewonnen sowie die Grundlage für den Wiederaufbau der Reserven geschaffen werden.

### **6.7 Ville de Sion**

A l'instar de l'Etat du Valais et de la plupart des communes valaisannes, la Ville de Sion a bénéficié d'une progression des recettes fiscales beaucoup plus importante que prévue. Cette situation résulte du passage à la perception de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques selon le système postnumerando annuel.

## Annexe

**Cantons présentant un découvert au bilan (x) et qui l'amortissent (o)**

Canton	1999		2000		2001	
	Découvert au 31.12	Amortis- sement	Découvert au 31.12	Amortis- sement	Découvert au 31.12	Amortis- sement
Zürich (ZH)	-	-	-	-	-	-
Bern (BE)	x	-	x	-	x	-
Luzern (LU)	x	o	x	o	--	o
Uri (UR)	-	-	-	-	-	-
Schwyz (SZ)	-	-	-	-	-	-
Obwalden (OW)	x	o	x	o	x	o
Nidwalden (NW)	x	o	x	o	-	o
Glarus (GL)	-	-	-	-	-	-
Zug (ZG)	-	-	-	-	-	-
Fribourg (FR)	-	-	-	-	-	-
Solothurn (SO)	x	o	x	o	x	o
Basel-Stadt (BS)	x	-	x	-	x	-
Basel-Landschaft (BL)	-	-	-	-	-	-
Schaffhausen (SH)	-	-	-	-	-	-
Appenzell A.Rh. (AR)	-	-	-	-	-	-
Appenzell I.Rh. (AI)	-	o	-	-	-	-
St-Gallen (SG)	-	-	-	-	-	-
Graubünden (GR)	-	-	-	-	-	-
Aargau (AG)	-	-	-	-	-	-
Thurgau (TG)	x	o	x	o	-	o
Tessin (TI)	-	-	-	-	-	-
Vaud (VD)	x	-	x	-	x	-
Valais (VS)	x	-	x	-	-	-
Neuchâtel (NE)	x	-	x	-	x	-
Genève (GE)	x	-	x	-	x	-
Jura (JU)	x	-	x	o	x	-

2002		2003		2004		Canton
Découvert au 31.12	Amortis- sement	Découvert au 31.12	Amortis- sement	Découvert au 31.12	Amortis- sement	
-	-	-	-	-	-	Zürich (ZH)
x	-	x	-	x	-	Bern (BE)
--	-	x	-	x	□	Luzern (LU)
-	-	-	-	-	-	Uri (UR)
-	-	-	-	-	-	Schwyz (SZ)
-	□	-	-	-	-	Obwalden (OW)
-	-	-	-	-	-	Nidwalden (NW)
-	-	-	-	-	-	Glarus (GL)
-	-	-	-	-	-	Zug (ZG)
-	-	-	-	-	-	Fribourg (FR)
x	□	x	□	x	□	Solothurn (SO)
x	-	x	-	x	-	Basel-Stadt (BS)
-	-	-	-	-	-	Basel-Landschaft (BL)
-	-	-	-	-	-	Schaffhausen (SH)
-	-	-	-	-	-	Appenzell A.Rh. (AR)
-	-	-	-	-	-	Appenzell I.Rh. (AI)
-	-	-	-	-	-	St-Gallen (SG)
-	-	-	-	-	-	Graubünden (GR)
x	-	x	-	x	-	Aargau (AG)
-	-	-	-	-	-	Thurgau (TG)
-	-	-	-	x	-	Tessin (TI)
x	-	x	-	x	-	Vaud (VD)
-	-	-	-	-	-	Valais (VS)
x	-	x	-	x	-	Neuchâtel (NE)
x	-	x	-	x	-	Genève (GE)
x	-	x	-	-	□	Jura (JU)



## Dans la même collection

N°	Auteurs, titres, date
212	HAUSERMANN Silja, SPAGNOLO Antonello Le rôle des énoncés évaluatifs dans la politique de lutte contre le chômage, août 2004
213	MARIÉTHOZ Marc, SAVARY Jérôme Des droits sur l'air? Une analyse de la gestion de l'air en Suisse sous l'angle de l'approche des régimes institutionnels de ressources naturelles, août 2004
214	BATORI Frédéric EVM et l'institutionnalisation du partenariat entre l'école et les parents: quelles conséquences sur l'orientation des élèves? août 2004
215	GERBER Jean-David La nouvelle gouvernance comme moyen d'arbitrage entre les intérêts de développement et de protection du paysage. Le cas du parc naturel régional de Chartreuse, août 2004
216	HONEGGER Edith Die Gemischten Ausschüsse in den Sektoriellen Abkommen zwischen der Schweiz und der EG, août 2004
217	SOGUEL Nils, IOGNA-PRAT Simon, BEUTLER Toni Comparatif 2003 des finances cantonales et communales, septembre 2004
218	annulé
219	AUBIN David, NAHRATH Stéphane, VARONE Frédéric Paysage et propriété: patrimonialisation, communautarisation ou pluri-domanialisation, octobre 2004
220	SCHWARZMANN Ueli Spitex: Ein taugliches Instrument in der Gesundheitspolitik?, novembre 2004
221	KELLENBERGER Stephan Les instruments volontaires dans la politique climatique et énergétique suisse: motif de leur introduction et chances de leur application, mars 2005
222	SOGUEL Nils, IOGNA-PRAT Simon Audit externe sur la dette globale du Canton du Valais, juillet 2005
223	FREIBURGHHAUS Dieter, BUCHLI Felix, HONEGGER Edith Das Duopol der legitimen Gewalt im schweizerischen Bundesstaat. Zwei Fallstudien zu Armee und Polizei, juin 2005
224	OLGIATI Mirta Politique de la mémoire nationale: la sélection du patrimoine documentaire en suisse, août 2005
225	SOGUEL Nils, BEUTLER Toni, IOGNA-PRAT Simon Comparatif 2004 des finances cantonales et communales, septembre 2005



## L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, la Suisse dispose d'une haute école pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'administration des affaires publiques.

Créée en 1981, l'IDHEAP est une fondation autonome associée à l'Université et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

L'IDHEAP a pour vocation la formation postgrade des étudiants qui désirent se consacrer à la fonction publique ou parapublique, le perfectionnement professionnel des fonctionnaires des administrations au sens large. Il a également une mission de recherche et d'expertise dans tous les domaines du secteur public.

Institut universitaire, l'IDHEAP propose une palette de formations adaptée à l'enseignement et au perfectionnement des connaissances des spécialistes de la fonction publique. Il dispense notamment le Master of Public Administration (MPA) et organise des séminaires pour spécialistes et cadres (SSC). L'Institut assure une formation doctorale et décerne le titre de docteur en science administrative de l'Université de Lausanne. Centre de formation au service des collectivités publiques, l'IDHEAP est ouvert aux entreprises, permettant à leurs collaborateurs de s'initier aux modes de fonctionnement propres au secteur public.

Comme tout institut universitaire, l'IDHEAP poursuit également une mission de recherche.

Son objectif est de fournir les instruments d'analyse et de gestion nécessaires à la réflexion des responsables du secteur public.

Concentration unique en Suisse de spécialistes de l'analyse des politiques et du management publics, l'IDHEAP intervient à la demande des entreprises et collectivités communales, cantonales, fédérales, voire étrangères, pour résoudre des problématiques spécifiques. Les mandats de conseil contribuent à nourrir l'interactivité permanente entre théorie et pratique qui caractérise les formations dispensées par l'IDHEAP.

